

LES GRANDS PROCÈS  
DE  
L'HISTOIRE

## A LA MÊME LIBRAIRIE

### DU MÊME AUTEUR

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE, 1<sup>re</sup> série. — LE PROCÈS DE MARIE STUART. — L'AFFAIRE CINQ-MARS. — LE PROCÈS DE NICOLAS FOUQUET, UN PROFITEUR DU GRAND SIÈCLE. — VOLTAIRE, DÉFENSEUR DE CALAS. — LE PROCÈS DE CAMILLE DESMOULINS. — Un vol. in-16 jésus, orné de 60 illustrations . . . . . : . . . . . 12 fr.

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE, 2<sup>e</sup> série. — LA MARQUISE DE BRINVILLIERS. — L'AFFAIRE DU COLLIER. — LE PROCÈS DE CHARLOTTE CORDAY. — LE PROCÈS DE MADAME ROLAND. — L'AFFAIRE LAFARGE. — Un vol. in-16 jésus orné de 49 illustrations. . . . . 12 fr.

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE, 3<sup>e</sup> série. — LA GRANDE CATHERINE. — MARIE-ANTOINETTE. — LA MORT DU DUC D'ENGLIEN. — LA REINE HORTENSE. — LACHAUD. — Un vol. in-16 jésus, orné de 49 illustrations . . . . . 12 fr.

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE, 4<sup>e</sup> série. — LA GRANDE MADEMOISELLE. — LE GRAND CONDÉ. — LE MASQUE DE FER. — LE ROI MURAT. — LE MARÉCHAL NEY. — Un vol. in-16 jésus, orné de 49 illustrations . . . . . 12 fr.

33361

HENRI-ROBERT  
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE  
ANCIEN BATONNIER

LES GRANDS PROCÈS  
DE  
L'HISTOIRE

\*\*\*\*\*

347228

RACINE ET LA DUPARC. — LA DUCHESSE DU MAINE.  
— LE RÉGENT ET LE PALAIS-ROYAL. — LE SYSTÈME  
DE LAW. — CARTOUCHE.

*Ouvrage orné de 40 illustrations*

347233



PAYOT, PARIS

106, Boulevard Saint-Germain

1926

Tous droits réservés.

669367  
1926

61

33361

RC 26/07

**B.C.U. Bucuresti**



**C193699**

*(Premier tirage : Mai 1926)*

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous pays.

*Copyright 1926, by Payot, Paris.*

A MON CHER ET FIDÈLE AMI,

ACHILLE RAUX,

*Avocat à la Cour,*

*En témoignage de ma très vive affection.*

## TABLE DES MATIERES

---

RACINE ET LA DUPARC.....	9
LA DUCHESSE DU MAINE.....	49
LE RÉGENT ET LE PALAIS-ROYAL.....	101
LE SYSTÈME DE LAW.....	151
CARTOUCHE.....	208

# RACINE ET LA DUPARC

---

Il faut nous défier des jugements tout faits et, plus encore peut-être, de ces épithètes commodes par lesquelles on croit parfois caractériser, d'un mot, le génie ou la personnalité d'un auteur.

On s'imagine trop aisément avoir défini et synthétisé la manière de nos deux plus grands « tragiques » lorsqu'on a opposé Corneille, dit « Le Sublime », à Racine, dit « Le Tendre », ou qu'on a décrété, doctrinalement, en une formule heureusement balancée : « L'un a peint les hommes tels qu'ils devraient être, l'autre les a peints tels qu'ils sont ! »

Sans doute, notre paresse naturelle trouve-t-elle son compte à adopter ainsi des conclusions consacrées par une longue erreur ou à s'approprier des qualificatifs traditionnels, autant qu'indiscutés.

Lorsque nous avons bien répété : « Le tendre Racine, le doux Racine, le pieux Racine, Racine l'enfant chéri de Port-Royal, le sensible, le délicat Racine, exquis poète de l'amour éternel, peintre subtil du cœur féminin », nous pensons, sans doute, avoir tout dit de son caractère, de son œuvre et de son génie, et avoir ainsi donné la preuve d'une sûre édition et la mesure d'un goût averti et cultivé.

Mais nous avons, en réalité, trahi la mémoire de Racine, car sa vraie figure n'est pas celle-là.

Celle-là n'est que le masque édifiant sous lequel la piété filiale, un peu étroite, de Louis Racine s'est consciencieusement appliquée à voiler les traits véritables de son père. C'est la pieuse légende d'un Racine vertueux, onctueux, aux sentiments édifiants, à la vie exemplaire.

Oserai-je dire que cette légende est un peu comme un manteau de Noé, jeté sur la mémoire du poète ?

Mais ce manteau n'a pas été de taille à la recouvrir tout entière. En dépit de ce vêtement de décence, habilement disposé, certains traits transparaissent qui ne cadrent pas avec le masque de piété, de vertu paisible, de respectabilité bourgeoise un peu terne, dont Louis Racine a cru devoir les couvrir après coup. C'est, en réalité, l'apologie de son propre caractère qu'il nous a faite, en prétendant nous montrer une image fidèle du grand tragique ; suivant une habitude très répandue, le peintre a substitué son propre éloge au portrait véridique de son modèle. Mais si ce trop bon fils a bien pu, dans un accès de zèle que nous regrettons, brûler toutes les lettres d'amour de son père, témoins innombrables et trop éloquents d'un passé aux heures passionnées et parfois troubles, ce passé, malgré la disparition des aveux brûlants réduits en cendres légères, ce passé n'en a pas moins existé.

Si nous n'avons plus les moyens de le connaître tout entier, si rien ne doit jamais nous permettre d'en déchiffrer la troublante énigme, du moins certains éclairs en sont-ils, à travers les siècles, parvenus jusqu'à nous. Et c'est assez pour nous faire pressentir l'orage dont nous n'avons pas perçu les grondements trop lointains.

C'est assez pour nous permettre d'imaginer quelle a pu être la



véritable existence de Racine sur les détails de laquelle nous ne serons, sans doute, jamais fixés.

Il est, dans la vie de Racine, une énigme que se sont appliqués à déchiffrer tous ceux — et ils sont nombreux — qui ont étudié la vie du grand classique.

Cette énigme, vous la connaissez.

A trente-sept ans, en pleine gloire, encore en pleine jeunesse, et en pleine possession d'un talent sans rival, alors qu'il venait de donner son chef-d'œuvre sans doute, *Phèdre*, brusquement, Racine a renoncé au théâtre profane !

Fait sans exemple, fait unique et dont on a vainement cherché une explication qui fût entièrement satisfaisante !

On a mis en avant le remords qu'il devait éprouver de s'être montré ingrat envers Port-Royal, le dégoût d'une vie et d'occupations frivoles que les principes particulièrement stricts du jansénisme représentaient comme condamnables ; on a parlé d'une sorte de conversion subite ou d'un retour quasi miraculeux de la grâce — comme pour Pascal. « Il a même pensé, un instant, à se faire chartreux », nous dit son fils Louis Racine. Mais, sur le conseil d'un confesseur intelligent, il a jugé que ce serait une pénitence suffisante que de contracter un mariage chrétien !

« L'amour ni l'intérêt, écrit Louis Racine, n'eurent aucune part à son choix : il ne consulta que la raison pour une affaire si sérieuse. »

Mais est-ce vraiment consulter la raison que de ne laisser aucune part, dans le mariage, à l'amour ni à l'intérêt ?

Quoi qu'il en soit, Racine, à trente-sept ans, quitta le théâtre, sans esprit de retour, et sa vie devint, alors, aussi bourgeoise,

aussi régulière, aussi unie, aussi paisible qu'elle avait été jusqu'à tumultueuse, traversée de passions, de tempêtes, de luttes ardentes, de conflits violents et parfois regrettables.

N'y a-t-il point, à ce changement subit, une raison puissante et mystérieuse puisant sa source dans quelque drame terrible et secret de la vie de Racine ? Certains l'ont pensé, et Brunetière a écrit sans hésitation : « *La vraie raison*, la toute-puissante, *c'est qu'il a tremblé* quand l'éclat d'une terrible affaire est venu lui faire voir toute l'horreur du mal dont il se sentait complice. »

Cette terrible affaire, c'est le *Drame des Poisons* auquel, un jour, le nom de Racine fut mêlé. Un instant, il se vit accusé d'avoir empoisonné l'actrice la Duparc. Coupable ou non, il put alors légitimement trembler !

Mais est-ce vraiment la crainte de la justice qui fut pour lui le commencement de la sagesse ? Ou n'y eut-il pas, à sa conversion, un ensemble de raisons plus nobles ?

Il nous faut, pour tenter d'apporter un peu de lumière en ce problème, rappeler rapidement quelle avait été, jusque-là, l'existence de Racine, et sa formation.

Jean Racine était né à La Ferté-Milon, petite ville de l'Île-de-France, joliment située au bord de l'Ourcq, le 21 ou 22 décembre 1639, car nous n'avons que la date de son baptême qui est du 22 décembre, et l'on baptisait parfois le lendemain de la naissance.

Les Racine étaient de petite mais ancienne bourgeoisie. Fonctionnaires, greffiers du grenier à sel depuis trois générations, ils possédaient même des armoiries — des armoiries parlantes en manière de rébus du nom de Racine, puisqu'elles étaient alors

ainsi décrites : « D'azür au rat de sable, au cygne d'argent. » Rat-Cygne. De ces deux animaux, Jean Racine fit plus tard supprimer le rat qu'il trouvait inélégant, vilain et de mauvais goût. En 1697, ses armoiries devinrent officiellement : « D'azur au cygne d'argent. »

Le cygne, au chant harmonieux et légendaire, flattait sans doute son âme de poète comme un symbole de son propre génie.

Sa mère, une demoiselle Sconin, mourut deux ans après sa naissance, en donnant le jour à une fille. Son père se remaria mais mourut, à son tour, en 1643, et Jean Racine, orphelin à quatre ans, fut recueilli par sa grand'mère paternelle.

Tous les Racine étaient profondément religieux. Plusieurs membres de la famille avaient appartenu ou appartenaient à l'abbaye de Port-Royal. L'influence janséniste s'est exercée, par sa grand'mère et par sa tante, sur l'âme de Jean Racine tout jeune encore, bien avant qu'il vînt terminer ses études à Port-Royal.

Après avoir achevé ses classes au collège de Beauvais, — mai-



RACINE JEUNE.

(Musée de Langrés.)

son religieuse amie de Port-Royal — il vint rejoindre à Port-Royal-des-Champs sa grand'mère qui s'y était retirée auprès de sa fille, l'abbesse Agnès de Sainte-Thècle-Racine, la propre tante de Jean Racine. Là, il fut pendant plus de trois ans — de quinze à dix-huit ans passés — le seul élève et l'élève particulièrement suivi et choyé de Messieurs de Port-Royal.

Il eut comme maîtres pour lui tout seul ces religieux rigides et de mœurs particulièrement austères, mais pleins de tendre affection, d'esprit fort original, mais remarquablement savants et cultivés, qui s'appelaient Hamon, Nicole, Antoine Lemaistre, Lancelot.

C'est sous la constante direction de ces « solitaires » illustres que le jeune Racine se perfectionna dans la connaissance du latin, et surtout du grec que nul, à son époque, ne savait mieux que lui.

Antoine Lemaistre avait été un grand avocat. Brusquement touché par la grâce janséniste, au lit de mort de sa mère, il fit vœu de renoncer au monde, au barreau et à ses triomphes oratoires, pour s'enterrer vivant, tout jeune encore, dans la solitude austère de Port-Royal.

Il voulut bien, toutefois, se ressouvenir pour Racine qu'il avait été un orateur applaudi, et il entreprit de lui donner des leçons de diction. Il le poussait, en effet, à suivre la profession d'avocat, et se souciait, par là, de l'y mieux préparer.

Pauvre Antoine Lemaistre ! Il ne se doutait guère que ses excellentes leçons, détournées de leur but par son ingrat et trop bon élève, lui serviraient plus tard à perfectionner la diction de la Duparc et de la Champmeslé et que lui, l'austère Lemaistre, solitaire de Port-Royal, concourrait ainsi, par les insondables

desseins de la Providence, à rendre plus expressif et plus séduisant le jeu damnable de ces frivoles et trop charmantes actrices.

Cependant, en dépit de ce profitable enseignement, Racine commençait à éprouver quelque vague à l'âme.

Vous n'en serez pas, outre mesure, étonnés. Représentez-vous ce jeune homme de dix-sept ans, seul dans ce vallon sévère, entre sa bonne grand'mère et la sainte abbesse sa tante, et tous ses saints maîtres, Messieurs de Port-Royal, parmi la solitude rêveuse des bois, de l'étang, de l'abbaye, où il n'avait d'autre commerce que celui des onze volumes, en grec, de saint Chrysostome !

N'est-ce pas là un cadre et un milieu moral faits à souhait pour éveiller, développer, intensifier la vie intérieure dans l'âme d'un adolescent ardent, épris d'idéal et de beauté ? Mais à quoi employer ce trop-plein de vie intellectuelle ? Les dix-sept ans de Racine, à défaut de mieux, s'éprirent de poésie profane.

On connaît cette anecdote charmante que rapporte son fils.

Il avait réussi à dénicher, dans la bibliothèque de Port-Royal, un petit roman égaré, on ne sait comment, parmi les livres saints. Oh ! ne croyez point qu'il s'agit là de la dernière nouveauté littéraire, à succès, parue en librairie. Non ! c'était un petit roman grec, — écrit en grec, — un peu du genre mièvre de *Daphnis et Chloé*, — et qui s'intitulait (le titre seul donne un avant-goût de l'ouvrage) : *Des Loyales et Pudiques Amours de Théagène et Chariclée*.

Racine dévorait, en secret, le récit des pudiques amours de Théagène et Chariclée, avec cette volupté coupable qui donne tant d'attraits au péché, lorsque le sacristain Lancelot le surprit

ainsi, et lui arracha des mains ce mauvais livre qu'il jeta au feu. Mais Racine, par son cousin, réussit à se procurer un autre exemplaire de *Théagène et Chariclée* et, cette fois sur ses gardes, il eut le loisir de le savourer jusqu'au bout.

Bien mieux, il l'apprit par cœur ! Et, sûr alors de n'en être plus privé, il porta le roman à Lancelot en lui disant avec un sourire :

— Vous pouvez aussi brûler celui-ci.

C'est à cette époque que sa Muse, inspirée par les charmes de Port-Royal, consacra ses premiers essais poétiques aux bois, à l'étang, aux prairies, aux jardins, aux troupeaux de la célèbre abbaye :

Je vois ce cloître vénérable  
 Ces beaux lieux du ciel bien-aimés  
 Qui de cent temples animés  
 Cachent la richesse adorable.  
 C'est dans ce chaste paradis  
 Que règne en un trône de lis  
 La virginité sainte ;  
 C'est là que mille anges mortels  
 D'une éternelle plainte  
 Gémissent au pied des autels.

En même temps, il lit et annote minutieusement Homère, Sophocle, Euripide, Térence, Virgile et trouve ainsi, au fond des bois de Port-Royal où il les traduit, les premiers éléments de ses futures tragédies, tandis que son cœur amasse et développe, à l'école de cette solitude austère où se forment les grandes âmes, cette intensité de vie et de passions et cette sorte de fureur sacrée qu'il prêtera plus tard aux personnages de son théâtre.

Au sortir de Port-Royal, Racine fait sa philosophie à Paris. Il y habite chez son cousin Nicolas Vitart, à l'hôtel de Luynes. Il y mène assez joyeuse vie, y rencontre de nombreux jeunes gens et jeunes filles. Il s'y lie, notamment, avec La Fontaine, ce délicieux mais amoral bohème qui oublie, dans les cabarets et à la table des grands, sa femme et son enfant abandonnés en province, et avec l'abbé Le Vasseur, bien moins ecclésiastique que bel esprit, petit poète et galantin, qui introduit Racine dans le monde du théâtre.

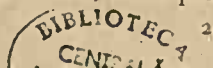
C'est à ce moment que l'auteur dramatique s'éveille en lui. Il rêve d'être célèbre, il est passionné de gloire et le théâtre lui apparaît

comme le moyen de parvenir rapidement à la notoriété.

Il écrit sa première pièce *Amasis* et la lit à M<sup>lle</sup> Roste, une gentille petite comédienne du Marais, à qui l'abbé Le Vasseur l'a présenté. Mais, en dépit de ce patronage gracieux, cette première



ANTOINE LEMAISTRE.  
Tableau de Philippe de Champaigne.  
(Musée de Port-Royal.)



193699  
669  
193699

pièce ne vit jamais la scène et ne nous est pas parvenue.

Racine, sans se décourager, travaille alors à une tragédie sur les amours d'Ovide, pour une autre actrice, M<sup>lle</sup> de Beauchâteau. Cette tragédie, pas plus que la précédente, n'a la bonne fortune d'être jouée. Mais Racine trouve, à ce moment, un autre moyen de se faire connaître.

Le mariage de Louis XIV excite, en effet, la veine poétique de nombreux panégyristes officiels. Racine prend part au tournoi. Il compose une ode intitulée : *La Nymphe de la Seine*, et son cousin Vitart se charge de la remettre au poète Chapelain pour qu'il veuille bien la patronner auprès de Colbert et du roi. Cette ode vaut au jeune Racine un don généreux de cent louis, de la part du roi.

Et, bientôt après, Colbert l'inscrit, en qualité d'homme de lettres, pour une pension régulière de six cents livres, afin de « lui donner le moyen de continuer son application aux belles-lettres ». Racine adresse son remerciement dans une nouvelle ode intitulée : *La Renommée aux Muses*, et il est reçu par le roi à la Cour.

Mais Port-Royal s'inquiète de la vie dissipée, et plus encore des occupations trop frivoles de son ancien élève.

Doucement mais avec fermeté, on lui représente qu'il s'est engagé dans une mauvaise voie, que ce n'est pas un métier d'être poète et qu'il perd son âme à Paris.

Son oncle, le chanoine Sconin, qui est vicaire général à Uzès, en Languedoc, vient opportunément joindre son influence à celle de la tante de Sainte-Thècle-Racine. Il appelle son neveu auprès de lui, à Uzès, et lui fait espérer la cession de son « bénéfice », s'il veut se résoudre à entrer dans les ordres.



Racine, docilement, se rend à Uzès, épouse les vues de son oncle, s'assagit, s'habille de noir, renonce, un instant, aux inspirations de sa Muse, et sous la direction du bon chanoine Sconin étudie, avec zèle, la théologie.

Il sait faire preuve, vous le voyez, d'une bonne volonté, disons mieux : d'une souplesse singulière et d'un sens de l'opportunisme qui dénote, chez ce jeune poète, un fonds surprenant de réalisme. Mais dans ses lettres à La Fontaine, à Vitart, à l'abbé Le Vasseur, reparait pourtant encore le jeune homme ardent, impatient de vivre, et qu'irrite sourdement la discipline religieuse. Il est d'abord particulièrement séduit par la chaude beauté méridionale, que plus tard il jugea moins favorable :

« Je ne saurais m'empêcher de vous dire un mot des beautés de cette province — écrit-il à La Fontaine. Toutes les femmes ici sont éclatantes... Mais comme c'est la première chose dont on m'a dit de me donner garde, je ne veux pas vous en parler davantage.

» Aussi bien ce serait profaner la maison d'un bénéficiaire, comme celle où je suis, que d'y faire de longs discours sur cette matière : *Domus mea orationis*. (Ma maison est celle de la prière.) On m'a dit :

» — Soyez aveugle !

» Si je ne puis l'être tout à fait, il faut, du moins, que je sois muet ; car, voyez-vous, il faut être régulier avec les réguliers, comme j'ai été loup avec vous et les autres loups, vos compères ! »

Que de regrets, à peine voilés, dans ce précepte final d'une morale singulièrement opportuniste et dont il faut plus admirer, sans doute, la souplesse que l'orthodoxie !

Il écrit de même à l'abbé Le Vasseur :

« J'allai à Nîmes pour voir le feu de joie... Il y avait autour de moi des visages qu'on voyait à la lueur des fusées et dont vous auriez bien eu autant de peine à vous défendre que j'en avais. »

Ainsi, c'est la lutte constante contre lui-même, le conflit entre ses instincts et la morale chrétienne.

Sa double personnalité se dépeint tout entière, prise sur le vif, dans ces lettres d'Uzès. Sous la discipline religieuse, sa vraie nature, ardente à jouir de la vie, se cabre et se révolte, et ses aspirations refrénées s'intensifient, s'idéalisent et gagnent, si je puis dire, en profondeur.

Ainsi, la théologie et la religion, en développant sa vie intérieure et en contrecarrant, en même temps, la pente de sa nature, exaltent et affinent ses sentiments : le jour où il s'abandonnera sans retenue à l'amour, il y apportera cette sorte d'ardeur sacrée et cette lucidité d'analyse psychologique où se reconnaît une âme fortement marquée de l'empreinte chrétienne.

Mais déjà, quoiqu'il n'ait point renoncé encore à prendre l'habit, sa foi religieuse l'a quitté, sans doute, car il écrit à propos de ses parents de Port-Royal :

« Que puis-je leur mander ? C'est bien assez de faire l'hypocrite ici, sans le faire encore à Paris par lettres ; car j'appelle hypocrisie d'écrire des lettres, où il ne faut parler que de dévotion et ne faire autre chose que de se recommander aux prières. »

Pour un jeune théologien qui s'apprête à entrer dans les ordres, c'est là s'exprimer avec une liberté plutôt inattendue.

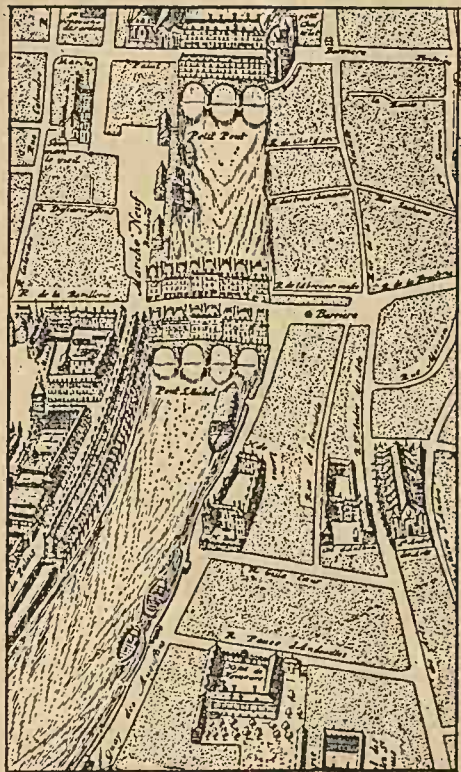
Fort heureusement pour l'état ecclésiastique et pour la tragédie française, les projets de l'oncle Sconin ne purent aboutir ;

Racine, forcé de renoncer à l'espoir du « *bénéfice* », renonça du même coup à se faire prêtre et il repartit bientôt pour Paris où il devait vite trouver le moyen de se rendre célèbre.

C'est beaucoup à Molière qu'il le dut, d'abord. Il fait, en effet, à ce moment, la connaissance de Molière et de Boileau-Despréaux, celui-ci à peu près son contemporain, tandis que Molière était de beaucoup son aîné. Et tous quatre inséparables, avec La Fontaine, ils mènent très joyeuse vie dans les cabarets à la mode : « *Au Mouton-Blanc* », « *A la Pomme de Pin* », « *A la Croix de Lorraine* ».

Ensemble, ils s'a-

musement à aiguïser des épigrammes, à composer des satires ou des parodies. Ils sont méchants, mais spirituels, et leur jeunesse — cet âge est



L'HÔTEL DE LUYNES OÙ LOGEAIT RACINE EN 1660.

(D'après le plan de Gombaust.)

sans pitié — est volontiers cruelle pour les « gloires » arrivées.

C'est ainsi qu'avec Boileau et La Fontaine, Racine écrit une parodie du *Cid*, intitulée : *La Perruque de Chapelain*.

Mais il rime aussi, pour son compte ou pour le compte du trop galant abbé Le Vasseur, de petits vers amoureux dont le tour est, ma foi, gracieux ! C'est de ce moment que datent ses jolies stances à Parthénice :

Parthénice, il n'est rien qui résiste à tes charmes.  
 Ton empire est égal à l'empire des dieux  
 Et qui pourrait te voir sans te rendre les armes  
 Ou bien serait sans âme, ou bien serait sans yeux...  
 Je ne voyais en toi rien qui ne fût aimable,  
 Je ne sentais en moi rien qui ne fût amour.

Mais ce ne sont là que gracieuses bagatelles ! Ce qui le préoccupe bien davantage, c'est sa première tragédie : *La Thébàide*, que son ami Molière lui a promis de jouer.

Molière, alors, était déjà célèbre. Il avait dix-huit ans de plus que Racine. Il allait écrire *Le Misanthrope*. C'est dire qu'il avait fait déjà la plupart de ses comédies. Il les jouait avec la troupe du Palais-Royal qu'il dirigeait, et Louis XIV le tenait en grande estime.

C'est donc grâce à Molière, que *La Thébàide* de Racine fut représentée, le 20 juin 1664, et assez bien accueillie par le public.

Mais, hélas ! elle fut beaucoup moins bien accueillie par l'intransigeance de Port-Royal, qui fulmina contre son ancien disciple. La bonne abbesse Agnès de Sainte-Thècle-Racine adressa aussitôt à son neveu une lettre déchirante :

« Je vous écris dans l'amertume de mon cœur et en versant

des larmes que je voudrais pouvoir répandre en assez grande abondance devant Dieu pour obtenir de lui votre salut... J'ai appris avec douleur que vous fréquentez plus que jamais des gens dont le nom est abominable à toutes les personnes qui ont tant soit peu de piété. [Cette périphrase peu flatteuse entend désigner les acteurs.]

» Je vous conjure donc, mon cher neveu, d'avoir pitié de votre âme et de rentrer dans votre cœur pour y considérer sérieusement dans quel abîme vous êtes jeté. »

Cette sollicitude alarmée dut sembler singulièrement excessive et importune à Racine.

Non seulement il ne considérait point qu'il fût jeté dans un abîme, mais il était très fier de ses premiers succès, tout grisé des applaudissements qu'il avait provoqués et bien décidé à poursuivre plus avant dans cette voie de perdition où il venait de s'engager avec bonheur.

Tout ce qu'il put concéder à sa pauvre tante, ce fut de supporter ses remontrances, sans lui laisser soupçonner sa volonté de n'en point tenir compte.

Plus tard, il se montrera moins patient envers Nicole et, sur un mot qui ne lui était pas destiné, il partira en guerre contre ses anciens maîtres et les criblera de pointes et de moqueries acérées, faisant preuve à leur égard d'une désinvolture qui ressemblera fort à de l'ingratitude...

Il faudra que son ami Boileau l'arrête sur cette vilaine pente et l'empêche de publier sa seconde lettre, en lui disant avec sa rude franchise :

— Cette lettre fait plus d'honneur à votre esprit qu'à votre cœur,

Mais ceci est une autre histoire et qui n'a d'autre rapport avec notre sujet que de prouver à quel point Racine était devenu étranger aux bons sentiments que Port-Royal lui avait inculqués, et même hostile à tout ce qui pouvait ressembler à une contrainte.

Il entendait vivre sa vie sans entrave et comme bon lui semblerait. Malheur à qui se mettait sur son chemin, à qui osait lui adresser la moindre critique. Il s'attirait aussitôt de cinglantes et cruelles répliques du poète dont la susceptibilité était fort ombrageuse.

« La moindre critique, avouait-il lui-même, quelque mauvaise qu'elle ait été, m'a toujours causé plus de chagrin que toutes les louanges ne m'ont fait de plaisir. »

Après *La Thébàïde*, Racine donna sa tragédie d'*Alexandre*. Il en avait, dit-on, soumis le manuscrit à Corneille, et celui-ci, en le lui rendant, l'avait chaleureusement félicité de ses dons poétiques, mais l'avait nettement dissuadé d'écrire pour le théâtre, pour lequel il n'avait, prétendait-il, aucune disposition.

*Alexandre*, joué au Palais-Royal, par la troupe de Molière, remporta, en dépit des pronostics de Corneille, un très vif succès. Racine, cependant, ne se montra pas satisfait de la façon dont sa pièce était jouée. Eut-il, à ce sujet, avec Molière une discussion trop vive, et qui dégénéra en dispute ?

Ce qui est sûr, c'est qu'il porta sa tragédie à l'Hôtel de Bourgogne, la scène rivale du Palais-Royal, et l'on put voir ainsi *Alexandre* interprété par deux troupes adverses, en même temps, sur les deux grands théâtres de Paris..., ce qui ne s'était jamais vu.

Le procédé fut blâmé. On le jugeait peu délicat. Il heurtait tous les usages reçus et l'on trouvait que le jeune Racine témoignait par là, envers Molière qui l'avait fait connaître et l'avait puissamment aidé, d'une bien fâcheuse ingratitude.

Et de fait, Molière ne pardonna *jamais* à Racine cet affront public et immérité. Une brouille définitive sépara, dès lors, les deux amis inséparables de la veille.

Mais sait-on, au juste, la véritable raison de cette dispute ? Est-ce simplement l'amour-propre de l'auteur mécontent du jeu des acteurs qui amena Racine à oublier ce qu'il devait à Molière, au point de lui infliger un si injuste, disons même un si odieux camouflet ?

Il nous est permis d'en douter ! Il nous est permis de supposer qu'il y eut à cette brouille des deux amis un motif tout autre, et que si Racine se conduisit, il faut l'avouer, fort mal en cette circonstance, il n'en fut peut-être pas tout à fait responsable..., car l'amour, sans doute, en fut la cause.

Oui, Racine, certainement, aimait déjà la Duparc. Molière peut-être l'aimait aussi. Est-ce à eux que pensait leur ami La Fontaine ?

Deux coqs vivaient en paix :  
Une poule survint,  
Et voilà la guerre allumée.

La Duparc était actrice et actrice fort en vue, de la troupe de Molière.

Molière, dit-on, la courtisait.

Elle joua dans *Alexandre*, de Racine. Et lorsque Racine, retirant sa pièce à Molière la porta à l'Hôtel de Bourgogne, la

Duparc, quittant brusquement Molière, suivit *Alexandre* et Racine sur la scène rivale. Voilà les faits.

On en peut déduire ce qu'on veut et bâtir, là-dessus, bien des hypothèses. On y peut voir une circonstance aggravante à la charge de Racine. Mais on y peut aussi trouver une excuse... si l'amour est une excuse.

C'en devait être une, assurément, pour qui s'éprenait de la Duparc. Car il semble que cette actrice ait eu le don redoutable d'inspirer de folles passions. C'est à elle que Molière faisait une brûlante déclaration dans la comédie du *Mariage Forcé*, qu'il jouait avec elle devant toute la Cour :

« Vous allez être à moi, lui disait-il, et je serai maître de vos petits yeux éveillés, de votre petit nez fripon, de votre petit menton joli... Enfin, toute votre personne sera à ma disposition. »

Peut-être n'était-ce là que jeu de scène, mais peut-être aussi, Molière étant à la fois l'auteur et l'acteur, le jeu de scène faisait-il aussi le jeu de l'amour ?

Faut-il voir dans cette description égrillarde des charmes de sa protagoniste un exact portrait de la Duparc ? Avait-elle vraiment « un petit nez fripon et des oreilles amoureuses » ? Nous savons seulement qu'elle était fort belle femme, grande, souple, bien faite, et qu'elle se trouvait, au moment où Racine l'aima, dans tout l'éclat de sa beauté épanouie par la trentaine.

Boileau semble dire, dans un propos qu'on lui prête, qu'elle n'était pas intelligente. Mais le bon Boileau était tout à fait incapable de rien comprendre à l'intelligence d'une jolie femme, si cette intelligence consiste, pour beaucoup, dans le charme qui émane d'elle ?



Or, du charme, il est incontestable que la Duparc en possédait infiniment, tout au moins de ce charme ensorcelant que dépeignit si bien Pierre Louys, dans *La Femme et le Pantin* ; charme de qualité inférieure, jugent généralement les femmes, mais charme, pourtant, auquel les hommes supérieurs ne se montrent pas insensibles.

Marquise Thérèse de Gorla, veuve de Duparc, et connue au théâtre sous le nom de la Duparc, l'amie de Racine, avait eu déjà de nombreux admirateurs, auxquels, habituellement, elle ne se montrait point trop cruelle... et peut-être même pas assez, eu égard à sa réputation.

Pourtant, elle avait repoussé les hommages de deux, au moins, de ses plus illustres soupirants : La Fontaine et Corneille.

Le bonhomme ne lui en avait pas tenu rigueur : il était d'autres belles de par le monde pour l'aimable philosophie du fabuliste fort volage, on le sait, en ses éphémères amours.



LA DUPARC.

Mais le grand Corneille avait moins placidement supporté cet affront à sa gloire. Il avait été cruellement blessé qu'elle eût repoussé ses hommages sans ménagements, qu'elle eût ri de ses cheveux blancs et de ses soixante ans. Peut-être, en l'occurrence, était-ce lui qui avait tort. Raison de plus pour se venger !

Et il s'était vengé, royalement, comme seuls peuvent le faire les poètes, en adressant à la Duparc ces stances célèbres :

Marquise, si mon visage  
A quelques traits un peu vieux,  
Souvenez-vous qu'à mon âge  
Vous ne vaudrez guère mieux.

Le temps aux plus belles choses  
Aime à faire cet affront ;  
Il saura faner vos roses  
Comme il a ridé mon front.

Le même cours des planètes  
Règle nos jours et nos nuits :  
On me vit ce que vous êtes ;  
Vous serez ce que je suis.

Cependant j'ai quelques charmes  
Qui sont assez éclatants  
Pour n'avoir pas trop d'alarmés  
De ces ravages du temps.

Vous en avez qu'on adore ;  
Mais ceux que vous méprisez  
Pourraient bien durer encore  
Quand ceux-là seront usés.

Ils pourront sauver la gloire  
Des yeux qui me semblent doux  
Et dans mille ans faire croire  
Ce qu'il me plaira de vous.

Chez cette race nouvelle,  
Où j'aurai quelque crédit,  
Vous ne passerez pour belle  
Qu'autant que je l'aurai dit.

Pensez-y, belle Marquise ;  
Quoiqu'un grison fasse effroi,  
Il vaut bien qu'on le courtise  
Quand il est fait comme moi.

Ces vers du grand Corneille, où le dépit amoureux se pare d'une si noble fierté, firent-ils impression sur la Duparc ?

Est-ce pour y répondre et prendre sa revanche, qu'à la place de Corneille vieilli, elle élut le jeune Racine, alors dans le premier éclat de sa gloire naissante ? Était-elle donc prédestinée à la tragédie ? Ou bien trouva-t-elle, seulement, les vingt-cinq ans de Racine plus séduisants que toute la gloire de Corneille à son déclin ? Toujours est-il qu'elle devint l'Egérie du jeune poète, en même temps que son interprète favorite et sa maîtresse ardemment, jalousement aimée.

Cela ne l'empêcha pas, toutefois, de continuer à paraître sur la scène dans d'autres pièces que celles de Racine, ni même de continuer à exécuter ces danses légères qui n'obtenaient, peut-être, un si vif succès que parce qu'elle excellait à y faire, avec infiniment de grâce, les honneurs de sa beauté. Un contemporain rapporte, en effet, qu'elle s'était fait une spécialité de « certaines cabrioles remarquables en ce qu'on voyait ses jambes, par le moyen d'une jupe ouverte des deux côtés ».

Cette innocente exhibition faisait alors sensation à Paris, même sur la scène et de la part d'une actrice notoirement connue pour

ses mœurs faciles et sa vertu légère. Notre pudeur s'effaroucherait moins aisément aujourd'hui.

Mais nous pouvons imaginer quels sentiments en éprouvait Racine. Exclusif, sans doute, en amour, comme le sont souvent les jeunes gens d'une nature ardente restés longtemps naïfs et qui croient à la sincérité de la femme aimée comme ils ont cru en Dieu, Racine devait être torturé de jalousie et d'autant plus qu'il apportait, lui, plus de fougue exclusive et plus de fidélité intransigeante dans sa passion. Celle-ci, du reste, était devenue aussi toute sa pensée et l'inspiration même de son art. Car c'est une liaison singulièrement prenante et complète et qui, peut-être, n'a point d'équivalent, que celle d'un auteur dramatique et de son interprète préférée.

Là, il ne s'agit plus seulement de cet amour qu'on a défini « l'échange de deux fantaisies », mais d'une véritable collaboration artistique, d'une nature très complexe et qui prend l'être tout entier. L'actrice qui sera l'interprète est, en même temps, l'inspiratrice. C'est pour elle que l'auteur dramatique écrit ; c'est elle qu'il fait revivre dans ses pièces ; son image transposée à la scène anime les personnages issus de son génie. Mais, à son tour, elle donne la vie scénique à la pensée de l'auteur, elle l'anime et la complète par les ressources de son art, et c'est sa voix, son expression et sa beauté qui, savent la rendre pour le public, plus sensible, plus frémissante, plus émouvante et plus belle. Ainsi le charme de l'actrice complète vraiment le génie de l'auteur, et c'est, entre eux, un lien très fort, intime et réciproque, c'est l'union totale de deux cœurs et de deux intelligences, de deux sensibilités.

M<sup>me</sup> de Sévigné s'en est rendu compte, lorsqu'elle a écrit à sa fille, à propos de *Bajazet* :

« Si je pouvais vous envoyer la Champmeslé, vous trouveriez cette comédie belle ; mais sans elle, elle perd la moitié de ses attraits. »

Et elle explique, dans une autre lettre...

« Racine fait des comédies pour la Champmeslé. Si jamais il n'est plus jeune et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose ! Vive donc notre vieil ami Corneille ! »

Il est vrai que, plus tard, elle sera forcée de confesser que Racine n'a rien fait de plus beau qu'*Esther* et *Athalie*, démentant ainsi ses prédictions. Mais la spirituelle marquise s'en tirera en disant, non sans justesse :

« Racine s'est surpassé : il aime Dieu comme il aimait ses maîtresses ; il est pour les choses saintes comme il était pour les profanes. »

Retenons seulement, qu'au témoignage de ses contemporains, Racine subissait en écrivant — comme la plupart, du reste, des hommes de lettres — l'influence directe du milieu où il vivait, de ses observations et surtout de ses propres passions.

On en cite un exemple typique — sans aller jusqu'à soutenir, comme l'ont fait certains de ses critiques, que plusieurs de ses tragédies, et notamment *Esther* et *Athalie*, étaient des pièces à clés.

Lorsque Louis XIV, tout jeune encore, s'éprit d'une première et folle passion pour Marie Mancini, la nièce de Mazarin, et voulut l'épouser, le cardinal s'interposa, mit le holà à ces projets matrimoniaux, qui contrecarraient sa politique extérieure, et fit partir sa nièce, malgré elle et malgré le roi qui n'osa lui résister.

Et comme, lors de la séparation déchirante qui le privait de l'objet de son premier amour, Louis XIV ne savait que gémir et

pleurer, Marie Mancini, dit-on, lui lança, non sans quelque dédaigneuse pitié, cette phrase d'amer reproche :

— Sire, vous êtes roi, vous m'aimez, et pourtant vous souffrez que je parte !

Cette phrase fameuse, Racine n'avait point hésité à la transposer dans ce vers qu'une douleur semblable arrache à Bérénice :

Vous êtes empereur, Seigneur, et vous pleurez !



ANDROMAQUE.  
Vignette de Girodet.

Il ne semble donc pas téméraire de rechercher la trace des sentiments de Racine pour la Duparc dans celle de ses pièces qu'il a écrites pour elle, au cours de leur liaison et au summum de sa passion : c'est-à-dire dans *Andromaque*. Car c'est pour *Andromaque*, et pour *Andromaque* seulement, que s'est produite cette collaboration intime de l'auteur et de l'interprète, et cette mutuelle imprégnation psychologique dont nous avons

décrit le mécanisme complexe.

Or, *Andromaque* est précisément, de toutes les tragédies de

Racine, la plus violente, celle où les passions se déchaînent avec le plus de fureur, celle où se trouve porté au paroxysme cet amour exacerbé, morbide, que Jules Lemaître n'hésita pas à appeler « l'amour maladie », l'amour atroce et sanglant qui mène au crime, cet amour où l'adoration, la jalousie, la haine éclatent tour à tour, sans mesure, laissant, à l'âme incertaine d'elle-même et désespérée, le désir et le goût de la mort.

Si nous oublions, un instant, qu'il s'agit de Pyrrhus et d'Andromaque, d'Oreste et d'Hermione, dont les costumes antiques de Grecs ou de Troyens couvrent les sentiments éternels du cœur humain que Racine n'eût point exprimés différemment s'il se fût agi des siens propres ; si nous recherchons, dans les cris de passion poignants et sublimes de cette tragédie, les échos mêmes de la passion de Racine ; si c'est, enfin, l'image transposée de la Duparc et du poète que nous voulons voir se dessiner à travers la trame de la tragédie grecque ; est-ce qu'ils ne prennent pas un singulier accent de douleur et de vérité saisissante ; est-ce qu'ils ne ressemblent pas à des aveux arrachés à l'âme torturée de Racine, ces vers magnifiques, ces vers inoubliables pour qui a souffert, parce qu'ils sont comme les accents déchirants d'un cœur torturé par une passion souveraine et fatale :

Ah ! Ne puis-je savoir si j'aime ou si je hais ?

Tel est de mon amour l'aveuglement funeste !

Vous le savez, Madame, et le destin d'Oreste

Est de venir sans cesse adorer vos attraits

Et de jurer toujours qu'il n'y viendra jamais.

Supposez un instant (ce qui paraît, par tout ce qu'on sait d'elle, infiniment probable), que la Duparc ait été volage, infi-

dèle à Racine, inconstante et légère, mais tout cela avec une sorte d'ingénuité provocante, avec une coquetterie irritante et charmante, avec cette grâce féline où les caresses alternent avec les coups de griffe, où les trahisons sont suivies de retours d'une tendresse adorable et ensorcelante, est-ce que Racine eût dépeint ses sentiments autrement qu'il ne l'a fait en ces vers :

Mais l'ingrate en mon cœur reprit bientôt sa place,  
De mes feux mal éteints je reconnus la trace,  
Je sentis que ma haine allait finir son cours,  
Ou, plutôt, je sentis que je l'aimais toujours.

Sa beauté la rassure et, malgré mon courroux,  
L'orgueilleuse m'attend encore à ses genoux.  
... Allez, Seigneur, vous jeter à ses pieds,  
Allez, en lui jurant que votre âme l'adore,  
A de nouveaux mépris l'encourager encore !

Et cet aveu d'un accent si poignant, lorsque Hermione demande :

Je veux savoir, seigneur, si vous m'aimez ?  
Si je vous aime ? Oh ! dieux ! mes serments, mes parjures,  
Ma fuite, mon retour, mes respects, mes injures,  
Mon désespoir, mes yeux de pleurs toujours noyés ;  
Quels témoins croirez-vous, si vous ne les croyez ?

Or, cet aveu brûlant, c'est la Duparc qui le demandait à Racine lui-même, lorsque celui-ci, lui faisant répéter son rôle d'Hermione, seul, en tête à tête, lui donnait la réplique.

Il se souvenait, en effet, des leçons de diction de Lemaistre de Port-Royal et, pour être assuré que ses vers seraient bien compris et seraient dits avec l'expression juste, il s'astreignait à apprendre lui-même son rôle à la Duparc.



Avec quel accent de vérité devait-il répéter ces répliques, où son amour et sa jalousie trouvaient tour à tour leur expression...

Un regard m'eût tout fait oublier.  
Je trouvais du plaisir à me perdre pour elle !

Ou bien encore :

Songez-y bien, il faut désormais que mon cœur,  
S'il n'aime avec transport, haïsse avec fureur !

Mais la haine, par instants, triomphe de l'amour, il aspire à se venger :

Non, non, je l'ai juré, ma vengeance est certaine :  
Il faut bien, une fois, justifier sa haine.

Et aussi :

Je percerai le cœur que je n'ai pu toucher !  
...Que je me perde ou non, je songe à me venger !  
...Ma vengeance est perdue  
S'il ignore en mourant que c'est moi qui le tue.  
S'il ne meurt aujourd'hui, je puis l'aimer demain...

*Andromaque* est représentée au début de l'année 1668, avec un immense succès. Ce fut, nous dit Perrault, un événement considérable, et qui fit autant de bruit que *Le Cid*.

Quelques mois plus tard, la Duparc meurt brusquement, dans des circonstances assez mystérieuses, d'une maladie qui n'est point déterminée, et qui l'enlève très rapidement.

Racine, qui n'avait point quitté son chevet, paraît accablé de chagrin. Ceux qui le voient anéanti de cette mort, paraissant avoir touché le fond de la douleur humaine, ne peuvent s'empêcher de le remarquer et d'en être émus de compassion.

Robinet en témoigne en ce quatrain qu'il fit à l'occasion des obsèques de la Duparc :

Les adorateurs de ses charmes  
 Qui ne la suivaient pas sans larmes,  
 Dont l'un le plus intéressé  
 Était à demi trépassé.

C'est de Racine qu'il s'agit.

Pourtant, cette douleur si vive fut assez vite consolée. Quelques mois plus tard, Racine donnait *Les Plaideurs*, dont la verve étourdissante et comique semble mal s'accorder avec un deuil inconsolable... à moins que ce tragique n'ait donné sa seule comédie sous l'empire de son chagrin, tandis que le bonheur lui inspirait au contraire des tragédies.

Mais la fidélité au souvenir de la Duparc fut, par lui aussi, légèrement portée. Bientôt, sa liaison avec la Champmeslé lui ôtait tous les regrets qu'il eût pu conserver d'avoir perdu une interprète digne de son génie.

En dix ans, de 1668 à 1677, de vingt-sept à trente-sept ans, Racine donne son étonnante série de chefs-d'œuvre : *Britannicus*, *Bérénice*, *Bajazet*, *Mithridate*, *Iphigénie* et *Phèdre*.

C'est la Champmeslé qui crée toutes ces pièces et les soutient de son admirable talent. Mais Racine, pour elle, a renoncé à la jalousie. La Champmeslé mène joyeuse vie en son hôtel de Rhane et, pour subvenir à son luxe, à ses fêtes, à ses soupers galants, les maigres ressources de Racine ne suffiraient pas. Plusieurs grands noms de l'aristocratie comptent parmi ses amis officiels.

La marquise de Sévigné l'appelle plaisamment « sa belle-fille », car elle n'ignore pas que son fils est parmi ceux qui payent « ces soupers avec les Racine, les Despréaux », qu'elle nomme des « diableries », sans doute parce qu'ils coûtent très cher. Son prodigue de fils y dissipe, en quelques soirées, le revenu des beaux arbres que la marquise éprouve tant de peine de faire abattre en son domaine de Bretagne.

Racine ne mène donc point, dans ce monde de fête et de théâtre, une existence particulièrement édifiante.

Aussi peut-on s'étonner, à bon droit, de cette conversion subite qui suit la chute de *Phèdre* et qui ramène brusquement Racine dans les bras de Port-Royal, dans le sentier de la vertu et même de la dévotion, et dans les liens d'un mariage très chrétien.

M. Masson-Forestier, un descendant direct de la sœur de Racine, tient beaucoup à prouver, dans son ouvrage très documenté : *Autour d'un Racine ignoré*, que son arrière-grand-oncle n'a renoncé au théâtre que parce qu'il était épuisé intellectuellement et physiquement, incapable d'écrire une autre pièce, d'ailleurs à la côte au point de vue financier, et qu'il avait tout intérêt à faire une fin bourgeoise en contractant un riche mariage et en devenant, en même temps qu'un historiographe pensionné de Louis XIV, parfait dévot et parfait courtisan !

Mais tout cela ne correspondait, prétend-il, à rien de sincère, à rien de profond, et n'aurait été qu'un calcul de plus dans l'esprit de ce poète qui fut surtout réaliste et intéressé.

Cette thèse curieuse, soutenue par un petit-neveu sans indulgence, mais d'un grand talent, peut assurément contenir une part

de vérité : nous doutons fort, cependant, qu'elle suffise à tout expliquer.

Supprimer tout élément religieux, toute influence janséniste d'une âme formée et mûrie à l'école de Port-Royal, nous paraît être un paradoxe un peu fragile.

Brunetière, nous l'avons vu, et Jules Lemaître, présument que Racine a dû être plus ou moins influencé dans sa décision par un contre-coup inattendu de la célèbre et terrible *Affaire des Poisons*. C'est aussi l'opinion de M. Funck-Brentano.

M. Masson-Forestier objecte, il est vrai, que *Phèdre* est de 1677 et que l'affaire des poisons ne s'ouvrit que deux ans plus tard, en 1679, qu'elle ne saurait donc avoir influencé une décision qui l'avait précédée. Mais cette objection n'est très forte qu'en apparence.

Il est vrai que c'est seulement en 1679 que Racine fut mis en cause, devant la Chambre ardente, par la déposition de la Voisin, mais il n'est pas moins certain que cette affaire « couvait » depuis des années ; que Racine avait connu la Voisin onze ans auparavant, chez la Duparc, qu'il avait très vraisemblablement été mis au courant de quelques circonstances, au moins suspectes, de son coupable commerce et qu'enfin il savait la Voisin irrémédiablement perdue depuis l'exécution de la marquise de Brinvilliers, en l'année 1676.

Tout le monde parlait de ce drame des poisons bien avant que la phase judiciaire proprement dite fût ouverte.

C'est si vrai que la Champmeslé refusait à Racine de dire ces vers de *Phèdre*, qui pouvaient paraître une allusion :

Je confesserai tout, exil, assassinat,  
Poison même !

Si Racine pensait devoir être personnellement compromis dans cette affaire, rien n'empêche de penser qu'il ait pu prendre les devants, contracter un riche mariage, s'assurer des appuis tout-puissants à la Cour, devenir un courtisan zélé, renoncer à une existence irrégulière qui eût donné plus de crédit aux accusations lancées contre lui.

*Et Di que l'ave de gor le luy de que l'ave Raffine  
 a y au effouze' brectement l'ave Duparc Il estoit  
 jaloux de tout le monde et particulierement d'elle  
 respondant. Pour Il avoit beaucoup d'oubrage  
 et quil se y estoit effrayé par poison et a cause  
 de son extreme jalousie et pendant la maladie  
 de l'ave Duparc l'ave Raffine ne s'avoit point  
 du Chevet d'elle et l'ave Duparc a laquelle Il  
 tira de son doigt un diamant de prix et avoit  
 auffy de sonné l'ore-bijoux et s'approchaux  
 effraye de l'ave Duparc qui en avoit joue  
 beaucoup d'aveu. Et mesme on n'avoit pas  
 voulu la laisser parler a la Nouvelle Navoy.*

DÉPOSITION DE LA VOISIN CONTRE RACINE, LE 21 NOVEMBRE 1679.

(Archives de la Bastille, Bibliothèque de l' Arsenal.)

Mais quelles furent ces accusations ?

Le 21 novembre 1679, la Voisin, au cours d'un interrogatoire devant la Chambre ardente, fit la déposition suivante :

« Elle avait eu l'intention de nous déclarer, il y a déjà du temps, que la Duparc devait avoir été empoisonnée et que l'on a soup-

conné Jean Racine. Ce qu'elle a d'autant plus lieu de présumer que Racine a toujours empêché qu'elle, qui était la bonne amie de la Duparc, ne l'ait vue pendant tout le cours de la maladie dont elle est décédée, quoique la Duparc la demandât toujours ; mais quoiqu'elle y allât pour la voir, on ne l'a jamais voulu laisser entrer et ce par ordre de Racine, ce qu'elle a su par la belle-mère (de la Duparc) appelée de Gorle et par les filles de la Duparc qui lui ont marqué que Racine était la cause de leur malheur.

« De Gorle lui a dit que Racine, ayant épousé secrètement la Duparc, était jaloux de tout le monde et particulièrement d'elle, Voisin, dont il avait beaucoup d'ombrage et qu'il s'en était défait par le poison et à cause de son extrême jalousie et que, pendant la maladie de la Duparc, Racine ne partait point du chevet de son lit ; qu'il lui tira de son doigt un diamant de prix et avait aussi détourné les bijoux et principaux effets de la Duparc qui en avait pour beaucoup d'argent ; que, même, on n'avait pas voulu la laisser parler à Manon, sa femme de chambre, qui était sage-femme, quoiqu'elle demandât Manon et qu'elle lui fit écrire de venir à Paris la voir, aussi bien qu'elle, la Voisin. »

« Interrogée si elle peut donner d'autres précisions, elle répond qu'elle ne sait pas autre chose et qu'elle a dit la vérité. »

Voilà la seule déposition que nous ayons contre Racine. Il semble, pourtant, qu'il dut y en avoir au moins une autre, d'après une question qui fut posée à la Voisin et qui paraît y faire allusion.

On concevrait mal, d'autre part, que sans charge plus sérieuse contre l'illustre poète, auteur applaudi de tant de chefs-d'œuvre, le terrible ministre Louvois ait pu écrire, le 11 janvier 1680, au

conseiller d'Etat Bazins de Bezons, chargé de l'instruction de l'affaire :

« Les ordres du roi nécessaires pour l'arrêt du sieur Racine vous seront envoyés aussitôt que vous les demanderez. »

Le conseiller Bazin de Bezons ne demanda jamais l'arrestation du « sieur Racine » qui était son confrère à l'Académie française.

Mais nous ne connaissons pas les motifs de cette abstention et nous n'en pouvons, par suite, tirer aucune conclusion formelle pour ou contre la culpabilité de Racine.

Remarquons, en effet, que la mort de la Duparc remontait alors à plus de douze ans. De nos jours, même en cas de culpabilité certaine, la prescription du crime eût été acquise !

Et comment, à douze ans de distance, retrouver des témoins disparus, reconstituer le drame, réunir des charges sérieuses en une telle affaire ?

Sans doute, le conseiller Bazins de Bezons dut-il entendre la belle-mère, les filles, la femme de chambre Manon, de la Duparc ?

Mais que parent-elles dire de plus que ce qu'avait répété le Voisin ?

Comment auraient-elles pu prouver la réalité d'un empoisonnement datant de plus de douze ans, alors qu'aucune autopsie ne pouvait plus retrouver la trace du poison, alors qu'on ignorait tout des conditions dans lesquelles il eût été administré par Racine à la Duparc, alors que la science médicale de l'époque était incertaine et obscure ?

Enfin, le mobile même du crime n'apparaissait pas bien claire-

ment. Jalousie ? C'est vite dit. Mais si la jalousie peut, parfois, égarer la raison au point de faire commettre un meurtre violent sous l'empire d'une colère subite, elle n'assassine guère lentement par le poison, qui suppose la préparation, la préméditation, et le crime longuement concerté.

Racine l'a noté lui-même dans ce vers :

S'il ne meurt aujourd'hui, je puis l'aimer demain.

Que reste-t-il contre Racine ?

La déposition de la Voisin, cette femme perdue, sorcière, ensorceleuse, vendeuse de « poudre à succession » (c'est par cet euphémisme qu'elle désignait l'arsenic), et cette déposition même ne fait état que de propos rapportés de seconde main, disons le mot trivial, mais juste : *de commérages* !

N'est-il pas naturel que la Voisin ait cherché à compromettre le plus de gens possible dans l'espoir qu'on étoufferait une affaire qui prenait de telles proportions ?

Cependant, M. Funck-Brentano constate que presque toutes les accusations portées par la Voisin, et qui ont pu être vérifiées, *ont été reconnues exactes*, et il ajoute même que, *quant à lui*, il n'hésiterait pas à croire à la culpabilité de Racine, si la Voisin avait apporté contre lui un *témoignage direct*, tel, par exemple, que celui-ci :

« C'est moi qui ai vendu de l'arsenic à Racine pour empoisonner la Duparc ! »

Mais la Voisin, en l'occurrence, n'a rien dit de tel ; ses accusations sont même enveloppées de telles réserves et de telles réticences qu'elles n'ont plus, en réalité, aucune valeur.

Elle ne dit pas :



— La Duparc est morte empoisonnée, je l'ai su d'une manière certaine, et c'est Racine le coupable.

Elle dit :

— La Duparc *doit* avoir été empoisonnée et on a *soupçonné* Racine.

Et sur quoi fonde-t-elle cette supposition ? Simplement sur le fait que Racine lui a refusé l'entrée de la chambre de la Duparc, qu'il l'a refusée également à la femme de chambre Manon ; qu'il n'a pas quitté le chevet de sa maîtresse mourante ; qu'il a pris — lui a-t-on dit — un diamant que la Duparc portait au doigt, et qu'enfin il se montrait jaloux de tout le monde.

Est-ce qu'il y a, dans tout cela, un seul argument sérieux ?

N'est-il pas naturel que Racine soit resté jusqu'à la fin auprès de la Duparc qu'il aimait ?

A supposer exact qu'il ait pris le diamant qu'elle portait au doigt, ce que rien n'établit, n'est-il pas vraisemblable que la Duparc mourante ait demandé à Racine, qu'elle aimait, de garder cette bague en souvenir d'elle ?

Il reste donc seulement qu'il s'est constamment refusé à laisser la Voisin et Manon, qui venaient pour voir la Duparc, avoir accès auprès d'elle.

Eh bien ! C'est cette circonstance, précisément, qui va nous éclairer sur les vraies causes de la mort de l'actrice.

Manon était une matrone. La Voisin, avant que d'être sorcière empoisonneuse, exerçait la même profession. Un propos de Boileau, l'ami intime de Racine, va nous donner la clé de l'énigme.

Boileau disait, le 12 décembre 1703, à Mathieu Marais, avocat au Parlement, qui l'interrogeait sur cette époque de la vie de Racine :

« Racine était amoureux de la Duparc, qui était grande, bien faite, et qui n'était pas bonne actrice. Il fit *Andromaque* pour elle : il lui apprit ce rôle. Il la faisait répéter comme une écolière. Il la fit sortir de la troupe de Molière et la mit dans celle de l'Hôtel de Bourgogne... La Duparc mourut quelque temps après, en couches. Elle était veuve. »

Dès lors, tout s'éclaire et tout s'explique parfaitement. La Duparc était veuve ; elle était actrice en vue ; elle s'était fait une spécialité de danses légères. Pour ces trois raisons au moins, une maternité devait lui paraître inopportune : elle devait tout faire pour l'éviter...

Mais Racine ne désirait nullement que la vraie raison de cette maladie s'ébruitât. Il devait particulièrement redouter et tenir à l'écart l'œil sagace et professionnel des deux matrones.

Voilà, très certainement, la clé de ce mystère.

Au moment où l'affaire des poisons redevenait d'actualité, au moment où la Voisin, qu'il avait perdue de vue depuis douze ans, devenait tristement célèbre, Racine a fait un retour sur ce passé trouble et lointain, il en a éprouvé des remords, — des nausées, dit Jules Lemaitre, — il a mesuré, par la chute de *Phèdre*, la vanité cruelle des gloires d'auteur dramatique ; il s'est souvenu des enseignements austères de Port-Royal, envers qui ses torts devaient le remplir de regrets et de confusion, et il a compris alors que l'heure était venue, pour lui, de changer d'existence et d'effacer, dorénavant, par une vie régulière et une édifiante piété, le scandaleux exemple de son théâtre d'amour et de passion et de son passé tumultueux.

L'occasion s'offrait d'autant plus favorable que Louis XIV le

nommait historiographe du roi, avec une pension de six mille livres, et qu'il pouvait ainsi prétendre à se marier dans un milieu chrétien.

Nous savons qu'il fut bon mari et bon père ; il ne dédaigna point, quoique poète, de donner à cinq de ses sept enfants de ces petits surnoms ridicules, où se marque, de manière touchante, la tendre et prosaïque affection de la vie de famille bourgeoise.



SCULPTURE DE LA MAISON OÙ EST NÉ JEAN RACINE  
A LA FERTÉ-MILON (AISNE).  
(Le jugement de Paris.)

Le grand tragique Racine jouait à la procession avec Babet, Fanchon, Madelon, Nanette et Lionval, dans le temps qu'il écrivait *Esther*, à la demande de M<sup>me</sup> de Maintenon, pour les demoiselles de Saint-Cyr.

Quelques années avant sa mort, il exprimait, dans un de ses cantiques spirituels, la dualité troublante de sa nature et cet éternel conflit de l'humain et du divin qui se livrait en lui, depuis sa jeunesse, avec des fortunes diverses.

Relisons-le, ce cantique, car il nous explique toute la vie de Racine, et même toute son époque, ce siècle de Louis XIV qui oscille sans cesse entre le sublime et les plus basses passions, mais qui se soucie sans cesse de sauver la face ! Ne disons point que c'est hypocrisie, car c'est justement là ce qui fit sa force et sa grandeur :

Mon Dieu, quelle guerre cruelle !  
 Je trouve deux hommes en moi :  
 L'un veut que, plein d'amour pour toi,  
 Mon cœur te soit toujours fidèle.  
 L'autre, à tes volontés rebelle,  
 Me révolte contre ta loi.

L'un, tout esprit et tout céleste,  
 Veut qu'au ciel sans cesse attaché  
 Et des biens éternels touché,  
 Je compte pour rien tout le reste ;  
 Et l'autre, par son poids funeste,  
 Me tient vers la terre penché.

Hélas ! En guerre avec moi-même  
 Où pourrai-je trouver la paix ?  
 Je veux et n'accomplis jamais...  
 Je veux, mais, ô misère extrême,  
 Je ne fais pas le bien que j'aime  
 Et je fais le mal que je hais.

Louis Racine raconte qu'en entendant ces vers Louis XIV, ému, se tourna vers M<sup>me</sup> de Maintenon et lui dit :

— Voilà, madame, deux hommes que je connais bien !

Le poète et le souverain se ressemblaient L'un et l'autre avaient, au cours d'une jeunesse orageuse, subi le choc des passions violentes et cédé aux entraînements irrésistibles... Ils

avaient goûté l'ivresse des voluptés coupables jusqu'au jour où la parole ardente des prédicateurs célèbres, secondée par les approches de l'âge mûr, avait fait naître en leurs cœurs vieillissés et désabusés la crainte salutaire de la mort — qui est, pour certains hommes, le commencement de la sagesse.

Louis XIV avait oublié la douce et tendre Louise de La Vallière, la charmante Fontanges, la terrible Athénaïs de Montespan, auprès de celle que la Palatine, dans sa rage germanique, appelait la « vieille guenuche », — l'habile et prudente marquise de Maintenon.

Jean Racine — après avoir aimé, pleuré, souffert et haï avec la Duparc et la Champmeslé — était rentré dans le giron de l'Eglise, en contractant un mariage avantageux.

Il ne fut sincère que dans ses haines frénétiques et ses fureurs jalouses... Sa conversion était inspirée moins par l'amour de la religion ou l'horreur et le repentir du péché que par le désir de se mettre à l'unisson de ses contemporains et de régler, en courtisan habile, sa conduite sur celle de Louis XIV.

N'oublions pas qu'en 1679, le roi est le maître souverain. Ses fidèles et obéissants sujets ne songent, pour mériter d'importantes faveurs, qu'à régler leur vie sur celle du monarque. Avec Louis XIV jeune et ardent, ils ont cédé aux emportements de la passion ; avec le roi vieilli, morose et discipliné par M<sup>me</sup> de Maintenon, ils pratiquent les apparences extérieures de la vertu et passent la dernière partie de leur existence à regretter les folies et les scandales de leur jeunesse.

Si Jean Racine a renoncé, jeune encore, aux triomphes de la scène, s'il a abandonné le théâtre profane et brûlé ce qu'il a adoré, ce n'est sans doute ni par repentir ni par crainte de la

Chambre ardente, mais par habileté de courtisan, poussé par un désir naturel d'imitation...

Que nous importe, d'ailleurs ! Ces indiscretions posthumes ne sont-elles pas cruelles ? Avons-nous vraiment le droit de disséquer le cœur d'un grand écrivain ? Pouvons-nous pénétrer dans la vie privée des hommes — même célèbres — et faire leur autopsie morale ?

Laissons reposer dans la paix du tombeau ces cœurs torturés...  
La mort les a consolés...

Jean Racine a écrit des chefs-d'œuvre immortels qui sont l'orgueil de notre théâtre français : cela suffit à sa gloire et à notre plaisir...

---

# LA DUCHESSE DU MAINE

---

Tout périt après quelques lustres :  
Bâtons fleurdelisés, balustres,  
Hermine, supports, écussons ;  
Tout cela n'est plus que fumée,  
Mais je devrai ma renommée  
A tes immortelles chansons.

C'est par ces vers d'une note mélancolique et désabusée des vaines grandeurs de ce monde, que Nicolas de Malézieu, l'auteur du curieux recueil des *Divertissements de la Cour de Sceaux*, rendait un hommage flatteur à sa gracieuse souveraine, la duchesse du Maine.

Il ne se trompait pas. De tous ses titres enviés : précepteur du duc du Maine, membre de l'Académie des Sciences, philosophe, savant, poète et bel esprit, auteur réputé de plusieurs doctes ouvrages, que resterait-il aujourd'hui qui fit encore parler de Malézieu, s'il n'avait été en même temps le galant et spirituel animateur des *Divertissements de la Cour de Sceaux* ?

Sans doute, se faisait-il encore trop d'illusions lorsqu'il ajoutait :

Malgré mon vain éclat, je connais ma faiblesse :  
A peu de jours, hélas ! mon sort est limité.  
Mais vous les consacrer, adorable princesse,  
Est pour moi l'immortalité.

Non ! « l'adorable princesse » ne pourra sans doute pas lui conférer « l'immortalité » qu'il en espérait en dépit de tout le bruit — parfois scandaleux — que la cour de Sceaux et sa mignonne reine surent faire, en France et même en Europe, durant toute la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce bruit fut surtout un bruit de tréteaux, de ballets, de mascarades, de feux d'artifice, de comédiens et d'amuseurs, dont le luxe, la grâce, le charme, l'invention, l'entrain et la prodigalité n'avaient jamais, sans doute, été poussés si loin, mais sans autre objet, pourtant, que l'égoïste plaisir du divertissement d'une nuit et sans rien qui méritât de survivre à la fête finie !...

De toutes les éblouissantes fusées d'esprit tirées en son honneur et pour son seul amusement par les hommes les plus éminents de son temps, il semble qu'il ne reste plus guère autour de la mémoire de la duchesse du Maine que ces carcasses noircies et refroidies qu'on retrouve, le lendemain, à l'emplacement des feux d'artifice les plus brillants !

Les jardins du château de Sceaux — si bien décrits par M. Soulange-Bodin, — qu'animait et qu'embellissait encore leur grâce légère, ces jardins féeriques qu'on a pu comparer alors au paradis terrestre, sont aujourd'hui tristement déserts et abandonnés. Toute vie s'en est retirée, avec la disparition de ceux qui s'y divertissaient en une existence artificielle et frivole.

Anne-Louise-Bénédicté de Bourbon, née le 8 novembre 1676, et qui devait devenir par son mariage duchesse du Maine, était la troisième fille et le huitième enfant de Henri de Bourbon, prince de Condé, le fils unique du grand Condé et d'Anne de Bavière.



Son enfance s'était écoulée paisiblement, tant à l'hôtel de Condé qu'à Chantilly dont un poète l'avait baptisée « la nymphe ».

Elle avait reçu une instruction soignée et s'était fait remarquer, de bonne heure, par la vivacité de son esprit et son exubérance.

Physiquement, elle était plutôt jolie, mignonne, très gracieuse, vive et pleine d'entrain, mais *extraordinairement petite*.

A seize ans, elle épousa le duc du Maine, âgé de vingt-deux ans à peine, qui était, vous le savez, le deuxième enfant illégitime de Louis XIV et de M<sup>me</sup> de Montespan et qui avait eu, comme gouvernante, la sage M<sup>me</sup> de Maintenon.

Celle-ci, qui l'aimait comme un fils, semble s'être inquiétée quelque peu des tentances trop frivoles à son gré, de la jeune femme :

« Vous m'avez trompée à son sujet, écrivait-elle à M<sup>me</sup> de Brinon, sur l'article principal qui est celui de la *piété* : elle n'a



LA DUCHESSE DU MAINE.

Par Pierre Mignard.

veine qui y tende *et veut faire, en tout, comme les autres*. Je ne voudrais point la faire dévote de profession ; mais j'avoue que j'aurais bien voulu la voir régulière, prendre un train de vie qui serait agréable à Dieu, au roi et à M. le duc du Maine, qui a assez de bon sens pour vouloir sa femme plus sage que *certaines autres...* Elle est enfant et aurait plus besoin d'une gouvernante que d'une dame. Du reste, elle est telle que vous me l'avez dépeinte, jolie, aimable, gaie, spirituelle, et par-dessus tout cela, elle aime fort son mari qui, de son côté, l'aime passionnément et la gâtera, plutôt que de lui faire la moindre peine... »

On devine aisément, à travers cette lettre, — qui semble d'une belle-mère alarmée pour le bonheur de son fils — quelle devait être, à Versailles, l'existence de ce jeune ménage, dont la bonne harmonie recevait, sans doute, de petites mais fréquentes atteintes, par suite des critiques dont il était l'objet.

Le jeune couple était observé, épié, censuré par le vieux couple royal qui trouvait mauvais, dans l'austérité dévote de ses dernières années, que l'on prît, sous ses yeux, des distractions et des plaisirs qu'il condamnait, depuis qu'il se les refusait à lui-même.

Le duc du Maine, bon, mais d'un caractère faible et d'un tempérament peu combatif, se trouvait en butte aux reproches de ceux dont il était habitué, depuis toujours, à subir l'influence sans discussion.

C'est au mari, doux, apathique et soumis, que les austères censeurs adressaient, tout naturellement, au sujet des allures trop libres, de l'existence dissipée, des fréquentations frivoles de sa jeune femme, les reproches qu'ils ne se fussent point risqués — le roi surtout, qui avait une sainte horreur des éclats et des

scènes — à faire directement à l'exubérante et fougueuse et vive petite personne. Celle-ci les méritait peut-être par sa conduite, mais était, certes, fort peu disposée à les accepter.

Vous imaginez sans peine le malheureux duc du Maine, ce « bon jeune homme », pris entre son amour pour sa femme, « qu'il préférerait gâter plutôt que de lui faire la moindre peine », et sa crainte révérentielle du roi, à qui il devait tout, et son affection respectueuse pour M<sup>me</sup> de Maintenon, à qui il était habitué à obéir depuis l'enfance.

Il était, si je puis dire, le tampon sur qui venaient s'amortir les coups et la mauvaise humeur des antagonistes qui n'osaient s'affronter directement. Mais il avait beau faire, il n'arrivait point à contenter tout le monde... et son père !

Tour à tour il essayait les scènes de la jeune femme, jalouse de sa liberté, lorsqu'il risquait, bien timidement, une observation sur sa vie peu sérieuse et il encourait les critiques acerbes du couple royal, jaloux d'imposer à tous son propre genre d'existence.

On comprend aisément qu'il ait aspiré à éviter le plus possible les occasions de conflits, en éloignant rapidement son ménage de la cour de Louis XIV.

Les jeunes époux allèrent bientôt s'installer au château de Clagny, qui appartenait à M<sup>me</sup> de Montespan.

Mais Clagny était encore trop près des yeux de la cour et, en 1700, le duc du Maine achetait pour un million le château de Sceaux, vacant depuis la mort du marquis de Seignelay, ministre de la Marine, qui l'avait hérité de Colbert.

Colbert avait acquis, une trentaine d'années auparavant, cette

magnifique propriété qui lui devait, il faut le dire, beaucoup de sa splendeur. Il n'y avait, en effet, lorsqu'il en fit l'acquisition, qu'un petit château assez modeste et un vaste parc de six cents arpents (environ deux cents hectares) mais à peu près inculte.

Cette entreprise n'était pas faite pour effrayer Colbert. Il n'avait pas besoin de chercher loin les ouvriers capables de la mener à bien. Ne lui suffisait-il pas de faire appel à ceux-là mêmes qui venaient de s'illustrer à Versailles ?

Le génial Le Nôtre fut chargé de l'aménagement des jardins ; les peintres Mignard et Lebrun et le sculpteur Puget, de la décoration intérieure et extérieure. L'architecte Perrault s'occupa de restaurer l'ancien château et d'en construire un nouveau plus somptueux. Il éleva aussi dans le parc le charmant pavillon de l'Aurore, pour lequel Lebrun peignit un très beau plafond où l'on voit le char de l'Aurore tiré par l'Amour accompagné du Printemps et de la Rosée du matin.

Il exécuta encore diverses autres peintures qui se trouvent en partie, aujourd'hui, à l'hôtel de Trévisé, à Paris.

De belles statues, dues au ciseau de Coysevox, vinrent peupler les nouvelles perspectives du parc, où des aqueducs amenèrent bientôt l'eau à profusion. On créa de nombreux bassins ornés de belles figures de marbre ou de bronze : tritons, dauphins, nymphes et naïades. Il y avait notamment — et cet exemple peut vous donner une idée du genre gracieusement philosophique du reste — une pièce d'eau dénommée « le Caprice », où l'on admirait cette divinité, entourée de ses trois compagnes ordinaires : « Légèreté », Bizarrerie » et « Inconstance ».

Les bassins, ces miroirs animés du ciel, sont le charme, la

grâce et la vie de ces parcs à la française dont la rigidité géométrique serait, sans eux, ennuyeuse et trop sévère. Ces bassins se déversaient les uns dans les autres par des jeux harmonieusement symétriques de canaux et de cascades, pour aboutir finalement à une grande pièce d'eau octogonale de dix arpents, qu'alimentait un majestueux jet d'eau de soixante-dix pieds de hauteur. De là, l'eau terminait sa course dans le grand canal, imité de celui de Versailles, et qui était l'œuvre de Seignelay, le fils de Colbert.

Il y avait donné, en 1686, une fête splendide en l'honneur du roi et du dauphin. Le duc du Maine, âgé de seize ans à peine, y avait assisté, ébloui, sans se douter que, quelques années plus tard, cette princière demeure deviendrait la sienne.

Le million qu'elle lui coûtait ou, plus exactement, qu'elle coûtait à Louis XIV, était, dit Saint-Simon, peu de chose auprès de ce qu'avaient coûté à Colbert et à Seignelay les embellissements successifs.

Mais comme, en ces matières, on n'est jamais content que de ce qu'on a fait soi-même, cela n'empêcha pas le duc et, surtout, la duchesse du Maine de dépenser à nouveau des sommes considérables en aménagements de toutes sortes.

Petite-fille du grand Condé, la duchesse du Maine se flattait d'être, à Sceaux, le Mécène que son grand-père avait été à Chantilly. Elle fit venir et installa dans le pays plusieurs familles d'ouvriers d'élite qui ne travaillèrent que pour elle et pour l'embellissement du château dont l'ameublement fut une véritable œuvre d'art. Elle avait su rassembler une magnifique collection de rares porcelaines de Chine.

Dans le parc, les tonnelles de jasmin et de chèvrefeuille, les

lilas, les roses admirables, les fleurs aux tonalités riches et variées étaient un enchantement pour la vue et l'odorat.

Elle s'était fait aménager spécialement une pièce pour son usage personnel : elle l'appelait sa « Chartreuse ».



LE DUC DU MAINE.  
D'après F. de Troy.

On y accédait par un ascenseur à poulies dont la nouveauté avait amusé Louis XIV.

C'est dans cette « Chartreuse », fort peu cloîtrée d'ailleurs, qu'elle travaillait et répétait ses rôles lorsqu'elle entreprit de jouer la comédie.

Le duc du Maine, lui, se retirait, de son côté, dans sa « Tourelle », petite pièce ronde et isolée dans un coin du château, où il se livrait,

loin du bruit des invités de sa femme, à ces études paisibles et un peu vaines où se complaisait son esprit laborieux et timide.

Il faisait des plans d'améliorations horticoles pour son jardinier ou bien il se plongeait dans une traduction latine où il excellait. C'était un « fort en version ». Il écrivait bien, était cultivé,

raisonnable, attaché à son devoir et plein de belles qualités d'esprit et de cœur.

« Je vous dois autant d'affectueuse reconnaissance qu'au roi, écrivait-il, un jour, à M<sup>me</sup> de Maintenon, car il a fait de moi un prince et vous, un honnête homme ! »

Malheureusement, il avait eu sans cesse devant lui la route aplanie et facile. Sa volonté sans ambition, parce qu'elle n'avait jamais rien eu à désirer, manquait de ressort et d'ardeur.

— Il est trop vertueux pour faire jamais du bruit ! avait dit, non sans peut-être quelque mélancolie secrète, son ex-gouvernante, M<sup>me</sup> de Maintenon.

Elle comptait sans la petite duchesse, sa femme. Et celle-ci fit du bruit pour deux.

Elle reprochait son indolence à son jeune mari. Un mot d'elle souligne bien ce conflit latent de leurs deux natures orientées différemment.

Le duc lui apportait un jour, tout heureux et fier de sa production, une traduction qu'il venait d'achever de l'*Anti-Lucrèce*, poème latin du cardinal de Polignac.

— Oui, fit-elle assez dédaigneuse, vous vous réveillerez, un beau matin, de l'Académie, mais notre rival, le duc d'Orléans, sera régent !

La deuxième partie seule de cette prophétie devait se réaliser, car le duc du Maine se vit refusé à l'Académie, en 1705. Et sa femme, pour avoir voulu être ambitieuse à sa place, se réveilla un beau matin en prison sous le coup d'une accusation capitale !

Rien, pourtant, ne semblait plus éloigné de sa frivole destinée.

Son beau-père, Louis XIV, régnait alors dans toute sa gloire, et sa majestueuse figure, qui dominait toute la cour et tous ses ministres, semblait aussi assurer tout l'avenir.

Rappelez-vous la belle page que lui a consacrée La Bruyère, qui n'avait pourtant rien d'un vil flatteur, dans son discours à l'Académie.

« Lui-même, si je l'ose dire, il est son principal ministre ; toujours appliqué à nos besoins, il n'y a pour lui ni temps de relâche ni heures privilégiées. Déjà, la nuit s'avance ; les gardes sont relevées aux avenues de son palais ; les astres brillent au ciel et font leur course ; toute la nature reposé ensevelie dans les ombres ; nous reposons aussi, tandis que ce roi, retiré dans son balustre, veille seul sur nous et sur tout l'Etat. »

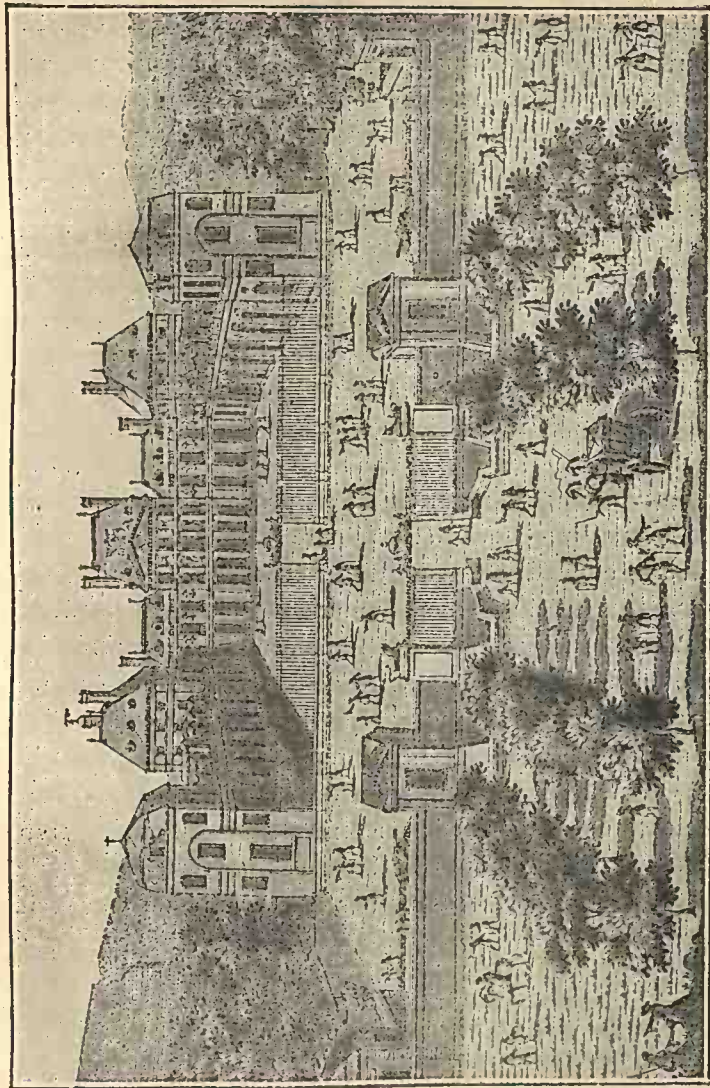
Tandis que Louis XIV veillait ainsi, la petite duchesse, sa belle-fille, s'amusait, à Sceaux, et ne songeait guère qu'au plaisir.

Elle y avait établi une vraie cour galante, « une cour de gaie science et de philosophie épicurienne » où elle avait su attirer et grouper les personnalités les plus en vue tant par la naissance que par l'esprit.

Parmi ses hôtes accoutumés se trouvaient les ducs de Bourbon, de Nevers, de La Force, de Coislin, de Richelieu ; le comte de Laval ; les duchesses de La Ferté, d'Estrées, de Lauzun, de Rohan ; les marquis de Pompadour, de Mirepoix et d'Antin ; M<sup>mes</sup> de Lassay, de Chimay, de Croissy ; de hauts magistrats du parlement, le président Hénault et, surtout, le premier président de Mesmes, magistrat fort mondain, bel esprit, galant à l'excès, mais qui manquait totalement de cette dignité et de cette retenue qu'on aime à rencontrer chez un magistrat de son rang.

« Il portait, nous dit-on, la robe en sautillant », se poussait





VUE ET PERSPECTIVE DE L'ENTRÉE DU CHATEAU DE SCEAUX.  
D'après une estampe d'Avelinc.

dans le monde, se fourvoyait, à l'occasion, en mauvaise compagnie et n'échappait, ensuite, aux conséquences de ses... inconséquences qu'en redoublant de flatteries et en se rachetant — si l'on peut dire — par de basses complaisances pour le pouvoir... mais au prix de sa considération ! Il était, pour toutes ces raisons, assez peu estimé des honnêtes gens et l'on disait, en dérision, qu'il préparait un docte traité intitulé : *Des Différents Mouvements de la Pirouette*, par le président de Mesmes.

Cela ne l'empêchait point, au contraire, d'avoir de nombreux succès mondains et féminins et l'on prétendait même qu'il était fort avant dans les bonnes grâces de la duchesse du Maine.

On peut affirmer, — autant qu'il soit possible de rien affirmer en pareille matière, — que c'était là pure calomnie.

La duchesse du Maine, sans doute, était légère, capricieuse, fantasque, écervelée, follement ambitieuse, inconséquente... et même coupable en politique ; elle pouvait mettre tontre elle toutes les apparences, par une sorte de snobisme, à une époque où la vertu n'était pas à la mode, mais il semble bien que sa fidélité conjugale soit restée à l'abri de reproches sérieux.

On peut même dire qu'à ce point de vue son ménage, si l'on tient compte du milieu, était une exception et un modèle trop rarement suivi. Les intimes de Sceaux le savaient bien et ils avaient fait, pour célébrer ses mérites, une chanson où l'on disait poétiquement :

Jamais de bergère infidèle,  
 Jamais de berger inconstant.  
 Jeunes époux, imitez ce modèle ;  
 C'est le secret d'être toujours content,

A côté de ce carnet mondain de la noblesse et de la robe, on trouvait, à la cour de Sceaux, des philosophes, des savants, des poètes, des auteurs dramatiques, des académiciens et, simplement, des gens d'esprit.

Parmi eux, d'abord l'inévitable Malézieu, de fondation, clé de voûte de ce salon littéraire, puis Fontenelle, Voltaire encore jeune et qui écrivit pour le théâtre de Sceaux trois de ses tragédies : *Sémiramis*, *Oreste* et *Rome Sauvée* ; l'abbé de Chaulieu, le poète Lagrange-Chancel, alors l'émule de Voltaire, l'abbé Genest, le spirituel marquis de Saint-Aulaire, enfin le beau cardinal de Polignac, fin diplomate, type exquis et achevé du parfait courtisan, dont la conversation universelle avait charmé la difficile M<sup>me</sup> de Sévigné, celui que Louis XIV avait défini : « L'onction faite homme. »

C'est à lui qu'on prête ce mot typique du courtisan, un jour qu'à Marly il avait reçu une forte ondée et que Louis XIV s'en inquiétait :

— Oh ! Sire, dit-il, ce n'est rien, la pluie de Marly ne mouille pas !

A la cour de Sceaux, où l'on rivalisait d'amabilité gracieuse et de cette jolie forme de flirt qu'est la galanterie littéraire, — le marivaudage avant Marivaux, — le beau cardinal de Polignac brillait au premier rang des adulateurs de la petite duchesse.

Mais la personne la plus fine et la plus spirituelle de toute cette société était sans doute encore celle qu'on n'y avait admise que par une exceptionnelle faveur et qui y tenait, au dernier rang, un emploi des plus modestes, M<sup>lle</sup> Rose Delaunay, la femme de chambre de la duchesse.

M<sup>lle</sup> Delaunay, plus connue sous son nom de femme mariée, M<sup>me</sup> de Staal, nous explique, au début de ses délicieux *Mémoires*, qu'à l'encontre de ce qui se passe pour les bergères qui deviennent des reines, elle avait commencé, elle, par être élevée comme une princesse pour finir très modestement soubrette.



MADAME DE STAAL.

Orpheline, elle avait reçu, en effet, dans un couvent distingué de Normandie dont la supérieure l'avait prise en affection, une éducation très au-dessus de sa condition sociale. Liée d'amitié avec une compagne de couvent, M<sup>lle</sup> de Silly, elle avait passé ses vacances dans un château et y avait fait des relations aristocratiques. La duchesse de La Ferté, séduite par sa grâce et son esprit, s'était intéressée à elle et l'avait quelque temps

attachée à sa personne comme demoiselle de compagnie.

Elle la menait dans le monde et s'ingéniait à l'y faire briller par sa conversation vive et enjouée, fière qu'on l'enviât d'avoir su découvrir une jeune fille si spirituelle.

M<sup>lle</sup> Delaunay appelait cela « lui faire faire le singe savant »,

mais, sans doute, était-elle plus flattée encore qu'on la produisît avec tant de succès que fâchée du personnage qu'on lui faisait tenir.

C'est ainsi qu'elle fut introduite à Sceaux où M<sup>me</sup> de La Ferté désirait la présenter à la duchesse du Maine et, surtout, avoir sur elle l'opinion décisive de l'infailible Malézieu.

« M<sup>me</sup> de La Ferté, nous dit-elle, parla d'abord de moi avec excès. »

Puis Malézieu, en aparté, s'entretint longuement avec elle pour lui faire subir une sorte d'examen.

Elle se tira glorieusement de cette redoutable épreuve, et Malézieu confirma « toutes les merveilles que M<sup>me</sup> de La Ferté débitait de moi. »

« Ce suffrage, dit-elle, me mit en honneur dans une cour où les décisions de M. de Malézieu avaient la même infailibilité que celles de Pythagore parmi ses disciples. Les disputes les plus échauffées s'y terminaient au moment où quelqu'un prononçait : « Il l'a dit ». « Il » dit donc que j'étais une personne rare : on le crut. On venait me voir, on m'écoutait, on ne cessait de m'admirer. »

Bref, à la suite de divers incidents qu'il serait trop long de rappeler, elle quitta M<sup>me</sup> de La Ferté pour M<sup>me</sup> du Maine, mais elle entra au service de celle-ci en qualité de simple femme de chambre et se vit d'abord, non sans amertume, reléguée quelque temps à l'office.

Elle raconte, sur le caractère de M<sup>me</sup> de La Ferté, deux traits qui suffisent à nous dépeindre cette grande dame et qui sont si jolis que je ne résiste pas au désir de vous les rappeler.

« Elle déposait à la campagne, dit-elle, un air de hauteur

qu'elle maintenait à la cour : on y vivait dans la plus grande familiarité avec elle. Elle jouait même au lansquenet avec ses fournisseurs habituels : boucher, boulanger, épicier, crémier, et elle me disait à l'oreille :

« Je les triche..., mais c'est pour me rattraper un peu de ce qu'ils me volent ! »

N'est-ce pas charmant ? C'est elle encore qui disait, un jour, à la même M<sup>lle</sup> Delaunay :

— Tiens ! mon enfant, je ne vois décidément que moi qui aie toujours raison.

« Cette parole, ajoute la jeune fille, m'a servi plus qu'aucun précepte à m'apprendre la défiance de soi-même. Je me la rappelle toutes les fois que je suis tentée de croire que j'ai raison ! »

Cependant, M<sup>lle</sup> Delaunay, bien qu'elle eût pris la précaution, en arrivant à Sceaux, d'écrire son nom en deux mots pour lui donner un petit air de noblesse, eût risqué sans doute, malgré tout son esprit, de rester confinée à l'office en des besognes sans intérêt, dont elle s'acquittait, d'ailleurs, fort maladroitement, si un incident inattendu n'avait tout d'un coup attiré à nouveau l'attention sur elle.

A ce moment, tout Paris parlait d'une certaine demoiselle Testard, fort jolie personne qui avait eu l'adresse de persuader les gens de son pouvoir mystérieux et qui, en état d'hypnose et de transe, vaticinait et prédisait, paraît-il, des choses étonnantes.

Tout le monde y allait. Le duc d'Orléans y envoya Fontenelle, qui venait justement de publier sur les oracles antiques une savante étude où il en démontrait l'inanité.

Fontenelle y fut, la vit, mais fut vaincu. Non seulement il ne

découvrit aucune supercherie, mais il revint persuadé que cette personne possédait un pouvoir extraordinaire.

On prétendit que ses charmes n'étaient pas étrangers à cette conversion.

La duchesse du Maine conseilla alors à M<sup>lle</sup> de Launay d'écrire à ce sujet une lettre ironique pour lui dire quel étonnement sa singulière attitude provoquait de toutes parts.

Et voici le début de la fort spirituelle épître que Fontenelle trouvait le lendemain à son courrier :

« L'aventure de M<sup>lle</sup> Testard fait moins de bruit, monsieur, que le témoignage que vous en avez rendu. La diversité des jugements qu'on en porte m'oblige à vous en parler.

« On s'étonne, et peut-être avec quelque raison, que le destructeur des oracles, que celui qui a renversé le trépied des sibylles, se soit mis à genoux devant le lit de M<sup>lle</sup> Testard. On a beau dire que les charmes et non le charme de la demoiselle l'y ont engagé: ni l'un ni l'autre ne valent rien pour un philosophe ! etc..., etc... »

Fontenelle eut l'esprit de ne pas se blesser de ce spirituel badinage. Il montra la lettre à ses amis. Elle eut un étonnant succès. Elle bénéficiait, en effet, de la double notoriété de Fontenelle et de M<sup>lle</sup> Testard et répondait si bien aux réflexions que chacun faisait qu'elle fut, à Paris, l'événement du jour dont le monde s'entretenait.

A Sceaux, ce fut le triomphe. On alla quérir à l'office, où elle languissait, la gentille et spirituelle petite femme de chambre de dix-neuf ans, et on l'amena, rougissante et confuse, au salon où toute la compagnie l'accabla de louanges et où elle eut, désormais, sa petite place en qualité de lectrice et demoiselle de confiance de la duchesse du Maine.

Celle-ci lui offrit même son portrait dédicacé et s'en vit remerciée par ce quatrain flatteur :

Tous les trésors qu'enferme l'univers  
N'égalent point l'excès de ma richesse :  
J'ai le portrait de ma maîtresse.  
Je ne crains plus, fortune, tes revers !

Elle répondit galamment, du tac au tac :

Vous me payez avec usure,  
Launay, d'un médiocre don...  
L'original et la peinture  
Ne valent pas votre chanson !

Cependant, la toute petite place qu'on avait faite, en faveur de sa grâce spirituelle, à M<sup>lle</sup> de Launay, prenait chaque jour plus d'importance. Elle était dans son élément en ce salon littéraire où, suivant la jolie définition de Fontenelle, il fallait *que la joie même eût de l'esprit !*

Elle y suggérait de jolies idées, elle y organisait des parties de plaisir..., elle y inspirait même des passions.

M. de Chaulieu, aimable vieillard de soixante-quatorze ans, brûlait pour elle d'un feu qui semblait lui avoir rendu toutes les ardeurs de la jeunesse. Il lui adressait, presque chaque jour, des billets enflammés et d'un tour fort galant, comme ceux-ci :

« La nature vous a donné sur moi un pouvoir si absolu, un ascendant si vainqueur que, dès que je suis avec vous, je n'ai plus ni sentiment ni volonté ! Que me servirait-elle ? la vôtre me suffit !

« Vous aimer fait le charme de ma vie ; vous plaire, tous mes



désirs ; vous rendre heureuse, indépendante, surtout de moi, le plus doux projet de mon cœur ; faire toutes vos volontés, flatter vos fantaisies, vous donner des plaisirs, ne jamais vous contraindre :

« C'est le dessein que je formai,  
Le deuxième du mois de mai.  
Si ce dessein vous plaît, Sylvie,  
Le deuxième du mois de mai  
Fut le plus beau jour de ma vie ! »

Il cherchait, en effet, toutes les occasions de lui être agréable et de la gâter, mettait, des journées entières, son carrosse à sa libre disposition, cédait à toutes ses fantaisies, passait par tous ses caprices et trouvait délicieux et charmants jusqu'à ses défauts mêmes. Il lui écrivait, avec une fougue passionnée dans l'insulte, ce brûlant aveu :

« Je vous adore, libertine, coquette, friponne, avec tous vos défauts et tous vos agréments. »

Et il ne cessa, cinq ans durant, avec une méritoire fidélité, de brûler ainsi, devant elle, l'encens flatteur de cette passion toute platonique et un peu sénile.

Quels étaient donc ces fameux divertissements de la cour de Sceaux dont nous venons de passer en revue tous les habitués ?

C'étaient tous ceux que peut inventer la fantaisie la plus ingénieuse, aidée de la richesse et du bon goût et mise uniquement au service d'une princesse qui s'ennuie et n'a d'autre souci dans la vie que la recherche de son égoïste plaisir.

Elle était la petite reine, au caprice de qui chacun éit

asservi, en cette cour qu'elle avait créée en quelque sorte à côté et en dehors du monde réel.

Mais comme un sceptre eût paru trop majestueux et sévère pour une reine des plaisirs, elle l'avait remplacé par une houlette et se faisait appeler la « bergère » de Sceaux.

Ses courtisans étaient ses bêtes.

Ou bien encore on la nommait, en latinisant son prénom de Louise, « la belle Ludovise, baronne de Sceaux et directrice perpétuelle de l'Ordre de la Mouche à Miel ».



Avers de la médaille.



Gaine de la médaille.



Revers de la médaille.

INSIGNE DE L'ORDRE DE LA « MOUCHE À MIEL » FONDÉ PAR LA DUCHESSE DU MAINE, EN 1703.

Car elle avait créé, le 11 juin 1703, avec un superbe mépris du ridicule, l'ordre burlesque de la Mouche à Miel, copié sur le modèle des anciens ordres de chevalerie du Moyen Age.

Elle était la reine des Abeilles et Frelons qui, modernes che-

valiers du plaisir, composaient l'Ordre de la Mouche à Miel.

Elle avait pris, pour devise, un vers tiré du Tasse :

*Piccola si, ma fa pur gravi le ferite*

(Elle est petite, mais elle fait de cruelles blessures).

Une baguette d'or à la main, gravement assise sur un trône drapé de velours bleu semé d'abeilles d'argent, elle présidait, avec une majesté comique, les séances de l'Ordre. Elle avait même fait frapper à son image une médaille d'or, portant sa devise et retenue par un ruban couleur citron-aurore, le ruban de l'Ordre que tous devaient porter. Les nouveaux membres étaient reçus en séance plénière et prêtaient un serment héroï-comique dont voici quelques extraits :

« Je jure par les abeilles du mont Hymette, fidélité et obéissance à la direction perpétuelle de l'Ordre et de porter toute ma vie la médaille de la Mouche. Si je fausse mon serment, que le miel se change pour moi en fiel, la cire en suif et les fleurs en orties ; que les guêpes et frelons me percent de leurs aiguillons ! »

La directrice leur posait alors les questions suivantes :

« Vous jurez et promettez de vous trouver dans le palais enchanté de Sceaux, chef-lieu de l'Ordre, toutes les fois qu'on y tiendra chapitre, et cela, toutes affaires cessantes, sans même que vous puissiez vous excuser sous prétexte d'une indisposition légère telle que goutte, pituite, gale de Bourgogne ?

« Vous jurez et promettez d'apprendre incessamment à danser toutes les danses et contre-danses et de les danser, s'il le faut, même pendant la canicule, avec autant de plaisir et sans vous faire prier ?

« Vous jurez et promettez d'escalader généreusement toutes les meules de foin, sans que la crainte des culbutes puisse jamais vous arrêter ? »



RELIURE DU CALENDRIER A L'EMBLÈME DE LA  
DUCHESSÉ DU MAINE.

(Almanach de 1721.)

Les nouveaux membres juraient tout cela et étaient alors solennellement admis.

C'était, en somme, pour la duchesse du Maine, un moyen plus burlesque que spirituel — mais très efficace — de recruter des amuseurs entièrement à sa dévotion, à qui elle pût faire appel quand bon lui semblait, et à qui elle pût imposer tous ses caprices dans sa recherche continuelle et son culte du plaisir.

Malézieu, qui était tout particulièrement mis à contribution, avait surnommé Sceaux

« les galères du bel esprit ».

Et, de fait, beaucoup de ces distractions nous paraîtraient laborieuses.

Je ne parle pas seulement des classiques petits jeux de société :

portraits, homonymes, charades, énigmes, devinettes, jeux de mots et petits papiers. Non ; les galères du bel esprit comportaient des épreuves plus rigoureuses et dont je dois dire que ces invités sélectionnés se tiraient avec un rare bonheur.

On demandait au marquis de Saint-Aulaire :

— Quelle différence y a-t-il entre une pendule et la maîtresse du logis ?

Et il répondait fort joliment :

— L'une marque les heures, l'autre les fait oublier !

On proposait des bouts-rimés et l'on donnait comme rimes :  
*fontanges, oranges ; soulier, collier.*

On appelait alors *fontanges* des nœuds de ruban placés dans la coiffure que M<sup>lle</sup> de Fontanges, qui avait d'admirables cheveux, avait mise à la mode, en un temps où la mode n'était pas encore de se couper les cheveux.

Fontenelle, prenant ces rimes, adressa aussitôt à la duchesse ce gracieux madrigal :

Que vous montrez d'appas depuis vos deux fontanges  
Jusqu'à votre collier ;  
Mais que vous en cachez depuis vos deux... oranges  
Jusqu'à votre soulier !

Mais l'épreuve la plus douloureuse de toutes, — je ne veux même pas évoquer les soirées austères où l'on priait Malézieu, remarquable helléniste, de traduire à livre ouvert, Eschyle, Euripide ou Sophocle, — c'était, sans doute, ce qu'on appelait la loterie poétique.

Les infortunés galériens devaient tirer au hasard une lettre de l'alphabet, et l'*a* devait composer une ariette ; le *b*, une ballade ;

le *c*, une chanson ; l'*f*, une fable ; l'*o*, une ode ; l'*r*, un rondeau ; l'*s*, un sonnet ; le *t*, un triolet, etc...

Et les malheureux, malgré toute leur virtuosité, suaient sang et eau, ainsi qu'en témoignent ces valeureux efforts poétiques de l'abbé Genest pour dire... qu'il n'avait vraiment rien à dire sur l'ode qui lui était dévolue :

Accourez, troupe divine !  
 Venez vite à mon secours !  
 Vite ! On en veut à mes jours,  
 On m'égorge, on m'assassine.  
 On veut..., quelle injuste loi !  
 On prétend... C'est fait de moi !  
 On m'ordonne... Ah ! Dieu, je tremble,  
 Mon cœur n'est plus qu'un glaçon...  
 Une ode, une ode ! Il leur semble  
 Que ce soit une chanson !

C'est, sans doute, pour mettre fin à cet abominable supplice que M<sup>lle</sup> de Launay eut, un soir, une idée charmante et qui fut l'origine de ce qu'on a appelé « les grandes nuits de Sceaux ».

La duchesse, atteinte d'insomnie, prolongeait interminablement ses soirées littéraires.

M<sup>lle</sup> de Launay imagina donc d'apparaître, un soir, comme minuit sonnait, costumée en nuit étoilée, tout enveloppée de voiles, et de faire un joli compliment à la duchesse de ce qu'elle la préférerait au jour.

Aussitôt après, des musiciens commandés secrètement paraissaient à leur tour et chantaient des strophes composés par Malézieu, mises en musique par Mouret, et dont voici les premiers vers :

Sommeil, va réparer les beautés ordinaires ;  
Va rafraichir leurs teints, va ranimer leurs traits ;  
Tes soins ne sont pas nécessaires  
A la reine de ce palais !

L'idée des nuits eut un si vif succès qu'on décida de la renouveler de quinzaine en quinzaine et sous une forme différente dont les organisateurs, chaque fois nouveaux, devaient ménager la surprise.

On nomma ainsi, pour chaque nuit, un roi et une reine, chargés de l'invention et de la préparation de la fête nocturne et qui mettaient leur point d'honneur à faire, si possible, mieux que leurs devanciers.

Il y eut des comédies, des ballets, des danses, des illuminations dans le parc, des fêtes vénitienes, des feux d'artifice sur l'eau, des « surprises parties » au charmant pavillon de l'Aurore, etc..., etc... Toutes fêtes magnifiques, toutes réussies et remarquables par quelque nouveauté ingénieuse, mais de plus en plus luxueuses et, à la fin, si coûteuses qu'il fallut y mettre un terme,



NICOLAS DE MALÉZIEU.

Le souci de s'amuser à Sceaux était poussé si loin dans le détail, qu'on a retrouvé, pour l'année 1721, un almanach des divertissements. Cet almanach, fort joliment relié, aux armes de la Mouche à Miel, avec la devise de la duchesse, portait, pour chaque mois, un quatrain galant et des divertissements au programme.

Ainsi, pour le mois de mai, on lit ce quatrain :

Venez, couple amoureux ; venez, Zéphire et Flore,  
 Répandez vos parfums, paraissez en ces lieux  
 Tels qu'on vous voit paraître au palais de l'Aurore,  
 Lorsque la grande nuit y rassemble les dieux.

Pour juin, le quatrain est le suivant :

Sur des meules de foin mainte beauté juchée,  
 Aux rives d'un canal viendra prendre le frais.  
 Gardez, parmi les fleurs, qu'une abeille cachée  
 Ne vous fasse éprouver la pointe de ses traits !

Et voici un aperçu des divertissements :

« Le 16 juillet : grande dispute sur l'immortalité de l'âme et le sentiment de Descartes touchant l'âme des bêtes !

« Le 18 mai : cavalcade joyeuse sur des ânes dans la forêt de Verrières. »

Il y a vraiment des lieux prédestinés puisque nous voyons, par ce document, que les fameux ânes de Sceaux-Robinson cavalcadaient déjà il y a deux cents ans !

Mais, tandis que la petite duchesse se divertissait ainsi, des événements considérables se produisaient à Versailles.

La mort du grand dauphin, suivie, deux ans plus tard, de la



mort du duc et de la duchesse de Bourgogne et de leur fils aîné, puis de cello du duc de Berry, faisait passer le droit à la couronne au deuxième fils du duc de Bourgogne, un enfant si jeune encore qu'une régence apparaissait inévitable.

Elle revenait de droit à Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV. Mais celui-ci, pour de multiples raisons, pensa bien faire en établissant par son testament un conseil de régence où l'autorité fût partagée entre Philippe d'Orléans et le duc du Maine, qu'il avait récemment légitimé, ainsi que le duc de Toulouse, son frère, par un acte d'autorité que son affection paternelle expliquait sans le justifier.

Il semble qu'il s'en soit rendu compte et qu'il ait senti lui-même toute la fragilité de cette légitimation arbitraire :

— Vous l'avez voulu, dit-il au duc du Maine, mais sachez que, quelque grand que je vous fasse, vous n'êtes plus rien après moi ; ce sera à vous de faire valoir ce que j'ai fait pour vous, si vous le pouvez.

Et Valaincourt prophétisa de même en apprenant cette nouvelle :

— Voilà une couronne de roses que je crains fort de voir se changer en couronne d'épines quand les fleurs seront tombées.

On sait comment, au lendemain même de la mort du roi, le parlement, habilement manœuvré par le duc d'Orléans, cassa en une journée historique toutes les dispositions testamentaires de Louis XIV en faveur du duc du Maine.

Celui-ci, qu'on avait vu entrer au parlement, le matin, la tête haute, l'air assuré, laissant éclater la joie sur son visage, fut tellement pris de court et décontenancé par ce revirement inattendu, qu'à peine sut-il ouvrir la bouche pour se défendre et protester,

La petite duchesse, demeurée à Sceaux, confiante dans le respect dû aux volontés du feu roi, attendait sans inquiétude le retour de son époux, pour fêter avec lui ses honneurs nouveaux.

Quelle ne fut pas sa stupeur en le voyant paraître piteux et abattu ! Quelle ne fut pas sa fureur, lorsqu'elle apprit de lui qu'il s'était laissé dépouiller sans presque protester, qu'il avait été battu par son rival, sans même se battre !

En femme excessive et fougueuse, elle attribua aussitôt à l'inertie de son mari toute la responsabilité de sa défaite, alors qu'en réalité c'était, au contraire, le sentiment de cette défaite inévitable qui l'avait surtout détourné de tenter un effort voué d'avance à l'insuccès.

Elle lui fit honte de sa mollesse, lui prouva par une scène des plus violentes qu'elle ne saurait encourir, elle, le reproche de manquer d'énergie, jeta feu et flamme, cria, tempêta et, finalement, se retira dignement dans ses appartements pour y ruminer des projets de vengeance.

Ces projets, il suffit pour deviner quels ils pouvaient être de se rappeler ce qu'elle-même avait dit au duc de La Force :

— Quand on a une fois acquis l'habilité à succéder à la couronne, il faut, plutôt que de se la laisser arracher, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume !

Elle devait dire aussi du Régent qu'elle saurait bien lui donner « une croquignolle qui lui fit mordre la poussière ».

Si l'on rapproche ces menaces véhémentes de la situation telle que la définissait le marquis de Lassay, il n'est pas difficile d'entrevoir tout le plan d'action auquel l'ambitieuse et vindicative petite reine des Abeilles, délaissant ses plaisirs, allait désormais consacrer toute sa trépidante activité !

« Le duc du Maine est incertain, notait en effet le marquis de Lassay, mais il est soumis à sa femme de qui on peut tout espérer.

« Que le roi Philippe V leur trace seulement une ligne de conduite : il trouvera en eux de quoi faire triompher sa cause.

« Que faut-il encore ? Gagner les gouverneurs de provinces et les commandants de troupes ; conserver en Espagne un corps d'armée français qui soit disposé à suivre Philippe V quand il entrera en France. Les autres régiments se rallieront bien vite à lui ! »

Il nous est difficile, évidemment, de concevoir et d'admettre qu'une princesse française du sang ait ainsi, par vanité personnelle et par vengeance, résolu d'entretenir des

intelligences avec une puissance étrangère pour la faire intervenir à main armée dans notre politique intérieure.

Mais il faut nous souvenir, pour être équitable envers la



LE PAVILLON DE L'AMOUR AU CHATEAU  
DE SCEAUX.

D'après une aquarelle du Marquis de Trévise.

duchesse, qu'elle n'était pas pour rien la petite-fille du grand Condé qui, au temps de la Fronde, avait mis son épée au service de l'Espagne.

Or, au temps où la duchesse du Maine méditait de se servir de son appui, non seulement l'Espagne ne nous combattait plus, mais elle était notre alliée; nous avions combattu pour elle, et Philippe V, qui régnait sur elle, était un prince français, le propre petit-fils de Louis XIV.

La duchesse pouvait donc soutenir, et non sans vérité, qu'elle ne faisait, en somme, que rester fidèle à la politique de son beau-père, puisqu'il avait prononcé, en envoyant son petit-fils régner sur l'Espagne, cette phrase mémorable : « Il n'y a plus de Pyrénées ! »

Et c'était bien, en réalité, le régent Philippe qui renversait toute la politique extérieure suivie jusque-là par la France en s'alliant avec l'Angleterre, notre ennemie héréditaire.

Oui, sans doute. Seulement le régent, lui, détenait le pouvoir et si, du point de vue français, il n'était peut-être pas coupable de chercher à le renverser avec l'appui de Philippe V, c'était, en tout cas, assurément fort dangereux, car c'était s'exposer à une répression légitime et rigoureuse.

Or, la duchesse du Maine était bien la personne la moins faite pour mener avec la discrétion, l'autorité et la célérité indispensables au succès, une conspiration politique de cette envergure.

Habitée à vivre dans un cadre irréel où tout pliait à sa guise et où son principal souci était de bien jouer la comédie, elle apportait dans la vie et jusque dans ses démarches les plus

secrètes ce goût du théâtral et du romanesque qui lui avait valu, à Sceaux, ses plus beaux succès.

Mais avant de songer à l'attaque, il fallait d'abord se défendre. Les princes du sang et les pairs venaient, en effet, d'introduire une requête pour faire retirer aux légitimés les honneurs et les préséances qui leur avaient été arbitrairement accordés.

La petite duchesse voulut prendre elle-même en main ce procès qui passionnait sa vanité.

Instantanément, la Cour de Sceaux changea d'aspect.

Finis les plaisirs et les madrigaux ; adieu les grandes nuits et les comédies gracieuses, et les jeux et les ris où s'étaient complu les chevaliers de l'Ordre de la Mouche à Miel.

La Cour de Sceaux devint une assemblée de légistes, une association austère de jurisconsultes.

Des voitures y amenèrent des tonnes de vieux recueils poudreux de jurisprudence et de volumineux in-folios juridiques qui encombrèrent bientôt la chambre et la chartreuse de la duchesse, qui n'avait plus à la bouche que Loysel et Beaumanoir.

La petite « poupée du sang », comme l'appelait sa belle-sœur, disparaissait au milieu de ces énormes traités de droit et paraissait écrasée sous leur masse, tel, nous dit M<sup>lle</sup> Delaunay, « Encelade abîmé sous le mont Etna ».

Jour et nuit, elle présidait en personne à la rédaction d'un docte mémoire en réponse à la requête des ducs et pairs.

Vous aurez une idée de l'importance de ce grimoire quand je vous aurai dit qu'il faisait remonter la discussion juridique de la question jusqu'à la « loi de nature » sans oublier de parler de la monogamie forcée d'Adam ni de la situation successorale des bâtards du patriarche Abraham.

Hélas ! De si valeureux efforts n'empêchèrent point la perte du procès.

Vous avez lu certainement, dans Saint-Simon, le truculent, l'inoubliable récit de la séance du lit de justice tenu le 25 août 1718, où l'infortuné duc du Maine se vit irrémédiablement dépouillé de ses dernières prérogatives.

Rappelez-vous en quels termes le haineux et envieux Saint-Simon laisse éclater sa joie :

« Immobile, collé sur mon siège, compassé de tout mon corps, attentif à dévorer l'air de tous, pénétré de tout ce que la joie peut imprimer de plus sensible et de plus vif, du trouble le plus charmant, d'une jouissance la plus démesurément, la plus persévérément souhaitée, je suis d'angoisse de la captivité de mon transport, et cette angoisse même était d'une volupté que je n'ai jamais ressentie ni avant ni depuis ce beau jour. Lorsqu'on apprit la chute du duc du Maine, l'effet sur tous les visages en fut inexprimable. Le premier président perdit toute contenance, son visage si suffisant et si audacieux fut saisi d'un mouvement convulsif ; l'excès seul de sa rage le préserva d'un évanouissement. Moi, cependant, je mourais de joie. J'en étais à craindre la défaillance. Mon cœur dilaté à l'excès ne trouvait plus d'espace à s'étendre. La violence que je me faisais était infinie et, néanmoins, ce tourment était délicieux ; je me délectais ! »

Le duc de Villeroy rompit le silence :

— Je ne dirai que deux mots : Voilà toutes les dispositions du roi renversées, je ne puis le voir sans douleur ; M. le duc du Maine est bien malheureux.

— Monsieur, répondit le régent d'un ton vif et haut, M. du

Maine est mon beau-frère, mais j'aime mieux un ennemi découvert que caché.

En réalité, le duc d'Orléans était fixé, depuis quelque temps déjà, sur les tenants et les aboutissants du complot qui se tramait contre lui, à Sceaux. Le lit de justice du 25 août n'était, écrit Madame, « qu'une riposte » à ce qu'on projetait dans l'entourage de la « petite Naine », comme elle l'appelle dédaigneusement.

L'effet en fut foudroyant.

« On dit qu'elle a battu son mari, écrit encore Madame, et mis en pièces tous les miroirs de sa chambre. »

Le président de Mesmes n'échappa pas à sa colère : elle le renvoya comme le dernier des valets pris en friponnerie.

« La petite Naine prétend qu'elle a plus de cœur que son mari et que, comme une autre Jahel, elle tuera le régent de sa propre main. »

Ce qui est certain, c'est qu'elle excitait de tout son pouvoir le poète Lagrange-Chancel à écrire ses philippiques qui contiennent de vibrants appels au meurtre.

Ce poète et scorpion, comme dit Saint-Simon, avait mis sa mercenaire scélérateuse à la dévotion de la duchesse du Maine, et ses philippiques, dont le souffle poétique et l'éloquence sont réels, avaient en France un énorme retentissement. On avait chargé des aveugles d'en distribuer des exemplaires aux portes des églises ; ils croyaient distribuer des cantiques.

Voici quelques strophes de ces philippiques :

Peuple, arme-toi ! Défends ton maître !  
Sache que la main de ce traître  
Cherche à lui ravir ses Etats...

O roi, depuis si longtemps ivre  
 D'encens et de prospérité,  
 Tu ne te verras pas revivre  
 Dans ta triple postérité !

Tu sais d'où part le coup sinistre :  
 Tu tiens ton infâme ministre,  
 Monstre vomi par les enfers ;  
 Son déguisement sacrilège  
 N'usurpe point le privilège  
 De les garantir de tes fers.  
 Venge ton trône et ta famille ;  
 Arme-toi d'un noble courroux !  
 Prends moins garde aux pleurs de ta fille  
 Qu'aux attentats de son époux.

Vous, dont par un arrêt injuste,  
 Le grand cœur n'est point abattu,  
 Prince, qui d'une race auguste  
 Emportez toute la vertu,  
 Tout le reste la déshonore ;  
 La France contre eux vous implore ;  
 Par ses cris laissez-vous gagner  
 Et forcez sa reconnaissancé  
 D'ajouter à votre naissance  
 Ce qui lui manque pour régner.

Noble compagne de sa couche,  
 Pour qui la gloire a tant d'appas,  
 Je vois que ce malheur te touche  
 Plus que l'approche du trépas.  
 Un avorton de la nature  
 Qui, malgré sa naissance obscure,  
 Porte un cœur plus fier que le tien,  
 Vient, d'une bouche impitoyable,  
 T'annoncer l'arrêt effroyable  
 Qui confond ton rang et le sien.



Et toi qu'un honteux esclavage  
Rend l'opprobre de l'univers,  
Peuple sans force et sans courage,  
N'oseras-tu briser tes fers ?  
Que tardes-tu ? De la patrie  
N'entends-tu pas la voix qui crie ?  
Arme-toi pour la secourir.  
Crains que le ciel ne te punisse  
D'avoir différé le supplice  
Du tyran qui la fait périr.

Quoi ! Thémis, ta brillante épée  
Est inutile dans ta main ?  
Pourquoi n'est-elle pas trempée  
Dans le sang de cet inhumain ?  
Pourquoi, pour prévenir leur chute,  
Sous tant de bras qu'il persécute,  
N'as-tu pas encore abattu  
Le tyran et la tyrannie ?  
Un crime fait pour la patrie  
Devient un acte de vertu.

La patrie, en vain, vous implore,  
Vils Français ! Tremblez que sur vous  
Le ciel n'appesantisse encore  
Les fers dont vous semblez jaloux.  
Qui vit esclave est né pour l'être.  
Armez-vous ! Dans le sang du traître  
Effacez votre déshonneur.  
Dieu suspend souvent son tonnerre,  
Mais il mit le fer dans la terre  
Pour en frapper l'usurpateur.

On dit que Philippe d'Orléans fit amener devant lui Lagrange-Chancel et, froidement, lui demanda :

— Es-tu réellement convaincu de la véracité de tout ce que tu écris contre moi ?

— Oui, répondit le poète après un instant d'hésitation.

— Tu as de la chance ! Si tu m'avais dit non, je te faisais pendre.

Et il se borna à l'envoyer simplement faire un petit séjour aux îles Sainte-Marguerite. L'effet en fut radical. La muse, aussitôt, changea de ton et le duc d'Orléans reçut cette nouvelle strophe :

Poursuis, prince, tu dois m'en croire,  
 Dans tous les cœurs désabusés  
 Les tributs qu'on doit à ta gloire  
 Ne te seront plus refusés.  
 Non, non, ne crains plus que l'envie  
 Dans le plus long cours de ta vie  
 Ose plus rien empoisonner,  
 Puisque, changeant de mélodie,  
 Mon luth par sa palinodie  
 Est forcé de te couronner.

C'en est fait, la paix rappelée  
 Revient dans nos heureux climats,  
 Et la discorde échevelée  
 S'envole au séjour des frimas.  
 L'auteur de ce fameux ouvrage,  
 Tant qu'il se souvient d'un outrage,  
 Croit n'être vainqueur qu'à demi ;  
 Sa clémence suit la victoire  
 Dont il croirait ternir la gloire  
 S'il lui restait un ennemi.

Non content de passer ainsi de l'insulte à la flatterie. Lagrange-Chancel alla même jusqu'à jouer au dévot pour complaire au pieux gouverneur des Îles et, mettant à profit la liberté plus grande qu'on lui laissait, il réussit à s'évader.

Il avait donné la mesure de son caractère ; Saint-Simon l'a exactement qualifié en parlant de sa « mercenaire scélérate ». »

Cependant, le complot se poursuivait à Sceaux. Se croyant presque régente, la duchesse du Maine avait choisi ses ministres : le marquis de Pompadour était son ministre des Affaires étrangères ; le comte de Laval, son ministre du dedans du royaume.

Et les démarches dangereuses se multipliaient. On avait pres-



LE BASSIN DE L'OCTOGONE ET LES CASCADES DE SCEAUX.

D'après une estampe de Rigaud.

senti l'ambassadeur d'Espagne, le prince de Cellamare. De par sa position, il était toujours disposé à entretenir des intrigues avec tous les mécontents. Mais il ne voulait pas se compromettre. Il écrivait à son premier ministre Albéroni :

« Je continue à cultiver notre vigne, mais je ne veux pas tendre la main pour cueillir les fruits avant maturité. »

Il répugnait donc à se rendre à Sceaux. On convint d'un rendez-vous mystérieux, dans un petit pavillon de l' Arsenal qui se trouvait à la disposition du duc du Maine en sa qualité de grand maître de l' Artillerie.

La duchesse du Maine, accompagnée de la fidèle M<sup>lle</sup> de Lauenay, s'y rendit, de nuit, dans le carrosse du marquis de Pompadour, conduit par le comte Laval déguisé en cocher. C'était délicieusement romanesque... Quel beau film ! pourrait-on dire aujourd'hui.

Dans cette entrevue clandestine, elle remit à Cellamare un mémoire où elle exposait ses conceptions de politique extérieure... qui n'étaient peut-être point si sottes. Elle y prônait une grande union latine France-Espagne-Sicile, opposée à l'Autriche et à l'Angleterre. C'était exactement l'inverse de ce qu'avait entrepris l'abbé Dubois.

Malheureusement pour la duchesse, ce n'était qu'un papier, peut-être ingénieux, mais sans aucune réalisation et elle n'avait personne qui fût en état de servir de chef à cette conjuration.

Le duc du Maine ? Il n'y fallait pas compter puisqu'elle en était réduite à agir en dehors de lui et à lui cacher ses démarches les plus compromettantes. Polignac ? C'était plus un diplomate qu'un entraîneur d'hommes. Le duc de Richelieu ? Il ne songeait guère qu'à ses bonnes fortunes. Quant au prince de Cellamare, il était tenu à la plus grande réserve et ne se dissimulait d'ailleurs pas toutes les faiblesses de cette conspiration où tout se passait en paroles, en écrits et, surtout, en rêves imaginaires.

Cependant, pour complaire à son ministre, se donner de l'importance à ses yeux et entretenir ses illusions, il lui écrivait :

« Je fais en sorte que nos ouvriers n'abandonnent point le

travail ; mais je n'entends pas qu'ils s'exposent à l'ardeur du soleil. Le chef qui les dirige commence à dire qu'il a fait de grandes dépenses et que sa bourse est vide. Pour moi, je donne à nos ouvriers de bonnes paroles et je tâche de les maintenir en fidélité. »

La petite duchesse commençait, en effet, à se plaindre des dépenses qu'entraînait pour elle la conspiration. Il faut dire qu'elle s'était entourée d'une bande d'intrigants et de mouchards qui l'exploitaient, qui devaient, soi-disant, lui apporter de précieux renseignements sur ses adversaires, mais dont deux, au moins, étaient des espions à la solde de l'abbé Dubois, qui se trouvait ainsi tenu au courant, jour par jour, des progrès du fameux complot.

Il laissait faire, se réservant d'intervenir à son heure, lorsque ceux qu'il voulait abattre se seraient suffisamment enferrés.

Les écrits compromettants se multipliaient, les conciliabules mystérieux et les conférences secrètes continuaient. Lorsque la duchesse ne pouvait s'y rendre elle-même, elle y envoyait M<sup>lle</sup> Delaunay qui rencontra ainsi, seule, à minuit, le prince de Cellamare sous les arches du pont Royal.

Le plan, finalement arrêté, était, d'abord et avant tout, de faire enlever le régent par des hommes de coup de main. Aussitôt cet enlèvement fait, Philippe V eût pénétré en France avec la complicité du régiment du duc de Richelieu qui tenait garnison à Bayonne. On comptait beaucoup aussi sur l'appui du Parlement et de la noblesse de Bretagne qui étaient fort opposés à la politique de Dubois, par haine héréditaire de l'Angleterre.

Bref, on escomptait que, sans coup férir, Philippe V, petit-fils

de Louis XIV, serait proclamé régent à la place du duc d'Orléans et qu'il s'en remettrait à son premier lieutenant, le duc du Maine, du soin d'exercer la régence en France, tandis que lui-même demeurerait en Espagne.

Le duc d'Orléans, par son insouciance complète du danger et sa grande myopie, rendait la réalisation de l'enlèvement projeté relativement facile.

On savait qu'il se promenait presque chaque jour au Bois, seul, à pied, ou qu'il s'en allait, à la nuit tombée, incognito, souper chez M<sup>me</sup> de Parabère.

Un guet-apens fut organisé au Bois, sous la direction du colonel réformé La Jonquière.

Mais les hommes qu'il commandait et qui ne connaissaient pas le régent comprirent mal les indications qu'il leur donna : ils assaillirent brusquement, par erreur, un promeneur quelconque, qui fut stupide d'étonnement devant ce qui lui arrivait. La Jonquière le fit relâcher aussitôt avec force excuses, mais, pendant ce temps, le régent, qui avait entrevu la scène et en avait compris la portée, s'était rapidement éloigné et, par la suite, il se tint davantage sur ses gardes.

La Palatine, très émue, écrivit :

« Un drôle a failli surprendre mon fils au Bois de Boulogne. »

Le régent, lui, beaucoup moins ému, eut un geste d'une jolie crânerie : il fit récompenser La Jonquière pour son audace !

On prétend aussi que, tenu au courant, jour par jour, du complot de sa belle-sœur, il s'en amusait follement et qu'il réussit même à assister, grimé en pauvre scribe, à l'une des

réunions secrètes que tenait M<sup>lle</sup> de Launay. La duchesse pensa qu'il pourrait être utile, pour créer un mouvement d'opinion, que Philippe V adressât une lettre, sorte de manifeste, à son neveu le jeune Louis XV et au parlement de Paris. Cette lettre, elle chargea Malézieu et Polignac d'en arrêter les termes afin qu'ils fussent bien ce qu'elle désirait et que le roi n'eût que la peine d'y apposer sa signature. Dociles, Polignac et Malézieu s'exécutèrent mais ce ne fut point sans peine ni sans avoir rédigé plusieurs brouillons, dont l'un fut retrouvé plus tard comme pièce accusatrice.

Et voici cette lettre de Philippe V à Louis XV, dont ils finirent par arrêter les termes :

« Mon frère et neveu,

« Depuis que la Providence m'a placé sur le trône d'Espagne, je n'ai pas perdu de vue pendant un seul instant les obligations de ma naissance.

« Louis XIV, d'éternelle mémoire, est toujours présent à mon esprit. Il me semble toujours entendre ce grand prince, au moment de notre séparation, me dire en m'embrassant :

« — Il n'y a plus de Pyrénées.

« Votre Majesté est le seul rejeton de mon frère aîné. Mes chers Espagnols, qui m'aiment avec tendresse et sont bien assurés de celle que j'ai pour eux, ne sont point jaloux des sentiments que je vous témoigne. Je me flatte que mes intérêts personnels sont encore chers à une nation qui m'a nourri dans son sein. De quel œil donc vos fidèles sujets peuvent-ils regarder le traité qui se signe contre moi ou, pour mieux dire, contre vous-même ? Depuis le temps que vos finances épuisées ne peuvent

plus fournir aux dépenses courantes de la paix, on veut que Votre Majesté s'unisse à mon plus mortel ennemi et me fasse la guerre. Je ne souscrirai jamais à ces conditions, elles me sont insupportables. »

Le prince de Cellamare eut l'insigne imprudence de confier cette lettre et divers autres papiers aussi compromettants, sans les chiffrer, à l'abbé de Porto-Carrera qui s'en retournait en Espagne en emportant le courrier. Dubois l'apprit ; c'était l'occasion qu'il attendait ; il lança ses limiers à la poursuite de l'abbé. Celui-ci, dont la voiture avait versé au passage d'un gué, fut rejoint à Poitiers ; tous ses papiers furent saisis et remis à Dubois.

« Alors, dit M<sup>lle</sup> Delaunay, nous nous vîmes plongés dans l'abîme dont il n'y avait plus moyen de se tirer. Plusieurs des conjurés s'enfuirent à cette nouvelle. La duchesse, se faisant toute petite, attendit anxieusement, quelques jours, la décision du régent. Ne voyant rien venir, elle reprit quelque audace et voulut tenter auprès de lui une démarche personnelle. Introduite auprès du régent, elle commença par protester de son innocence et de la pureté de ses intentions.

« — Pourtant, lui objecta paisiblement Philippe d'Orléans, n'avez-vous pas proclamé hautement à maintes reprises que vous me feriez mordre la poussière et passer le goût du pain ?

« — Oh ! répliqua-t-elle sans nier ces propos, ce sont là paroles de femme en colère qui ne tirent pas à conséquence ! Mais on vous a fait croire...

« Impatienté, le régent l'interrompt :

« — Sachez, madame, qu'on ne me fait rien croire ni, surtout, rien décroire !



Et, avec une politesse glaciale, il la salua et la reconduisit.

Rentrée chez elle fort agitée et plus que jamais anxieuse de son sort, la petite duchesse, cherchant vainement le sommeil, pria M<sup>lle</sup> Delaunay de lui faire une lecture. Celle-ci prit au hasard un livre dans la bibliothèque et l'ouvrit... coïncidence étrange : c'était Machiavel, au chapitre des conjurations !

— Remets vite cela en place, s'écria M<sup>me</sup> du Maine en riant ; ce serait l'indice le plus fort contre nous.

Le lendemain, à dix heures du matin, on frappait brusquement à sa porte.

— Ouvrez, au nom du roi !

Un peu pâle, elle se prépara à suivre ceux qui venaient l'arrêter, mais, toujours soucieuse de l'effet à produire et de l'attitude à prendre, elle leur dit noblement :

— N'oubliez pas que vous avez devant vous la petite-fille du grand Condé. Vous pourrez me voir captive, mais abattue jamais !

Quelques mois de prison à Dijon changèrent du tout au tout cette fière attitude.

Quant au duc, emmené et enfermé à la citadelle de Doullens, en Picardie, il se montrait très calme :

— Je ne puis répondre que de moi-même, disait-il ; mais ma femme, elle, pourrait bien ne pas revenir de si tôt.

Il écrivait en même temps à sa sœur :

« Ce n'est pas en prison qu'on devrait me mettre ; on devrait m'ôter mes habits et me laisser en jaquette pour m'être ainsi fait mener par ma femme. »

Et il lui en voulait beaucoup de l'avoir ainsi imprudemment compromis dans une entreprise sans honneur et vouée d'avance à l'insuccès.

Un mot de Cellamare suffit à caractériser ce complot à la fois vaste, inconsistant et puéril.

Lorsque tout fut découvert, Albéroni, rappelant son ambassadeur, lui prescrivit :

— Ne quittez pas la France sans avoir mis le feu aux mines.

Et le prince de Cellamare, haussant les épaules, laissa tomber ce mot typique, avec une moue de dédain :

— Mines sans poudre !

Tout ce complot semblait, en effet, tant il était vain, n'avoir été ourdi que pour faire le jeu de l'abbé Dubois, en ralliant soudain à sa politique anglaise l'opinion jusque-là favorable à l'Espagne.

En dépit de son pronostic, quelques mois de captivité avaient bien abattu la petite-fille du grand Condé.

Le 14 décembre, elle écrivait au régent à qui elle avait humblement envoyé toute sa confession :

« Vous savez, monsieur, que je me suis livrée à vous avec une confiance sans réserve. Il est certain que je suis prête à périr, et je sais pourtant que vous n'avez jamais voulu ma mort. Je ne doute pas de votre clémence et de votre générosité. Je serais au désespoir qu'il vous restât le moindre doute sur ma sincérité. J'ose vous supplier de remettre M. du Maine en liberté. Je me flatte qu'après le témoignage que je vous ai rendu de son innocence, il ne vous restera aucun doute sur ce qui le regarde. Pour moi, monsieur, c'est de votre générosité que j'attends la fin de mes souffrances ; ayez donc la bonté de m'accorder l'absolution que vous m'avez fait la grâce de me promettre. »

Le 6 janvier 1720, rendue à la liberté, elle est sur la route de Sceaux, bien humble et bien changée par l'épreuve. C'est Eve

chassée du paradis terrestre. Elle sait que son mari lui en veut toujours et refuse de la revoir. Elle a encore recours à la bonté du régent dans l'espoir qu'il voudra bien intercéder pour elle auprès du duc du Maine. Elle lui écrit :

« Je ne pourrai jouir de ma grâce si vous ne me faites en même temps celle de me rendre votre amitié. »

Elle ne se contenta pas de lui écrire ; elle alla le voir et, écrit la Palatine, « elle lui sauta au cou et l'embrassa ».

Mais, malgré tout, le duc du Maine boudda six mois.

Il fallut que la princesse de Conti s'entremît enfin pour réconcilier les époux. Là encore ce fut très romanesque. Le 29 juillet 1720, elle lui fit demander une entrevue et s'y rendit, emmenant la petite duchesse qui resta cachée dans son carrosse.

— Monsieur, dit la princesse de Conti au bout de quelques instants d'entretien, j'ai pris la liberté d'amener avec moi une dame qui a grande envie de vous voir.



MADAME DU CHATELET.

Le premier abord fut assez froid : on échangea simplement des saluts. Mais, bientôt, on se revit et la réconciliation fut complète.

Sceaux connut à nouveau les beaux jours d'antan.

— Ah ! le monde est plus difficile à remuer que je ne le croyais ! aurait dit la petite duchesse désabusée, en se retrouvant enfin dans ce cadre familial, témoin de ses triomphes théâtraux de naguère.

Elle avait cru qu'une conspiration se menait comme une pièce bien montée où l'on trouve à point nommé le personnage qu'il faut pour vous donner exactement la réplique attendue.

Elle s'apercevait qu'entre le monde factice où elle avait connu ses succès et la vie réelle où elle venait de se briser au premier obstacle, il y avait un abîme qu'elle se sentait impuissante à franchir.

Elle reprit donc ses divertissements favoris et eut la sagesse d'y rester dorénavant fidèle. On fêta le retour de la bergère. Une fée, s'adressant aux Amours de Sceaux endormis par l'absence, leur chantait ce gracieux couplet :

Réveillez-vous, troupe légère,  
 Vos maux cessent, ouvrez les yeux,  
 Courez embrasser votre mère...  
 Du Maine revient en ces lieux,  
 Trop longtemps votre sommeil dure,  
 Regagnez tant d'instant perdus,  
 Faites blessure sur blessure  
 Aux cœurs qui croyaient n'aimer plus.

Et l'on revit bientôt réunis tous les fidèles qu'avait un instant éparpillés le souffle de la tempête. On revit le bon Malézieu et

Fontenelle et le marquis de Saint-Aulaire et Voltaire et la charmante M<sup>lle</sup> Delaunay qui avait coulé à la Bastille les jours les plus heureux de sa vie, nous dit-elle, y ayant filé le parfait amour avec son compagnon de captivité, le chevalier du Mesnil.

Les indiscretions de ses *Mémoires* sont bien amusantes au sujet de Voltaire et de son amie, la célèbre M<sup>me</sup> du Châtelet. Nous pourrions nous imaginer, sans elle, qu'ils étaient des hôtes charmants, pleins d'esprit et dont la société et la conversation devaient être un plaisir chaque jour renouvelé. Quelle erreur ! et quelle désillusion sur leur compte lorsqu'on lit ce qu'écrivit à leur sujet, de sa plume alerte, la malicieuse mais véridique M<sup>lle</sup> Delaunay. Ecoutez plutôt ces extraits :

« 15 août 1747. — M<sup>me</sup> du Châtelet et Voltaire, qui s'étaient annoncés pour aujourd'hui et qu'on avait perdu de vue, parurent hier, sur le minuit, comme deux spectres, avec une odeur de corps embaumés qu'ils semblaient avoir apportée de leurs tombeaux. C'étaient, pourtant, des spectres affamés : il leur fallut un souper et, qui plus est, des lits qui n'étaient pas préparés. La concierge, déjà couchée, se leva en grande hâte. Gaya, qui avait offert son logement pour les cas pressants, déménagea avec autant de précipitation et de déplaisir qu'une armée surprise dans son camp, laissant une partie de son bagage au pouvoir de l'ennemi. Voltaire s'est bien trouvé du gîte. Mais cela n'a pas du tout consolé Gaya. Pour la dame, son lit ne s'est pas trouvé bien fait. Notez qu'elle l'avait fait elle-même, faute de gens. Il a fallu la déloger aujourd'hui.

» 16 août. — Nos revenants ne se montrent point de jour ; ils apparurent hier, à dix heures du soir. Je ne pense pas qu'on

les voie plus tôt aujourd'hui. L'un est à écrire de hauts faits, l'autre à commenter Newton. Ils ne veulent ni jouer ni se promener : ce sont bien des non-valeurs dans une société où leurs doctes écrits ne sont d'aucun rapport.

» 20 août. — M<sup>me</sup> du Châtelet est, d'hier, à son troisième logement. Elle ne pouvait plus supporter celui qu'elle avait choisi : il y avait du bruit, de la fumée sans feu (il me semble que c'est son emblème). Le bruit, ce n'est pas la nuit qu'il l'incommode mais le jour : cela dérange ses idées. Elle fait actuellement la revue de ses principes : c'est un exercice qu'elle réitère chaque année, sans quoi ils pourraient s'échapper et, peut-être, s'en aller si loin qu'elle n'en retrouverait plus un seul. Je crois bien que sa tête est pour eux une maison de force et non pas le lieu de leur naissance : c'est le cas de veiller soigneusement à leur garde. Elle préfère le bon air de cette occupation à tout amusement et persiste à ne se montrer qu'à la nuit close. Voltaire a fait quelques vers galants qui réparent un peu le mauvais effet de leur conduite inusitée... Elle a eu maille à partir avec lui au sujet du rôle d'une de ses pièces, mais c'est elle la souveraine et lui l'esclave.

» 30 août. — On vous garde un bon appartement, c'est celui dont M<sup>me</sup> du Châtelet, après une revue exacte de toute la maison, s'était finalement emparée. Il y aura un peu moins de meubles qu'elle n'y en avait mis ; car elle avait dévasté tous ceux par où elle avait passé pour garnir celui-là. On y a retrouvé six ou sept tables. »

Heureusement pour les divertissements de Sceaux, tous les hôtes ne se comportaient pas de même ; et la renommée de cette petite cour littéraire était devenue si grande que le roi



VOLTAIRE.

Stanislas de Pologne et le tsar Pierre le Grand vinrent tous deux à Sceaux lorsqu'ils visitèrent la France.

En dépit de l'âge, la duchesse du Maine avait gardé tout son entrain et son goût de la galanterie spirituelle. On connaît ce ravissant quatrain que lui adressa le marquis de Saint-Aulaire. Un soir qu'elle lui demandait en riant : « Apollon, dites-moi donc votre secret, pourquoi cet air rêveur ? », le marquis répondit fort galamment :

La divinité qui s'amuse  
A me demander mon secret,  
Si j'étais Apollon, ne serait pas ma Muse :  
Elle serait Thétis et le jour finirait.

C'est à ce même marquis de Saint-Aulaire, alors octogénaire, qu'elle reprochait souvent de ne pas se confesser. Il lui répliqua en vers :

En vain vous me prêchez sans cesse  
Pour me faire aller à confesse ;  
Mais, bergère, j'ai beau chercher,  
Je n'ai rien sur la conscience ;  
De grâce, faites-moi pécher :  
Après, je ferai pénitence.

La duchesse riposta sur les mêmes rimes par ce quatrain d'une impertinence, un peu osée sans doute, mais si spirituelle :

Si je cédaï à ton instance,  
On te verrait bien empêché ;  
Mais plus encore du péché  
Que de la pénitence.



Cette existence aimable et frivole se poursuivit jusqu'à soixante-seize ans, semblable jusqu'au bout à elle-même.

« Une vie entre deux charmilles », l'a très joliment définie Sainte-Beuve.

Et la moralité, si l'on peut dire, en fut tirée par Voltaire lorsqu'il écrivit en 1752, l'année qui précéda sa mort :

« Mettez-moi aux pieds de M<sup>me</sup> la duchesse du Maine. C'est une âme prédestinée. Elle aimera la comédie jusqu'à son dernier jour. On meurt comme on a vécu ! »

Cette appréciation qui, sous la plume de Voltaire, se proposait certainement d'être un éloge, n'en est peut-être plus un sans réserve, à nos yeux.

Nous ne pouvons nous défendre de penser qu'une princesse aussi bien douée, disposant, par sa naissance, sa fortune et son rang, d'une semblable influence, avait mieux à faire de son existence et de ses moyens, que de les consumer, un demi-siècle durant, aux feux de la rampe, en une fête continuelle, égoïste et stérile. La cour de Sceaux a jeté en pure perte cet éclat décevant que jettent les bouquets de feux d'artifice, après lesquels la nuit paraît plus noire.

Les abus dont souffrait le peuple, devaient lui paraître sans doute plus odieux lorsqu'il était témoin de tant de gaspillage ; les privilèges de la noblesse, dont l'origine était légitime, puisqu'ils avaient été d'abord la contre-partie des services qu'elle rendait, devaient paraître plus intolérables et plus injustifiés, à mesure qu'elle s'oubliait davantage en ses égoïstes plaisirs.

A ce point de vue l'on peut dire que les grandes nuits de

Sceaux, quelque artistiques qu'elles aient pu être, ont été socialement une excitation et un mal.

Car elles ont contribué à présager et à préparer les grands soirs révolutionnaires, où le château, incendié par la fureur populaire, jeta sur le beau parc saccagé, sur le paradis terrestre perdu, une dernière et tragique lueur !

---

# LE RÉGENT ET LE PALAIS-ROYAL

---

S'il faut en croire Saint-Simon, Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV, aurait été, en l'an 1706, l'objet d'une étrange prédiction.

Ce prince, curieux de tout et fort désœuvré, passait alors son temps à chercher des distractions à son ennui.

Il s'adonnait tour à tour, et non sans talent, je ne veux parler ici que des plaisirs innocents, à la peinture, à la gravure, à la musique, à la physique, à la chimie — qui conservait encore à cette époque quelque mauvais renom de l'alchimie — et même aux sciences occultes !

Car, par une singularité bizarre de son caractère, s'il se refusait énergiquement à croire en Dieu, il était, par contre, fermement convaincu de l'existence du diable et cherchait toutes les occasions possibles d'entrer en rapports avec lui.

Une de ses amies, M<sup>lle</sup> de Séry, qui devint la fameuse M<sup>me</sup> d'Argenton, désireuse de lui plaire en favorisant son penchant, fit venir chez elle un certain Italien, alors réputé expert en sciences occultes et, principalement en hydromancie, qui fut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, fort à la mode. C'est, vous le savez, l'art de faire apparaître l'avenir ou tout ce qu'on peut désirer savoir, dans l'eau claire d'un verre ou d'une carafe.

M<sup>lle</sup> de Séry convia donc son ami Philippe d'Orléans à une séance d'hydromancie que devait donner pour lui cet Italien « fripon de curiosités cachées », comme l'appelle Saint-Simon.

Le duc d'Orléans n'était pas novice, et comme il avait, en d'autres occasions, surpris plusieurs fois de semblables devins en flagrant délit de supercheries, il était d'avance assez sceptique.

Pourtant, intéressé par quelques réponses heureusement perspicaces de ce magicien, il voulut tenter une épreuve. Il envoya donc quelqu'un, à quatre pas de là, chez M<sup>me</sup> de Nancré, voir quelles personnes se trouvaient à ce moment réunies dans son salon, et ce qu'on y faisait.

Puis, dès qu'il eut la réponse, il posa la question à l'Italien afin de pouvoir ainsi contrôler l'exactitude de ce qu'il prétendait voir à distance. L'épreuve fut, paraît-il, entièrement concluante en faveur du devin. Philippe d'Orléans s'enhardit alors à lui demander ce qui se passerait à la mort du roi.

C'était, ne l'oublions pas, en 1706, neuf ans avant cet événement, et la petite fille qui servait de médium et faisait les réponses était une enfant de huit ans, fort ignorante de la cour et qui, même, nous dit Saint-Simon, n'était jamais sortie de chez M<sup>lle</sup> de Séry.

Le magicien fit ses incantations, prononça ses formules cabalistiques, et la petite fille commença à décrire le tableau qu'elle voyait peu à peu apparaître dans le verre d'eau... qu'elle était seule à voir, est-il besoin de le dire ?

C'était, très exactement dépeinte, la chambre du roi à Versailles (où elle n'avait pourtant jamais été). Sur son lit, elle voyait Louis XIV amaigri, agonisant ; près de lui, dans la cham-

bre, elle décrivait son médecin Fagon, à la tête très caractéristique, son confesseur, le Père Le Tellier, M<sup>me</sup> de Maintenon, le duc d'Orléans, quelques autres personnes.

— Eh quoi ! demanda le prince, ne voyez-vous pas aussi le grand Dauphin son fils, le duc et la duchesse de Bourgogne et le duc de Berry, ses petits-enfants ?

Et il en fit rapidement le portrait !

— Non ! répondit nettement la petite fille. Je ne vois là personne qui ressemble à ce que vous dites !

— Voilà qui est singulier, dit le prince, comment se peut-il qu'ils ne soient pas là ? Et moi, demanda-t-il encore, qu'advient-il de moi ?



PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS, RÉGENT DU ROYAUME.

Par Rigaud (Musée de Versailles.)

La petite fille ne répondit pas, mais l'Italien, saisissant un morceau de fusain, esquissa, en quelques traits, sur le mur, la silhouette facilement reconnaissable de Philippe d'Orléans. Et l'on vit avec surprise qu'il avait placé sur sa tête une couronne fermée à quatre cercles et sans rien au sommet ; une couronne

singulière que chacun regardait sans la reconnaître, ni deviner ce qu'elle pouvait être : la couronne de Régent !

Saint-Simon affirme qu'il nota, dès le lendemain, et dans les termes où elle lui fut rapportée, cette troublante prédiction.

Elle semblait, pourtant, alors, presque absurde tant sa réalisation paraissait invraisemblable. Quatre personnes en effet en pleine jeunesse, en pleine santé, se trouvaient placées entre Philippe d'Orléans et le trône !

Or, en 1711, le grand Dauphin mourut.

En 1712, à six jours d'intervalle, la duchesse, puis le duc de Bourgogne et leur fils aîné furent successivement enlevés par une attaque foudroyante de rougeole que les saignées intempestives et répétées de la Faculté chère à Molière n'étaient pas faites pour rendre moins meurtrière.

En 1714 enfin, le duc de Berry, qui avait épousé la fille aînée de Philippe d'Orléans, succombait à son tour aux suites d'une chute de cheval. En quelques mois, Louis XIV avait vu ainsi tomber autour de lui ses enfants jusqu'à la troisième génération.

Il ne restait plus dans la ligne directe, si l'on excepte son petit-fils Philippe V, roi d'Espagne, qui avait, par le traité d'Utrecht, renoncé au trône de France, que son arrière-petit-fils, le deuxième fils du duc de Bourgogne, un ravissant enfant de cinq ans à peine mais si frêle que l'on tremblait alors pour sa vie : le futur Louis XV ! Il n'avait, dit-on, survécu à la rougeole que parce que les médecins, empressés autour de son père et de son frère, n'avaient pas eu le temps de s'occuper de lui !



ELISABETH-CHARLOTTE DE BAVIÈRE, MÈRE DU RÉGENT.  
Par Rigaud.

Or, en 1715, Louis XIV, sentant venir la mort, s'occupa de régler sa succession. Se faisait-il donc des illusions ?

« Ne sait-on pas, écrit M<sup>me</sup> de Staël, que les rois, quelque absolus qu'ils soient, n'étendent pas leur puissance au delà du tombeau ? »

Il le savait et ne l'avait point oublié, ainsi qu'en témoignent ces deux propos concordants qu'il tint à ce sujet.

« On m'a fait écrire mon testament, dit-il à Madame, mère de Philippe d'Orléans. Je l'ai fait pour avoir du repos mais je sais bien que cela ne subsistera pas. »

Au président du Parlement, il disait de même, en lui confiant ce testament :

« L'exemple des rois mes prédécesseurs ne me laisse point ignorer ce que ce testament peut devenir. Mais on ne m'a donné ni paix ni trêve qu'il ne fût fait. J'ai donc acheté mon repos. Prenez-le. Il deviendra ce qu'il pourra ! »

Il n'est pas difficile de deviner à travers ces allusions transparentes, *qui* avait pu si vivement insister auprès de Louis XIV pour qu'il fit son testament.

C'était, évidemment, ce ne pouvait être que sa femme, M<sup>me</sup> de Maintenon, celle que la Palatine détestait si cordialement et surnommait fort irrévérencieusement « la vieille guenipe ».

M<sup>me</sup> de Maintenon, que sa dévotion sincère et son désintéressement réel n'empêchaient pas, au fond, de tenir beaucoup au pouvoir, ne voyait pas approcher sans une secrète terreur le moment où elle ne serait plus rien... qu'une veuve délaissée, lorsque la mort du grand Roi aurait marqué le terme de son rôle et de son influence personnelle.



Elle souhaitait donc de se survivre, en reportant, si possible, son ascendant sur celui qui succéderait à Louis XIV.

Or, précisément, cet ascendant, elle l'exerçait, tout-puissant, sur l'esprit du duc du Maine, l'un des bâtards du roi et de M<sup>me</sup> de Montespan, dont elle avait été la gouvernante et l'éducatrice dévouée. Il lui rendait l'affection respectueuse dont elle avait entouré son enfance, et cette affection, même, était le prétexte, peut-être sincère, dont elle se servait pour intervenir en sa faveur auprès du roi.

Il fallait obtenir que le duc du Maine eût une part, et une part prépondérante du pouvoir, après Louis XIV.

De là les instances si vives et si réitérées de M<sup>me</sup> de Maintenon auprès de son royal époux, afin d'obtenir de lui, d'abord la légitimation des bâtards, ensuite un testament qui réglât la régence contre Philippe d'Orléans le libertin, son ennemi intime, en faveur du duc du Maine, son élève chéri et solide.

Si Louis XIV se laissa finalement convaincre, sans toutefois se faire beaucoup d'illusions sur l'utilité de son geste, peut-être ne fut-ce pas, cependant, comme il l'a prétendu, uniquement « pour acheter son repos ».

En réalité, il avait toujours eu lui-même une certaine prédilection pour ses enfants naturels.

Pourtant, l'affection très vive de Louis XIV pour le duc du Maine, même renforcée et doublée des pressantes instances de M<sup>me</sup> de Maintenon, n'eût pas suffi, sans doute, à le déterminer à régler sa succession, comme il le fit, si, en même temps, des préoccupations politiques plus graves n'eussent milité dans le même sens.

Peut-être avait-il conservé à l'égard de son neveu, dont le passé n'était pas sans histoire, quelque arrière-pensée de défiance? Car, enfin, il ne pouvait avoir oublié si vite les bruits fâcheux qui, en maintes circonstances, avaient couru sur son compte! Il ne pouvait avoir oublié, par exemple, que la clameur publique avait formellement accusé le chimiste libertin, Philippe d'Orléans, d'avoir empoisonné le duc et la duchesse de Bourgogne et même le duc de Berry pour s'ouvrir à lui-même l'accès au trône!

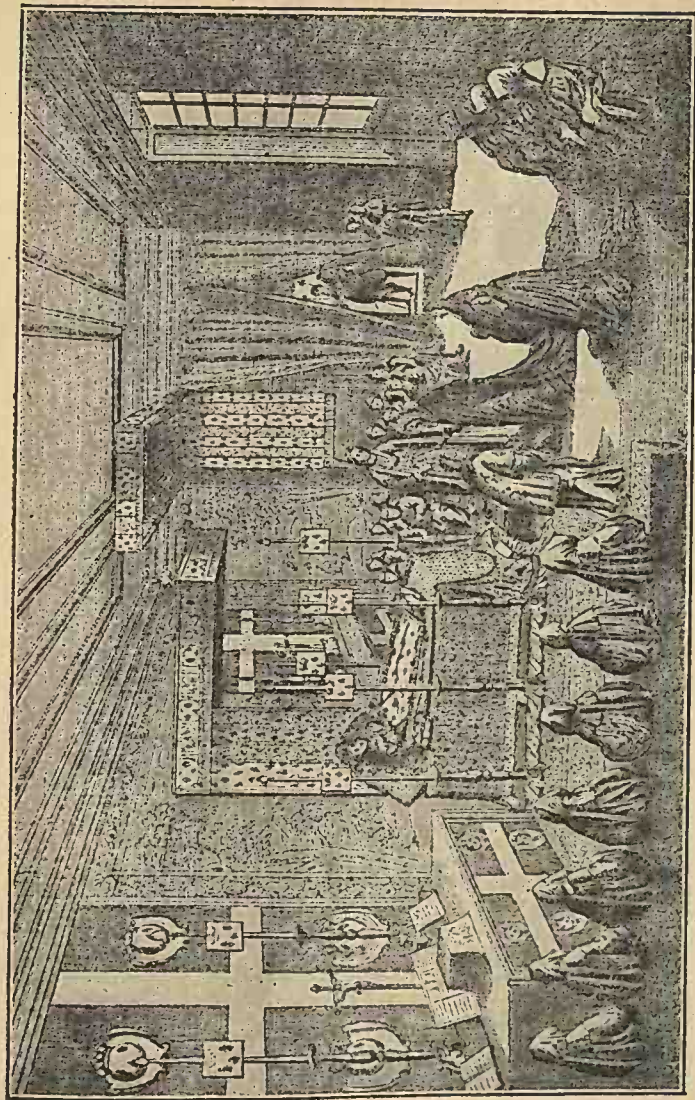
Il ne pouvait oublier non plus les intrigues, certaines cette fois, de son neveu, en Espagne, pour détrôner et remplacer son petit-fils Philippe V.

Il ne pouvait oublier, enfin, que toutes ces accusations si graves, portées contre celui dont il avait dit lui-même un jour : « Mon neveu est un fanfaron de crimes! », avaient ému et troublé l'opinion publique au point que Philippe d'Orléans avait été le premier à venir lui demander en grâce des juges pour se disculper! Louis XIV, ému de cette démarche, avait refusé, protestant alors de sa foi entière en l'innocence de son neveu!

Mais, tout de même, quand ce n'eût été que pour l'effet produit sur le peuple, était-il bien indiqué de confier, dans ces conditions, au seul Philippe d'Orléans, sans contrôle et sans réserve, la garde et la vie de ce frêle enfant de cinq ans qui, seul, le séparait encore du pouvoir définitif?

Cette considération, quelque impressionnante qu'elle fût, n'était pourtant pas la seule en faveur d'un partage de la Régence.

Louis XIV savait mieux que personne combien sa succession serait lourde. La guerre de dix ans, soutenue contre toute l'Eu-



LOUIS XIV SUR SON LIT DE MORT.  
D'après une gravure de la Bibliothèque Nationale.

rope coalisée, avait épuisé la nation ; la situation financière était grave et ne se soutenait que par des expédients ; le pays souffrait d'une crise économique ; le mécontentement grondait dans le peuple accablé d'impôts ; l'horizon européen, enfin, momentanément éclairci par le traité d'Utrecht, conservait des menaces latentes de conflits qui pouvaient éclater brusquement et avait besoin d'être assaini ?

Était-il bien prudent de laisser Philippe d'Orléans tout seul aux prises avec de si redoutables difficultés et de s'en remettre entièrement à lui de la direction des affaires de la France, en une période si troublée ?

Sans doute, le roi connaissait et avait pu apprécier son esprit éclairé, instruit, ingénieux, fertile en ressources.

Mais il doutait de son caractère et, pour tout dire, se défiait un peu de l'excès même de son ingéniosité et des innovations trop audacieuses auxquelles cet homme léger, sceptique, amoral, libertin et frondeur, serait peut-être tenté de recourir.

Dans son intérêt même, il jugeait prudent de le tenir en bride, de lui choisir des collaborateurs assagis, qui renforceraient, aux yeux du pays, son autorité, en la partageant.

Enfin, ce Conseil de Régence, en groupant autour de Philippe d'Orléans, Régent seulement de nom, tous les partis rivaux, aurait encore cet avantage inappréciable de ne pas laisser Philippe d'Orléans seul exposé aux entreprises probables de Philippe V d'Espagne, désireux de reconquérir le trône de France, au détriment de celui-là même qui avait intrigué naguère en Espagne pour le supplanter !

Le Conseil de Régence associait tous les partis politiques

rivaux à la fortune du Régent et les fédérait ainsi en un bloc... national contre Philippe V d'Espagne !

Telle était, en réalité, la pensée politique profonde du testament. Nous n'en pouvons douter lorsque nous relisons ce passage que Louis XIV lui-même a placé au début de ses volontés dernières et qui en est, si l'on peut dire, l'exposé des motifs. Il vise, bien évidemment, Philippe V, et se propose d'éliminer la menace étrangère :

« Comme, par la miséricorde infinie de Dieu, la guerre qui a pendant plusieurs années agité notre royaume, avec des événements différents et qui nous ont laissé de justes inquiétudes, est heureusement terminée, nous n'avons, présentement, rien plus à cœur que de procurer à nos peuples le soulagement que le temps de guerre ne nous a pas permis de leur donner, *les mettre en état de jouir longtemps des fruits de la paix et éloigner tout ce qui pourrait troubler leur tranquillité ; et nous croyons, dans cette vue, devoir étendre nos soins paternels, à prévoir et prévenir, autant qu'il dépend de nous, les maux dont notre royaume pourrait être troublé !* »

Il y a loin, on le voit, de ces larges vues d'une politique clairvoyante et prévoyante, inspiratrice véritable du testament, aux mesquines petites intrigues et rivalités d'alcôve de la « vieille guenipe » à qui Saint-Simon, trop porté à ne voir que le côté anecdotique, individuel et pittoresque de l'Histoire, attribue l'origine et la raison d'être du testament.

On connaît la fin émouvante et belle du Grand Roi voulant, sans faiblesse, tout régler, tout ordonner jusqu'à son dernier

jour, avec le même calme imposant, la même lucidité sereine que s'il se fût agi de partir en voyage.

On connaît les alternatives d'espoir et de découragement qui, d'un jour à l'autre, se succédaient à la cour et dans le peuple, suivant qu'une amélioration éphémère ou une aggravation soudaine se manifestait dans son état.

On connaît les hésitations, les consultations et les contradictions des médecins et chirurgiens, d'abord incertains et déroutés, puis, bientôt impuissants et découragés devant la nature et l'inexorable évolution du mal : gangrène des vieillards.

On sait même, par Saint-Simon, l'attitude éhontée des courtisans qui, tour à tour, remplissaient ou délaissaient en foule et avec un bruit de tonnerre les appartements du futur régent, suivant que la mort du roi paraissait proche ou lointaine.

Philippe d'Orléans, en homme qui a vécu, était sans illusion sur le degré de bassesse et les vilénies dont est capable l'âme humaine et, spécialement, celle des courtisans. Il en riait, en sceptique, plus amusé que méprisant ! Devant ses appartements tout à l'heure débordants et, soudain, à moitié vides, parce qu'à Versailles le roi avait, à déjeuner, mangé avec appétit une panade et de la gelée de viande, il disait plaisamment :

— Qu'il fasse encore un repas et je n'aurai plus personne !

Il y eut, par contre, au chevet du roi, quelques scènes nobles et touchantes tant par le dévouement qui lui fut témoigné que par la grandeur d'âme et de fermeté qu'il montra jusqu'au bout.

Les dernières recommandations qu'il voulut adresser à Philippe d'Orléans émurent profondément tous ceux qui les entendirent. La France et son bonheur, le petit roi, l'avenir paisible de

M<sup>me</sup> de Maintenon furent ses ultimes préoccupations et l'objet de ses pensées.

« — Mon neveu, dit-il à Philippe d'Orléans, vous voyez ici un roi dans le tombeau et un autre dans le berceau. Ayez bien soin de ce jeune prince, votre neveu et votre roi. Je vous le recommande et meurs en repos, le laissant entre vos mains. Vous êtes régent du royaume ; votre naissance vous donne ce droit, et mon inclination est de concert avec la justice qui vous est due. Gouvernez bien l'Etat pendant la minorité de ce prince. S'il meurt, vous êtes le maître, et s'il vit, tâchez surtout d'en faire un roi très chrétien ; qu'il aime son peuple et s'en fasse aimer. J'attends tout pour lui de vos soins, et vos grandes qualités me répondent du succès de mon attente ! »

Ces paroles, intentionnellement très flatteuses, étaient, sans doute, destinées à adoucir par avance, au cœur du régent, l'amertume de certaines dispositions testamentaires le concernant.

Mais nul ne savait encore au juste ce qu'était le testament. A M<sup>me</sup> de Maintenon elle-même, Louis XIV n'en avait rien voulu révéler. Sans doute craignait-il qu'elle ne le jugeât pas suffisant...

Au duc du Maine, il avait dit seulement qu'il lui confiait tout spécialement, avec le maréchal duc de Villeroy, la tutelle, la garde et l'éducation du jeune Louis XV et que, pour le surplus, il instituait un conseil de régence dont le duc d'Orléans serait le chef et qui se prononcerait sur toutes les questions de gouvernement, à la majorité des voix.

En réalité, ce monarque absolu — peut-être précisément parce qu'il avait pu sentir les abus de l'autocratie — organisait,

pour lui succéder, une sorte de forme républicaine de gouvernement, où le vote devenait souverain et où, par le partage de l'autorité et la loi du nombre, le soin de la prévoyance et la responsabilité des décisions n'incombaient plus à personne. « Il aurait bien dû penser, écrit Saint-Simon, que de telles entraves ne serviraient qu'à indigner le duc d'Orléans. »

A la vérité, le duc d'Orléans ne se fût peut-être point tant indigné s'il avait été tout seul, et, sans doute, se fût-il, finalement, « laissé faire » tant était grande sa nonchalance naturelle et parce que le fond de son caractère était une incroyable insouciance, une absence complète d'ambition et de suite dans ses projets, une inaptitude profonde à s'indigner et, comme le dit lui-même Saint-Simon, « une espèce d'insensibilité qui le rendait sans fiel, dans les plus mortelles offenses ».

Mais Saint-Simon était là pour chauffer à blanc, si je puis dire, l'indignation de son ami et lui communiquer un peu de son ardeur. Saint-Simon était là, tout trépidant, bouillonnant, enfiévré d'impatience, brûlant d'agir, de se jeter dans la lutte, échafaudant déjà de multiples et machiavéliques combinaisons politiques et faisant honte à son trop nonchalant ami du temps perdu, lui adressant de sévères remontrances sur son inconcevable inertie et sur sa prodigieuse imprévoyance en un tel moment.

« Il est incroyable, mais vrai, écrit-il, qu'avec la perspective depuis longtemps ouverte de cette grande autorité à exercer, il n'avait concerté avec personne aucune mesure et que, par paresse, il se trouva pris à l'improviste par l'événement. »

Se trouva-t-il vraiment pris à l'improviste ?

Nous en pouvons douter, malgré le témoignage du duc, si



nous en jugeons par l'habileté consommée avec laquelle, sans un faux pas, sans une démarche maladroite, il sut conduire, en vingt-quatre heures, cette difficile affaire à un plein succès.

Il avait dû, au contraire, méditer à l'avance et mûrir dans son cerveau son plan d'action. Si Saint-Simon ne s'en rendit pas compte, c'est qu'il était toujours disposé à juger que c'était ne rien faire que de ne pas s'agiter comme lui en manifestations trépidantes et parfois inconsidérées.

Car leurs tempéraments et leurs caractères étaient profondément dissemblables et, sur bien des points, opposés.

Saint-Simon, vaniteux, susceptible, combatif, autoritaire, remuant jusqu'à en être encombrant et brouillon, bondissant sous le moindre affront, incapable de se taire tant sa pensée était en perpétuelle ébullition, mais sincère et ne se prêtant pas aux compromissions ; le duc d'Orléans, au contraire, insinuant et enjôleur, d'une diplomatie discrète et toute en souplesse, en nuances, en demi-teintes ; donnant à entendre sans se prononcer, à espérer sans se compromettre, asquiesçant même quand il n'approuvait pas, se repliant sans renoncer, se faisant, de son exquise affabilité tantôt un masque et tantôt une arme, insensible aux injures, impavide devant les menaces, ne s'embarassant point des promesses que son constant désir d'amabilité prodiguait sans y attacher d'importance, disant au besoin oui à l'un et, l'instant d'après, non à l'autre sur le même sujet, honnête, cependant, à tout prendre, non par conscience mais par élégance sociale et souhaitant sincèrement le bien public, mais imprudent dans le choix qu'il faisait de ses ambassadeurs, plus séduit qu'il était par l'habileté d'un coquin qu'indigné de sa malhonnêteté ou de ses vices ;

un dilettante, en somme, merveilleusement doué, fin et compréhensif et capable de grands desseins, mais un amoral que perdaient sa nonchalance et son goût de la débauche.

« Il possédait, dit excellemment Marmontel, toutes les qualités de l'homme aimable et tous les germes du grand homme. »

Malheureusement, par une sorte de fatalité de son caractère, ces germes ne portaient point leurs fruits. La Palatine, que son débordant amour maternel n'aveuglait pas cependant, expliquait par un ingénieux apologue cette particularité de sa nature.

« Les fées, disait-elle, furent conviées à mes couches et chacune dota mon fils d'un talent, de sorte qu'il les eut tous. Malheureusement, une vieille fée qu'on avait oubliée arriva après toutes les autres et dit : « Il aura tous les talents, soit ! mais excepté celui d'en faire un bon usage ! »

C'était si vrai, que ses qualités mêmes semblaient condamnées à tourner, chez lui, en défauts. Son premier coup d'œil était toujours merveilleusement juste, mais dès qu'il réfléchissait davantage, il tombait dans l'indécision et n'agissait plus, ou d'une manière incohérente. Sa bonté réelle était poussée jusqu'à la faiblesse qui ne savait rien refuser ; sa bravoure était insouciance et témérité ; son mépris des injures semblait partir d'un fâcheux oubli de sa dignité ; sa tolérance faisait figure de mollesse, indifférente au mal comme au bien ; et son intelligence même, enfin, était souvent gâtée par sa complaisance pour l'opinion d'autrui.

Mais, tout compte fait, ces défauts mêmes le servaient en le rendant d'abord infiniment sympathique.

On le vit bien au lendemain de la mort du roi.

Si vraiment, comme le dit Saint-Simon, il avait négligé jus-

que-là de concerter avec personne aucune mesure, il faut avouer qu'il sut, en vingt-quatre heures, rattraper tout le temps perdu, en stratège d'une habileté consommée.

Flatter et promettre, ce fut toute sa tactique et c'était celle, en effet, qui convenait le mieux à son tempérament et aux circonstances en quelque sorte « électorales » où il se trouvait.

Il s'agissait, en effet, d'obtenir du Parlement un vote, en sa faveur, qui cassât le testament de Louis XIV.

Déjà la clameur publique se prononçait pour le Régent.

Ses appartements étaient pleins « à n'y pas laisser tomber une épingle », dit Saint-

Simon, de gens qui venaient quémander une place.

Pour s'assurer la sympathie du Parlement, il fit dire par ses amis qu'il lui rendrait, dans la plénitude, ce droit de remontrances dont Louis XIV l'avait, par un abus d'autorité, arbitrairement dépouillé.

Pour s'assurer le parti des ducs, il leur laissa entendre qu'il



LE DUC DE SAINT-SIMON.

trancherait en leur faveur leur vieille querelle avec le Parlement, au sujet des préséances.

Il y avait alors, en effet, une irritante question dont nous sommes aujourd'hui tentés de sourire, mais qui tenait fort à cœur au parti des ducs et, tout particulièrement, au vaniteux Saint-Simon au point de lui faire perdre tout sang-froid dès qu'on y touchait. C'était la question dite « du bonnet ».

Quand le président du Parlement allait aux voix, il devait ôter son bonnet lorsqu'il s'adressait aux princes du sang et ceux-ci pouvaient opiner en restant couverts.

Mais devait-il en être de même pour les ducs ?

Les magistrats prétendaient que non et ils se refusaient à compter les voix de ceux qui s'obstinaient à opiner couverts.

Telle était la très grave affaire du bonnet, et il n'est pas exagéré de dire que Saint-Simon eût beaucoup moins chaleureusement soutenu la cause du régent et, voire même, l'eût complètement abandonnée, s'il n'eût point attendu de son intervention gain de cause dans l'affaire du bonnet. Le Régent le lui laissait croire..., bien décidé, toutefois, à ne pas commettre l'insigne maladresse de soulever cet irritant problème à la première séance du Parlement, ce qui lui eût immédiatement aliéné les trois quarts des magistrats.

Mais Saint-Simon ne l'entendait point de cette oreille, et Philippe d'Orléans dut user des trésors d'éloquence et de diplomatie pour le convaincre qu'il eût été malséant de s'occuper de ses intérêts particuliers avant de songer au bien public ; enfin, grâce à un discours bien doré — le mot est de Saint-Simon — il obtint des ducs que cette question ne serait pas abordée à la séance du lendemain.

Toute sa journée se passa ainsi en consultations. Il conféra longuement avec les personnages les plus importants et qui pouvaient lui être le plus utiles : le cardinal de Noailles, le duc d'Antin, le maréchal de Villars, l'avocat général Jolly de Fleury, d'Aguesseau et les magistrats les plus influents.

A tous, il laissait espérer des honneurs, des places et des faveurs et s'en faisait ainsi — au moins momentanément — des alliés tout dévoués au succès de sa fortune, qui devait assurer la leur.

Il se préoccupait également d'obtenir, au besoin, le concours des troupes et, moyennant quelques sacrifices pécuniaires bien placés, il put compter que la force armée lui était toute acquise.

Le lendemain 2, dès sept heures du matin, il se rendit au Palais, escorté par les gardes françaises qui occupaient déjà toutes les avenues. Quelques magistrats se scandalisant de ce déploiement stratégique, il leur fit dire que c'était par précaution contre un éventuel coup de force du duc du Maine et pour lui en ôter jusqu'à la tentation.

On connaît la fameuse séance du Parlement où fut abrogé le testament du Grand Roi qui faisait trembler l'Europe, et dont les dernières volontés furent cassées par acclamation, avant même qu'il fût enterré.

Saint-Simon nous en a laissé un tableau d'une intensité de vie prodigieuse et tracé de main de maître, encore que ses contemporains prétendissent « qu'il parlait le langage des crocheteurs ».

Grâce à lui, nous en revoyons, nous en suivons minute par minute, tous les incidents, toutes les péripéties, et jusqu'aux jeux de physionomie des principaux acteurs.

« M. du Maine, dit-il, crevait de joie, le terme est étrange,

mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnageait à celui d'audace, de confiance qui perceait néanmoins, et à la politesse qui semblait les combattre. Il saluait à droite et à gauche et perceait chacun de ses regards. Son salut aux présidents eut un air de jubilation. Aux pairs, le sérieux, le respectueux, la lenteur, la profondeur de son inclination vers eux, de tous les trois côtés, furent parlants. Sa tête demeure abaissée, même en se relevant, tant est forte la pesanteur des forfaits au jour même qu'on ne doute plus du triomphe. »

Chacun ayant pris place, la séance étant ouverte, le premier président assura le duc d'Orléans du respect de la cour et lui donna la parole.

Avec cette aisance harmonieuse et de bon ton et cette majesté tempérée de bonne grâce qui le caractérisaient, il résuma clairement les conditions dans lesquelles se posait la question de la régence.

Il affirma l'évidence de ses droits qu'il tenait, à la fois, disait-il, de sa naissance et de la volonté du feu roi qui, dans un discours plein de bonté, avait tenu à l'assurer lui-même, avant de mourir, de la confiance qu'il mettait en lui.

Très habilement il ajouta — et peut-être était-ce la vérité ? — que le roi lui avait dit :

« J'ai fait, dans mon testament, les dispositions que je crois les plus sages, mais comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne va pas bien, on le changera. »

Ainsi, par avance, le clairvoyant monarque invitait en quelque sorte le Parlement à violer ses volontés dernières, ou, du moins, c'est ce qui paraissait ressortir du discours du duc d'Orléans.

Ceci dit, il pria le premier président de faire procéder à l'ouverture et à la lecture du testament.

Le premier président, de Mesmes, fit constater que les sceaux en étaient intacts et la suscription de la main même du feu roi.

La pièce passa ainsi, de mains en mains, jusqu'au conseiller Dreux, dont la voix était claire et la diction impeccable et qui, à ce titre, fut chargé d'en faire la lecture.

Elle débuta dans un silence impressionnant. Mais, bientôt, la surprise fut telle qu'il s'éleva de l'assistance comme une sorte de murmure d'indignation.

Les amis du duc d'Orléans faisaient ainsi le chœur antique.

— Observez, messieurs, c'est notre loi ! répétait sévèrement le président de Mesmes, qui affectait le plus grand respect parce qu'il était tout acquis au duc du Maine !

Mais plus il s'efforçait d'obtenir le silence, plus la rumeur grossissait pour saluer ironiquement ses admonestations : « Observez, messieurs, c'est notre loi !... » si bien que, perdant contenance, il prit le parti de se taire. La salle était faite et la lecture s'acheva dans une sorte de brouhaha, tandis que le duc d'Orléans jouant l'étonnement murmurait assez haut :

— Il m'a trompé !

« Il m'a trompé ! » — Vous savez le reste ! La Régence lui fut déferée par acclamations et, après une altercation assez vive avec le duc du Maine, la séance fut levée et l'on s'en fut déjeuner.

Le testament n'existait plus. Mais il restait encore le codicille, qui donnait au duc du Maine la garde du roi avec le commandement de sa maison civile et militaire.

C'était lui laisser une arme redoutable et la possibilité d'un coup

d'Etat. Le Régent ne s'endormit donc pas sur son premier succès et, mettant à profit la trêve du déjeuner, il revit d'Aguesseau et Joly de Fleury, réchauffa leur zèle et, par eux, fit pressentir ceux que Saint-Simon appela irrévérencieusement « les chefs de meute », c'est-à-dire les magistrats disposant d'une influence sur leurs collègues.

En même temps, il faisait annoncer son intention de gouverner avec l'assistance de conseils qu'il se proposait de créer, conformément au projet qu'en avait formé le regretté duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon.

Il devait y avoir ainsi un conseil des Affaires étrangères, un conseil de la Marine, de la Guerre, des Finances, du Commerce, un conseil du dedans (on dirait, aujourd'hui, de l'Intérieur), de la Conscience et des Cultes.

C'était donc, à dix membres par conseil, soixante-dix places à répartir et le moyen de s'attirer par cet appât de choix, au moins trois fois plus de partisans provisoirement empressés à lui plaire.

Aussi la séance de l'après-midi marqua-t-elle l'effondrement complet et définitif des dispositions du codicille et des dernières espérances du duc du Maine. Il suffit, pour cela, au Régent, de déclarer hautement qu'il ne pouvait admettre des mesures de défiance injurieuses pour son honneur et qui risquaient même, à l'occasion, de mettre en péril sa liberté et sa vie.

Partager le commandement, disait-il, c'était faire naître une occasion de trouble, voire de guerre civile. Il voulait pour lui tout seul, en tant que régent responsable, le commandement de la maison du roi, avec le droit de disposer des places comme bon lui semblerait. Il voulait, comme chef du conseil de Régence,



pouvoir y admettre ou en exclure qui il voudrait, sans être forcé de recourir à l'élection, comme le voulait le testament.

Les gens du roi donnèrent des conclusions conformes à ces revendications.



LE RÉGENT, ACCOMPAGNÉ DU CHANCELIER VOYSIN ET DU DUC DE NOAILLES,  
REÇOIT LE PRÉSIDENT DE MESMES ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL  
D'AGUESSEAU.

D'après une composition de N. Thomas.

« Ainsi, dirent-ils, on évitera les périls de l'élection dont la seule idée fait envisager d'abord les intrigues et les cabales, sources funestes de divisions. »

Le Parlement se rangea presque unanimement à cet avis. Le duc du Maine, pâle de fureur et dépité, déclara que, dans ces conditions, ses fonctions auprès du petit roi n'avaient plus de sens et qu'il voulait être déchargé de tout.

— Eh ! monsieur, qu'à cela ne tienne, on vous décharge, lui cria ironiquement le duc d'Orléans. Nous nous en voudrions de vous faire violence !...

Et, aussitôt, par une sorte d'acclamation unanime, le duc du Maine fut déchargé de tout.

— Mais qui donc, alors, assurera la garde du roi ? demanda quelqu'un.

— Je m'en charge ! trancha le Régent.

Et, sur ces mots, la séance fut levée... faute de combattants. Il ne restait plus rien debout, en effet, des volontés dernières du Roi Soleil !

Le Régent, follement acclamé, sortit promptement du palais, monta dans son carrosse et partit grand train pour Versailles où il voulait aller saluer le jeune roi et lui rendre compte de ce qui s'était passé, avant son coucher.

Pour apprécier toute la saveur de cette démarche protocolaire, il ne faut pas oublier que Louis XV avait alors cinq ans !

A Versailles, sa mère vint au devant de lui, l'embrassa et le félicita, fière et ravie de son fils et, sans doute, aussi, du dépit que la vieille « guenipe » ne pouvait manquer de ressentir en sa retraite de Saint-Cyr.

— Je ne veux point me mêler du gouvernement, dit-elle ; je n'y entends rien, et ce pays n'a été que trop gouverné par les femmes ! Je ne demande qu'une chose : c'est l'engagement de

n'employer jamais en rien l'abbé Dubois, qui est le plus grand coquin et le plus insigne fripon qu'il y eut jamais au monde.

Le Régent, plein de souriante condescendance pour la volonté maternelle, promit solennellement de n'employer jamais l'abbé Dubois. Hélas ! à son ordinaire, il ne tint pas parole, et c'est bien à cet oubli de sa promesse que sont dues les pages les plus regrettables de l'histoire de la Régence.

Les débuts, pourtant, en furent singulièrement heureux. Son premier soin fut de libérer tous les prisonniers détenus à la Bastille, sauf pour crimes contre l'Etat. L'amnistie est un geste naturel à ceux qui prennent le pouvoir. Il semble témoigner d'une louable générosité et d'un désir de clémence de bon aloi. Mais, peut-être, en réalité, n'est-ce, pour certains, qu'un élégant moyen de désavouer les mesures de leurs prédécesseurs et de faire de la place dans les prisons pour y loger ensuite aisément leurs ennemis personnels. Le jeune Arouet, qui ne s'était pas encore avisé de s'appeler M. de Voltaire, l'apprit bientôt à ses dépens, lorsque la célèbre satire : « J'ai vu ces choses et je n'ai pas vingt ans » eut attiré sur lui un premier succès de scandale qu'il avait assurément cherché, mais dont il n'avait point, sans doute, désiré les effets, qui furent un séjour à la Bastille.

En attendant cette reprise des mesures de rigueur, on célébrait à l'envi la clémence du Régent débonnaire :

L'on ne voit plus trembler la paisible innocence  
Ni la vertu languir dans la captivité,  
Le mensonge est détruit, et l'auguste Régence  
Fait triompher partout la sainte vérité.

Une ère de liberté, de justice et de tolérance semblait s'ouvrir ; on respirait, on se réjouissait, on ne pensait plus qu'à danser et à

s'amuser, et chacun parlait avec horreur, comme d'un affreux cauchemar, des dernières années du règne finissant. « C'était l'âge de fer », disait-on ; et l'on entraît, avec le système de Law, dans l'âge d'or.

On riait sans pitié des jésuites et de la déconvenue du Père Letellier, naguère tout puissant, confesseur du roi et maintenant en disgrâce.

Il était venu demander au régent quel emploi celui-ci lui destinait. Et le duc d'Orléans avait répondu malicieusement :

— Mais, mon Père, vous vous trompez ! Il faut demander cela à vos supérieurs. Adieu ! mon Père, j'ai beaucoup de travail et je me recommande à vos prières !

L'organisation des conseils et la nomination de leurs membres occupa quelque temps favorablement l'opinion.

On attend toujours merveille de tous les changements de gouvernement et l'on espérait beaucoup de celui-ci que patronnait la mémoire respectée du feu duc de Bourgogne.

Ces conseils spécialisés devaient étudier chacun les questions de leur compétence et en soumettre les solutions possibles au conseil supérieur de régence, qui seul décidait.

C'étaient, en somme, des sortes de commissions d'études qui n'avaient qu'un rôle préparatoire d'élaboration et dont toute l'activité aboutissait au conseil de régence.

Bientôt, pour gagner du temps, celui-ci évoqua directement devant lui toutes les affaires importantes, et, finalement, ce fut le régent qui décida seul, à peu près souverainement.

On avait commencé par tourner en raillerie le nombre important, et alors inusité, des membres des conseils et l'on répétait ce quatrain ironique :

Dans le présent ni l'avenir,  
Français, ne craignez plus d'événements sinistres ;  
Notre sage régent a su tout prévenir ;  
Il a soixante-dix ministres.

Peu à peu, on s'aperçut que les affaires n'allaient pas mieux mais que, par contre, on perdait beaucoup de temps en discussions stériles.

« On ne faisait pas de difficultés de dire, écrit Saint-Simon, que les Français n'étaient pas nés pour être conduits par ces conseils où les affaires se traitent avec beaucoup de lenteur et que notre vivacité demandait une prompte expédition ! »

Si bien que l'on finit par saluer, comme un grand progrès, la suppression de ces conseils à la création desquels on avait d'abord tant applaudi. C'était, d'ailleurs, ce qu'avait prévu Louis XIV, lorsqu'il avait trouvé ce projet de conseils dans les papiers laissés par son petit-fils :

« Ces gens-là, avait-il dit, ne connaissent guère les Français ni la manière dont il faut les gouverner ! »

En dépit de sa popularité, le régent ne tarda pas à s'apercevoir que sa situation n'était pas aussi solide qu'il l'avait cru tout d'abord.

Un gouvernement, quel qu'il soit, a besoin, en effet, pour exercer le pouvoir, de s'appuyer sur un parti fidèle et solidement constitué. Le duc d'Orléans avait eu des *partisans*, mais il n'avait pas de *parti organisé*. La popularité qui l'avait porté au pouvoir ne pouvait l'y maintenir, étant, de sa nature même, essentiellement éphémère et inconstante.

La popularité, en effet, ne résiste guère à l'exercice du pouvoir.

Gouverner c'est, nécessairement, faire des mécontents.

Lorsque ces mécontents peuvent venir renforcer des partis rivaux, la situation du parti au pouvoir devient singulièrement précaire et il cherche naturellement, alors, un appui qui lui permette de durer.

Dans notre régime parlementaire, ce jeu de balance est prévu par la Constitution et organisé de telle sorte que son dommage soit limité. L'instabilité gouvernementale fait partie intégrante et est, peut-on dire, de l'essence même de la République, où elle est considérée comme un obstacle nécessaire au despotisme et comme une garantie, au moins théorique, de la liberté sinon de la bonne gestion des affaires.

Mais il n'en était pas de même alors, quoique la situation du régent fût, à ce moment-là, presque plébiscitaire, en tout cas extra monarchique, puisque sa Régence ne lui avait été conférée que par un véritable coup d'Etat, en violation formelle de la volonté du défunt roi.

Il se trouvait donc dans une position dont la base portait d'autant plus à faux qu'il avait, depuis lors, traité le Parlement avec trop de désinvolture pour pouvoir compter encore sur son appui ou seulement sur sa neutralité bienveillante.

Le Parlement lui était devenu *franchement hostile*. Quant au parti des ducs, leurs insatiables ambitions n'avaient pas été apaisées par leur participation aux conseils et l'affaire du Bonnet était toujours pendante.

Or, en face du Régent, se dressait le parti de la vieille cour qui, resté fidèle à la mémoire de Louis XIV, considérait le duc d'Orléans un peu comme un usurpateur et lui opposait le duc du Maine.

Ce parti trouvait auprès du petit-fils de Louis XIV, Philippe V d'Espagne, un appui d'autant plus dévoué que ce prince n'avait pas, lui non plus, renoncé à toute prétention sur le trône de France, et que le premier point à obtenir pour lui était de se débarrasser du Régent.

Sa situation était donc assez compromise pour qu'il sentit un [impérieux besoin de la consolider. C'était bien la crise qu'avait prévue et qu'avait tenté de prévenir Louis XIV en faisant un partage de la régence pour intéresser tous les partis à son maintien.

En prenant le contre-pied de la politique intérieure de son oncle, le régent avait fait renaître le péril extérieur auquel le testament s'était justement proposé d'obvier.

Et, par là, il allait se trouver forcément amené à prendre aussi le contre-pied de la politique extérieure de Louis XIV, car elles sont, réciproquement, en étroite interdépendance et se commandent l'une l'autre dans une mesure qui ne peut être éludée.



LOUIS XV ENFANT.

Par Rigaud. (Musée de Versailles.)

Louis XIV, depuis le traité d'Utrecht, avait pris nettement position contre l'Angleterre qu'il visait à isoler, en se rapprochant de l'Autriche et de l'Espagne.

Il lui en voulait d'avoir, à son ordinaire, su recueillir tous les avantages du traité d'Utrecht et, pour l'humilier et l'inquiéter, il avait fait ouvrir à Mardick, près de Dunkerque, un canal et un port en eaux profondes où il se proposait de concentrer une flotte de guerre, à quelques heures de la côte anglaise. Avec ce pistolet ainsi braqué sur son flanc, il pensait la tenir en respect et pouvoir lui parler haut et ferme.

Il avait commencé, d'ailleurs. Lord Stair, l'ambassadeur, s'étant montré insolent au sujet de ce port de Mardick, Torcy, le secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, l'avait purement et simplement mis à la porte de son cabinet, tandis que Louis XIV lui faisait interdire son accès.

C'étaient, on en peut juger, des relations empreintes de la plus franche cordialité. Et l'on devine avec quelle impatience non dissimulée lord Stair attendait la mort du roi, et quelle satisfaction, presque indécente, il fit paraître lorsqu'elle se produisit.

Tout de suite, il se rapprocha du Régent dont il servit, dans toute la mesure de ses moyens, les ambitions personnelles et dont il sollicita même l'alliance pour son propre gouvernement.

Vous savez, en effet, qu'à ce moment, l'Angleterre traversait une crise politique assez grave.

Le roi George I<sup>er</sup>, protestant, de la dynastie hanovrienne, avait un rival inquiétant en la personne du prétendant catholique Jacques III, de la famille des Stuarts, qui comptait, tant en France où il était réfugié, qu'en Angleterre où il se proposait de



débarquer, de nombreux et chaleureux partisans, qu'on appelait les Jacobites. Je n'ai pas besoin de vous dire que Louis XIV soutenait naturellement Jacques III et qu'un débarquement en force, avec l'appui de la France et de l'Espagne, avait même été projeté, lorsque la mort vint ruiner ces desseins et changer, sans doute, ainsi, la face du monde.

Le Régent allait-il reprendre ces projets ? Vous concevez quelle pouvait être l'inquiétude de lord Stair à cet égard et quel était son intérêt à décider le duc d'Orléans à une alliance qui eût définitivement anéanti les ambitions de Jacques III et consolidé le trône de George I<sup>er</sup>.

Mais, à ce moment, le Régent, encore tout à son triomphe personnel, ne voyait pas d'intérêt à contracter cette alliance et se réservait.

Sa politique étrangère ne semblait pas fixée. Sans soutenir Jacques III, il semblait regarder avec sympathie ses entreprises, au point que lord Stair crut pouvoir lui reprocher de favoriser secrètement les projets du prétendant catholique.

— Comptez, monsieur, lui répliqua le régent avec hauteur, que si je me mêlais de cette affaire, les choses prendraient une autre tournure !

Mais il ne voulut pas s'en mêler et il ne recueillit malheureusement pas les bénéfices de sa neutralité. Car, d'une part, Jacques III, livré à ses propres forces, échoua lamentablement et, d'autre part, George I<sup>er</sup>, qui avait eu peur, ne le pardonna pas au Régent et lui garda aussi mauvais gré de ne pas s'être opposé aux desseins du prétendant catholique que s'il les avait réellement secondés.

Les relations avec l'Angleterre étaient donc devenues assez

fraîches depuis qu'elle n'avait plus besoin de nous, lorsque le régent s'avisa à son tour qu'il pourrait bien avoir besoin d'elle.

Car sur qui, en effet, eût-il pu s'appuyer pour résister à la vague d'impopularité que les intrigues réunies des mécontents, de ses rivaux et de l'Espagne soulevaient chaque jour davantage contre lui ?

Ami de la liberté, et autant pour les autres que pour lui-même, — ce qui est rare, — il avait, jusque-là, ménagé tous les partis, sans s'attacher à aucun. De sorte que non seulement aucun parti ne s'était attaché à lui, mais qu'ils étaient tous prêts à se réunir contre lui.

C'est en cette occurrence critique qu'il eut recours aux lumières politiques de l'abbé Dubois.

C'est une étrange figure que celle de l'abbé Dubois et, sans doute, dans son inoubliable galerie, la plume acérée, mordante et venimeuse de Saint-Simon n'a-t-elle jamais tracé de plus terrible portrait que celui qu'elle nous a laissé ?

« Tous les vices, dit-il, combattaient en lui, à qui en demeurerait le maître ! L'ambition, l'avarice, la débauche étaient ses dieux ; la perfidie, la flatterie, le servage, ses moyens ; l'impiété parfaite, l'opinion que la probité et l'honnêteté sont des chimères, ses qualités ! Il excellait en basses intrigues et il en vivait »... et cela continue ainsi pendant deux pages !

Oui, dit Alexandre Dumas, mais la postérité a ajouté ce seul trait : « *C'était un homme de génie* ».

C'est vrai. Il avait une manière de génie ! Malheureusement, ce génie a surtout travaillé à sa propre fortune ; il a servi aussi, dans ce même dessein de parvenir, la fortune du duc d'Orléans,

mais il ne s'est guère exercé dans le sens de l'intérêt de la France et, trop souvent, hélas ! il l'a délibérément méconnu, sacrifié, nous ne voulons pas dire trahi, lorsqu'il a trouvé, pour lui-même, le moindre avantage à le faire.

Son éclatante fortune est bien une des plus étonnantes de l'ancien régime ! Parti de rien, fils d'un très modeste apothicaire de Brive-la-Gaillarde, il était venu seul, à seize ans, à Paris, en qualité de boursier du collège Saint-Michel. Il vivait en donnant des répétitions. Ces leçons l'ayant introduit un peu dans tous les milieux, il devint bientôt secrétaire d'un docteur en Sorbonne et, dans un genre tout différent mais qu'il jugeait de plus d'avenir, familier du salon de Ninon de Lenclos.

Ses diverses relations le servirent, et la place de lecteur auprès du jeune duc de Chartres, futur duc d'Orléans, étant devenue vacante, il eut la chance et l'adresse, grâce à quelques utiles recommandations, de se la faire attribuer.

C'était peu de chose, sans doute : cinq cents livres d'appointements par an. Mais, ce qui était beaucoup plus important, cela lui valait ses entrées au Palais Royal avec, bientôt, la confiance et l'amitié du jeune prince. Si bien que, lorsque l'honnête Saint-Laurent, le gouverneur de son élève mourut, il se proposa et, dans l'embarras où l'on se trouvait, fut provisoirement agréé pour le remplacer.

Il prit bientôt une grande influence sur l'esprit de son élève dont Madame, qui avait alors toute confiance en lui, affirme qu'il favorisait les très précoces débauches, car, s'il faut l'en croire, c'est « à treize ans que son fils fut instruit par une dame de qualité ».

L'abbé Dubois servit, en tout cas, d'intermédiaire complaisant aux projets matrimoniaux de Louis XIV sur son neveu, et c'est grâce à ses bons offices que fut conclu, malgré Madame et presque malgré l'intéressé, le mariage de Philippe d'Orléans avec M<sup>lle</sup> de Blois, fille du roi par M<sup>me</sup> de Montespan.

On prétend que Louis XIV, reconnaissant à l'abbé du service rendu, lui aurait dit :

— Demandez-moi ce que vous voudrez et, si c'est possible, je vous l'accorde !

Le jeune ambitieux eût alors répondu qu'il souhaitait ardemment le chapeau de cardinal ! Mais le roi, doucement, lui objecta :

— Le saut serait trop grand pour vous, monsieur Dubois, et je serais bien fâché de vous exposer à vous casser les reins après le service que vous venez de me rendre !

Cette ambition, si haute pourtant, il n'avait pas, depuis lors, cessé d'y penser, il n'y avait pas renoncé. L'heureuse fortune de son ancien élève, devenu régent contre toute espérance, l'en avait déjà, semblait-il, rapproché. La confiance qu'il lui conservait ferait bien naître, quelque jour, l'occasion cherchée de poursuivre son ascension et de se signaler par quelque éclatant service qui lui permit alors, sans folle témérité, de prétendre à cet honneur suprême !

C'est cette occasion, impatientement attendue, qu'il entrevit en un éclair, lorsque le régent, oublieux déjà de la promesse faite à Madame, fit appel à la sagacité de son ex-mentor, dans l'embaras où il se trouvait.

Et voici quelle fut la leçon de politique de l'abbé Dubois :

« L'expérience a fait reconnaître que le plus dangereux de

tous les partis est de *vouloir concilier et contenter tout le monde*, et que le seul qui réussit est de prendre un bon système et de choisir des gens dévoués pour le suivre sans varier. Son Altesse Royale, avec un système fixe et son valet de chambre, ferait plus pour le royaume qu'avec tous les conseils et trente hypocrites, fussent-ils des aigles ! »

Cela voulait dire : supprimez les conseils, défiez-vous de la sincérité de tous vos collaborateurs actuels, et prenez un homme dévoué : Votre serviteur l'abbé Dubois.

Quant au « système fixe » ce ne pouvait être, il le démontrait, qu'une bonne alliance avec l'Angleterre :

« Il est clair, écrivait-il, que cette alliance déterminera le système de l'Europe pour longtemps et donnera à la France une supériorité qu'elle ne pourra acquérir autrement. Cela posé, elle me paraît sans prix ! »

Le Régent, après avoir lu cela, écrivit en marge :

« Je pense comme vous sur tout cela. »



LE CARDINAL DUBOIS.

Cela pouvait se traduire d'une manière plus explicite : La France fera tous les sacrifices nécessaires pour obtenir cette alliance que j'estime, comme vous, indispensable à ma sécurité.

Mais comment négocier une affaire aussi délicate par les voies ordinaires de la diplomatie officielle ?

Il fallait un ambassadeur secret, un confident. Qui donc pouvait être plus qualifié que celui-là même qui en avait eu l'idée : l'abbé Dubois ?

Justement, il avait connu lord Stanhope en Angleterre, et lord Stanhope allait prochainement passer par La Haye.

Et voici l'abbé Dubois, grimé en amateur hollandais de tableaux anciens et en bibliophile en quête de livres rares, voici notre abbé Dubois, en chaise de poste, sur la route de La Haye, sous le faux nom de chevalier de Saint-Albin, et porteur de deux lettres du Régent l'accréditant auprès de lord Stanhope pour négocier les conditions d'une alliance.

Il faut lire tous les détails de cette longue et étrange négociation dans l'ouvrage si documenté que lui a consacré, sous le titre : *Le Secret du Régent*, l'éminent historien Emile Bourgeois.

Malgré toutes les finesses de l'abbé Dubois, lord Stanhope ne fut pas dupe un instant et comprit, dès les premiers mots, les mobiles véritables et secrets de la démarche singulière tentée auprès de lui et le parti qu'il pouvait en tirer pour son pays.

Lorsque Dubois l'assurait qu'il n'avait en vue que *l'intérêt du roi et de l'Etat*, qu'il ne visait qu'à *assurer la paix* par la suprématie des deux nations alliées garantissant le traité d'Utrecht, et lorsqu'il protestait que le « régent entendait ne faire aucun traité qui regardât ses droits particuliers » lord Stanhope savait qu'il

fallait entendre exactement le contraire ; et il précisait ainsi brutalement la situation :

« Notre roi n'a plus aucun besoin de cette alliance qu'il vous a offerte naguère et que vous avez alors méprisée. Mais la France a, maintenant, besoin de nous pour se garantir d'une guerre civile qui, sans nous, est inévitable ! »

Le petit abbé avait beau protester, faire des traits d'esprit, des mots et des pirouettes et s'efforcer de donner le change en parlant toujours de la nécessité d'assurer la paix en Europe comme du *seul but* visé par lui, l'Anglais obstiné le ramenait sans cesse à son refrain :

— En somme, le Régent a besoin de nous... Que nous offre-t-il pour obtenir notre appui ?

Il parle de Mardick ! L'abbé ne se refusait pas à envisager une légère modification aux travaux en cours.

— Nous sommes loin de compte ! répétait l'Anglais. Dans un temps où votre Régent a besoin de nous, souffrez que je vous dise qu'il fait trop de façons pour un simple canal !

Dubois, lui, était accommodant. Il eût été tout prêt à sacrifier entièrement Mardick et tout ce qu'il eût fallu en sus.

Mais il craignait l'opinion française et le désaveu cinglant des diplomates de l'école de Louis XIV, les d'Huxelles, Torcy, de Châteauneuf.

Il se défendait donc pied à pied, se battant, eût-on pu dire, avec un mur dans le dos, et il essayait, en même temps, d'effrayer le Régent sur les dangers du temps perdu, et de l'apitoyer sur la lutte sévère qu'il était forcé de soutenir contre un si rude adversaire.

J'ai tout lieu de craindre que, tous les jours, la cause de Son

Altesse Royale, qui est celle de tout le royaume, ne devienne plus mauvaise. Chaque heure qui passe a son danger... J'ai reçu de terribles estocades et s'il me prend fantaisie de faire la relation des combats en champ clos que j'ai essuyés chez M. Stanhope, vous aurez pitié de moi !

Bref, après maintes péripéties, il fut décidé d'envoyer à Mardick un technicien, l'ingénieur d'Iberville, pour voir sur place, avec les Anglais, ce qui pouvait être fait.

Mais d'Iberville était de la vieille école, c'est-à-dire peu disposé à rien céder à l'Angleterre, d'autant plus qu'il n'arrivait pas à comprendre quel puissant intérêt la France pouvait bien avoir à sacrifier ainsi Mardick, uniquement pour obtenir de l'Angleterre une garantie nouvelle du traité d'Utrecht dont elle était déjà signataire.

La diplomatie de l'ancien régime avait ainsi de ces finesses secrètes qui n'étaient point accessibles à l'honnête Français moyen !

Et le consciencieux d'Iberville s'employait de son mieux à mettre, le plus possible, des bâtons dans les roues et écrivait à Dubois :

« Une expérience déjà longue m'a appris que le véritable moyen de rendre les Anglais intractables est de leur faire des avances trop marquées. »

A Paris on disait :

— L'histoire de l'amitié anglaise a toujours été une exploitation !

Dubois bouillonnait :

« N'est-il pas étonnant, écrivait-il, qu'au moment où je suis



venu à bout de la seule chose qui puisse assurer la paix au royaume et mettre Mgr le duc d'Orléans hors d'atteinte, les obstacles me viennent de France et de certains serviteurs du prince ? »

Enfin, l'ordre vint de sacrifier Mardick. La convention fut signée le 9 octobre 1716. La Hollande y adhéra quelques semaines plus tard.

Dubois triomphait bruyamment :

« Cette alliance assurera si fort les droits de Son Altesse Royale, qu'il ne sera plus possible d'y porter atteinte. Elle me paraît sans prix. Si j'étais maître de la France, j'aimerais mieux donner trente millions que de la manquer. »

Le Régent écrivit encore en marge :

« Je pense comme vous sur tout cela. Il n'y a nulle dépense qui puisse contre-balancer l'importance de cette alliance. »

En réalité, c'était un assez vilain marché, dont la France faisait tous les frais et dont le régent et Dubois recueillaient seuls tout le profit qui, pour cette raison qu'ils le faisaient payer à d'autres, ne leur semblait point trop chèrement acheté !

Les prétextes spécieux du bien public et de la paix à assurer réussirent pourtant à abuser l'opinion publique toujours crédule, mais qui comprit de moins en moins, lorsque cette alliance eut pour premier effet de nous pousser dans une guerre avec l'Espagne.

Elle fut heureusement victorieuse et de courte durée, et tout se termina par une quadruple alliance et des mariages franco-espagnols.

Dès lors, l'ascension de l'abbé Dubois, qui était devenu l'homme de gouvernement indispensable au Régent, puisqu'il

était l'homme de l'Angleterre qui garantissait la régence, ne connut plus d'arrêt ni plus de limite.

Malgré son existence scandaleuse, il fut nommé archevêque de Cambrai.

— C'est, dirent les mauvais plaisants, un moyen qu'a trouvé le Régent pour lui faire sa première communion.

Bientôt il fut premier ministre et, sur les instances pressantes de l'Angleterre auprès du pape, il reçut enfin le chapeau de cardinal.

Sur ce sujet, on fit ce quatrain :

Par le surprenant effet  
D'un miracle très nouveau,  
Notre très Saint-Père a fait  
Un rouget d'un m..... !

Et Duclos, qui a la dent singulièrement dure, écrit dans ses *Mémoires Secrets* ces simples commentaires : « Le Régent alla de la ruelle de la Parabère au sacre de l'abbé Dubois, afin que toute sa journée se ressemblât !... »

Mais quittons les hautes sphères parfois un peu irrespirables de la politique pour descendre nous divertir dans le jardin secret de la vie privée du Régent.

La corruption de la Régence est née d'une réaction contre l'ennui mortel des dernières années du règne de Louis XIV. La licence des mœurs sous le Directoire fut une suite naturelle de la Terreur.

De la crainte ou de l'ennui naissent le goût et la fureur du plaisir.

Que n'a-t-on pas dit sur la vie privée du Régent ?

« Le Régent, nous dit Saint-Simon, avait le faible de croire ressembler en tout à Henri IV, de l'affecter dans ses façons, dans ses reparties, de se le persuader jusque dans sa taille et dans la forme de son visage et de n'être touché d'aucune autre louange ni flatterie comme de celle-là qui lui allait au cœur. »

Les défauts des grands hommes, remarque Pascal, trouvent toujours plus d'imitateurs que leurs grandes qualités... L'inconstance célèbre du Béarnais était, d'abord, ce en quoi Philippe d'Orléans s'efforçait le plus de ressembler à son aïeul.

La Palatine, elle, trouve pour lui une autre ressemblance et fort inattendue :

« Chez mon fils et ses maîtresses, écrit-elle, tout va tambour battant, sans la moindre galanterie. Cela rappelle les vieux patriarches qui avaient beaucoup de femmes. Mon fils a, d'ailleurs, beaucoup du roi David. Il a du courage et de l'esprit ; il est musicien, petit, brave. Il recherche volontiers toutes les femmes. Il n'est pas difficile à cet égard, pourvu qu'elles soient de bonne humeur, bien effrontées, et qu'elles boivent et mangent beaucoup, il s'inquiète peu de leur figure. »

Il faut avouer que la dépravation et la licence des mœurs étaient générales.

M<sup>me</sup> de Maintenon écrit :

« Les femmes de ce temps-ci me sont insupportables ; leur habillement insensé est immodeste ; leur tabac, leur vin, leur jeu, leur gourmandise, leur grossièreté, leur paresse, tout cela est si opposé à mon goût, et, ce me semble, à la raison, que je ne puis le souffrir. »

Au bal masqué de l'Opéra, où les duchesses se mêlaient aux

actrices, aux danseuses et aux Ninon de Lenclos, la plus aimable familiarité les confondait et celles qui se signalaient le plus par leur mauvaise tenue étaient souvent celles dont on l'eût le moins attendu.

Les promenades nocturnes au cours la Reine, durant l'été de 1717, donnèrent lieu à des bacchanales qui ne se peuvent narrer.

C'est aux dames de la cour que Massillon, prêchant le carême de 1718, disait sévèrement :

« C'est de vous que passent dans le peuple les modes immodestes, la vanité des parures, ces artifices qui déshonorent un visage où la pudeur toute seule devrait être peinte, la fureur des jeux, la facilité des mœurs, la licence des entretiens, la liberté des passions, enfin, toute la corruption de nos siècles. »

Mais, hélas ! les prédicateurs courageux y perdaient leur éloquence sacrée. Que faire contre ces sceptiques comme le Régent qui lisait Rabelais à la messe de minuit et qui répondait plaisamment, lorsqu'on lui disait, un jour, que le curé de Saint-Côme avait tonné en chaire contre son immoralité :

— De quoi se mêle-t-il, le curé ? Je ne suis pas de sa paroisse !

Quelle prise aurait-on pu avoir sur un caractère de libertin blasé qui tournait tout en railleries et où ne subsistait que l'amour du plaisir et des mots d'esprit ?

On racontait qu'un de ses amis de débauche, le duc de Brancas, un de ceux qu'il nommait ses « roués », celui-là même à qui l'on demandait un jour une recommandation pour le Régent et qui faisait cette jolie réponse : « Oh ! inutile... J'ai beaucoup

de faveur mais aucun crédit ! », Brancas donc, touché de la grâce, s'était retiré, pour expier ses péchés à l'abbaye du Bac. Et, de là, il avait écrit au Régent pour tenter de l'arracher à ses plaisirs et de le convertir par la vertu de son exemple.

Quelle ne fut pas sa déception en ne recevant pour toute réponse que ce refrain d'une chanson en vogue :

Reviens Philis, en faveur de tes charmes  
Je ferai grâce à ta légèreté !

Marmont du Hauchant raconte ainsi les débuts amoureux du Régent, alors qu'il n'était encore que le tout jeune duc de Chartres :

« L'amour fut toujours son défaut..., si cependant c'en est un ! Une demoiselle qui servait la princesse sa mère eut assez d'appas pour charmer son cœur. La rencontrant un jour dans l'escalier, il voulut lui donner des marques sensibles de son amour. Mais il reçut un violent soufflet qui le laissa tout interdit. La princesse, sa mère, loua l'action de la demoiselle et blâma son fils. Mais un peu plus d'expérience ne tarda pas à montrer au jeune duc que toutes les filles n'étaient pas de l'humeur de celle qui l'avait traité si rudement. »

Il eut, en effet, de nombreuses liaisons successives et, souvent, simultanées. La première amie s'appelait Léonore, fille du concierge du Palais Royal. Ensuite, vinrent la comédienne Grandval ; M<sup>lle</sup> Florence, danseuse de l'Opéra, dont il eut un enfant ; M<sup>lle</sup> Desmares, actrice, nièce de Champmeslée, dont il eut un autre enfant ; M<sup>lle</sup> de Séry, devenue, quand il l'eut rendue mère, M<sup>me</sup> d'Argenton ; M<sup>me</sup> de Sabran, une des habituées des petits soupers, convive charmante et pleine d'esprit ; une autre habi-

tuée, la marquise de Parabère, héroïne du plaisir, portant gaiement le champagne et l'amour ; M<sup>me</sup> d'Averne et la duchesse de Phalaris enfin, sa favorite des derniers temps de sa vie, près de laquelle il tomba frappé d'apoplexie, ce qui fit dire qu'il était mort assisté de son confesseur ordinaire !

Vous savez qu'à vingt ans, il avait dû épouser M<sup>lle</sup> de Blois qu'il n'aimait point, bien qu'elle fût très belle mais plus nonchalante encore que belle. Ce mariage lui valut un maître soufflet de Madame, dont il n'avait point sollicité le consentement avant de donner le sien à Louis XIV. Il eut sept enfants légitimes et trois illégitimes. Comme on lui parlait des autres :

— Oh ! pour ceux-là, ce sont des arlequins !

— Des arlequins !

— Eh ! oui !... Vous savez que l'habit d'Arlequin est fait d'étoffes différentes !...

Et ces fameux soupers du Palais Royal, que la renommée représente comme d'horribles orgies, faut-il en dire un mot ?

La renommée a, croyons-nous, démesurément grossi et noirci ce qui n'était, en somme, qu'un divertissement relativement innocent.

Ces fameux soupers réunissaient une dizaine de convives, presque toujours les mêmes. Il y avait les « roués » : le duc de Broglie, futur maréchal de France, le duc de Brancas, Nocé, Canillac, et, comme femmes : la duchesse de Berry, la trop fameuse fille du Régent qu'on appelait « princesse Joufflotte », La Parabère qui devenait « le petit Corbeau noir », — car chacun prenait un surnom, — la Sabran l' « Aloyau », surnom

d'une gastronomie peu poétique. Il y avait comme autres surnoms « la Caillette gaie » et la « Caillette triste ». Et tous ces joyeux convives disaient des gauloiseries, faisaient des mots, racontaient des potins un peu vifs où toute la vieille cour défilait.

Pour éviter les indiscretions des domestiques, on se servait soi-même, on mangeait bien et l'on buvait sec. A l'occasion, chacun montrait même ses talents culinaires. M<sup>me</sup> de Sabran faisait une omelette au rhum, la Parabère tournait les crêpes avec élégance et, même, le Régent cuisinait des plats exotiques dont il avait appris les recettes en Espagne ou en Italie. Toute la batterie de cuisine était d'argent.

Cela durait, avec le moins de contrainte et de mélancolie possible, de dix heures du soir à minuit.

Après quoi, chacun allait se coucher, parfois un peu trop gai. Et c'est tout. Musset a exagéré en disant :



LE RÉGENT CONSEILLÉ PAR MINERVE SOUS LES TRAITES DE M<sup>me</sup> DE PARABÈRE.

Tableau de Santerre (Musée de Versailles.)

Entre Sabran et Parabère  
 Le Régent même après souper  
 Chavirait jusqu'à s'y tromper.

Mais l'absence de domestiques faisait supposer des choses extraordinaires, alors, qu'en réalité, sans vouloir prétendre que la morale ou la religion y fussent respectées, tout se passait entre gens spirituels et de bonne compagnie.

Ajoutons que le Régent ne laissait jouer à ses amis aucun rôle politique et qu'on parlait, en ces soupers, de tout, sauf des secrets d'Etat!

On dit qu'un jour, M<sup>mo</sup> de Sabran ayant posé une question à ce sujet au Régent, il l'avait prise par la main, conduite devant un miroir et lui avait dit galamment :

— Regardez-vous, madame, et dites-moi si c'est à un aussi gracieux minois que l'on peut parler de politique ?

Le plus grave grief qu'on puisse lui adresser, c'est qu'aux yeux du peuple il se donnait l'apparence d'oublier les affaires publiques et de s'avilir dans la débauche. On plaçait dans sa bouche ces couplets :

Ne parlons plus de politique...  
 Qu'importe à moi  
 Qui gouverne la République  
 Lorsque je bois.  
 A-t-on la paix, a-t-on la guerre ?  
 Je n'en sais rien !...  
 Mais j'ai ma bouteille et mon verre !...  
 Tout ira bien.

Que l'on confère à la Régence  
 L'autorité,



Ou que le Parlement de France  
Soit consulté ;  
Que l'on élève des indignes  
Dans tous Etats  
Que m'importe ! dès que les vignes  
Ne gèlent pas.

Que la hauteur et l'ignorance  
Donnant la loi  
Prétendent régir la Finance  
Du jeune Roi,  
Que notre chambre de justice  
Soit juste ou non,  
Chacun adore son caprice,  
Moi, mon flacon.

Il avait donné comme consigne qu'il ne voulait point être dérangé ni entendre parler d'affaires après dix heures du soir. Et Alexandre Dumas, dramatisant quelque peu, écrit :

« Ainsi, Paris pouvait brûler, la France s'engloutir, le monde s'anéantir, il y avait défense, défense absolue de troubler le Régent après dix heures du soir ! »

Ce n'est pas très sérieux. Quel est l'homme occupé qui ne souhaite, sa journée finie, quelques heures de détente !

Le Régent avait dit à sa mère, non sans justesse :

— Je travaille tous les jours de six heures du matin à la nuit. Si je ne prends ensuite quelque distraction, je mourrai d'ennui.

C'était la vérité. Il travaillait; quoi qu'on en ait dit, énormément. Dès six heures du matin, avant de se lever, il commençait à étudier des affaires dans son lit. A sept heures, il se levait, puis, aussitôt, recevait ses présidents de conseils jusqu'à une heure.

A ce moment, il déjeunait d'une simple tasse de chocolat, sur l'ordre de son médecin Chirac qui lui avait dit :

— L'apoplexie vous guette.

Puis, il allait au conseil de Régence ou voir le roi, travaillant ainsi jusqu'à la fin de la journée. Il passait alors voir sa fille, M<sup>me</sup> de Berry, au Luxembourg, ou sa mère, à Saint-Cloud, quand elle y était, et revenait souper vers neuf heures du soir.

Crawford écrivait :

« Le Régent travaille d'une force à se tuer ». Il se tuait en effet. On ne mène pas ainsi, impunément, à quarante-neuf ans, la double existence du travail et des plaisirs.

Mais il montrait devant la mort, dont il rapprochait ainsi imprudemment le terme, la même insouciance moqueuse qui avait été son attitude toute sa vie.

Aucune menace ne l'effraya jamais. Lorsque, en 1720, au moment de la ruine du système de Law, l'émeute grondait et menaçait le Palais Royal, il disait tranquillement à Dubois :

— Le peuple a raison s'il se soulève. Il est bien bon de souffrir tant de choses !

Lorsque son médecin Chirac l'exhortait à l'abstinence et lui répétait :

— L'apoplexie vous menace et vous poursuit ;  
il répondait souriant :

— Eh bien ! docteur, trouvez-moi donc une mort plus douce, si vous pouvez !...

Et il prenait, pour faire plaisir à Chirac, de l'eau d'arquebusade et de la corne de cerf.

Mais il n'en supprimait ni une audience, ni un souper. Le 2 décembre 1723, il avait comme d'habitude, donné des

audiences toute la matinée, et travaillé avec le jeune roi, devenu majeur (on était alors majeur à quatorze ans), dont il était, depuis la mort de Dubois, le premier ministre.

Après avoir pris à une heure son chocolat accoutumé, en public, il se plaignit d'avoir la tête lourde et des vertiges.

Il retourna néanmoins, toute la journée, expédier des affaires urgentes et reçut, à la fin de l'après-midi, plusieurs visiteurs, dont Saint-Simon !

Dans la soirée, en attendant l'heure d'aller à nouveau, avant son souper, travailler avec le roi, il passa dans un salon voisin où se trouvait la duchesse de Phalaris.

Il se plaignit encore de maux de tête et d'estomac et but un petit verre d'une liqueur, sorte d'eau de mélisse, que lui versa son domestique.

Puis il s'assit dans un fauteuil et, conscient peut-être de la gravité du malaise, précurseur de la mort, qu'il ressentait, il demanda à M<sup>me</sup> de Phalaris si, vraiment, elle croyait à l'immortalité de l'âme, au ciel et à l'enfer ?

Comme elle l'en assurait :

— Vous devez, en ce cas, lui dit-il, être bien malheureuse du genre d'existence que vous menez...

Ce furent ses derniers mots. Il resta ensuite un instant comme prostré, puis, se dressant brusquement, il retomba foudroyé par l'apoplexie...

Lorsqu'une demi-heure plus tard, on apprit sa mort à Louis XV qui l'attendait, le jeune roi cacha d'abord sa tête dans ses mains ; se sentant soudain très seul devant l'accablante tâche et l'écrasante responsabilité quotidiennes, il se mit silencieusement à pleurer.

Ces larmes muettes ne sont-elles pas la plus éloquente des oraisons funèbres ?

Ne disent-elles pas, mieux que tous les mots, à la fois l'amour profond qu'il avait su inspirer et le poignant regret qu'éprouvait de sa perte celui-là même dont il avait, en dépit de ses fautes, fidèlement régi le royaume durant huit années, et à qui, en premier lieu, il devait compte de sa gestion ?

Dans l'ensemble et malgré les directions funestes que lui avait imprimées l'abbé Dubois, sa politique avait été plutôt bienfaisante pour la France meurtrie. Il la laissait, en somme, en meilleure situation qu'il ne l'avait trouvée.

Sa personnalité même avait su se faire très sincèrement aimer et apprécier de tous ceux qui, l'approchant chaque jour, l'avaient le mieux connu.

S'il fit parfois du mal, jamais, du moins, aucun de ses collaborateurs directs ne put douter qu'il eût sans cesse voulu et ardemment cherché le bien public.

Enfin il possédait, malgré ses humaines faiblesses, toutes les qualités les plus séduisantes de notre race et, par-dessus tout, la double supériorité d'une intelligence admirable qui saisissait tout à première vue et d'une bonté magnanime qui se prodiguait.

Il était brave, chevaleresque, généreux, spirituel et épris de liberté, autant que léger, inconstant, sceptique et frondeur ; et par là se reconnaissait en lui un vrai fils du sang de France.

---

# LE SYSTÈME DE LAW

---

Le Roi-Soleil achevait sa course glorieuse dans un ciel tourmenté, tragique, traversé d'éclairs et de deuils, chargé de nuages d'orage et de sang.

Un long règne, dont l'éclat avait durant tant d'années ébloui la France et l'Europe, se terminait dans les difficultés, les inquiétudes, les alarmes, les soucis d'argent, les épreuves cruelles, les deuils répétés qui compromettaient l'avenir du trône.

La guerre de succession, pendant dix ans, avait dressé contre la France, en partie envahie, l'Europe entière coalisée et laissait, malgré son issue plus heureuse qu'on ne l'eût espéré, le royaume victorieux, sans doute, mais épuisé.

Tout souffrait. La misère du peuple était immense. Il faut lire, pour s'en faire une idée exacte, *La Dime de Vauban*. L'industrie chômait, le commerce languissait, les campagnes étaient dépeuplées et dévastées par les guerres ; l'agriculture éprouvée par de terribles hivers ou des étés trop secs mettait la France en danger de famine.

Tout le monde était accablé d'impôts trop lourds et dont la perception arbitraire faisait sourdement gronder la révolte.

La cour même semblait, à l'imitation de son roi, avoir perdu

jusqu'au goût du plaisir et s'était réfugiée dans une dévotion morose.

La situation financière était critique.

Les emprunts successifs qu'avait dû contracter le Trésor pour subvenir aux frais de la guerre grevaient très lourdement le budget dont plus de la moitié était absorbée d'avance par le service des intérêts.

Il fallait faire face à cent quarante-huit millions environ de dépenses annuelles, et les recettes avaient été employées déjà, à trois millions près. En outre, la dette publique dépassait deux milliards. Et pour comble d'infortune, sept cent dix millions d'effets royaux, venant à échéance la même année, allaient être exigibles à la fois.

Sans doute, ces chiffres nous semblent presque une misère au regard de ceux que nous sommes aujourd'hui habitués à considérer, et nous sommes tentés de penser qu'ils ne méritaient pas tant d'alarmes.

Mais on avait alors moins de sérénité, et tout avait été mis en œuvre vainement jusque-là pour tenter de faire face à une situation désespérée.

Desmarets avait recouru à tous les moyens pour se procurer de l'argent ou, tout au moins, faire reporter les échéances.

Engagements à longs et courts termes, renouvellements, billets dits « de l'extraordinaire des guerres » effets royaux, emprunts successifs à six, huit, et même dix pour cent, etc... L'appel au crédit avait tour à tour employé et, semblait-il, épuisé toutes les formes les plus astucieuses et les plus séduisantes afin d'obtenir du public encore un peu d'argent et de traverser la période critique.

Les financiers les plus habiles et, parfois, les plus audacieux avaient été consultés.

Le fameux Samuel Bernard qui, nous dit Voltaire, « faisait des miracles » avait réussi, par un véritable coup de bourse, à extorquer aux rentiers naïfs quatre millions dont le roi avait un pressant besoin.

Mais ces expédients n'avaient qu'un temps, et l'habileté ne suffisant plus, on avait eu recours à la coercition et à une véritable spoliation.

Un prélèvement sur le capital de dix pour cent, appelé « impôt du dixième », avait été brusquement décidé, « baclé », nous dit Saint-Simon, en Conseil du Roi, malgré le silence désapprobateur de l'honnête d'Aguesseau.

Il n'avait d'ailleurs pas répondu à l'espoir qu'on fondait sur lui et n'avait ajouté qu'une déception de plus à celles éprouvées déjà, en aggravant inutilement les misères et les injustices déjà trop lourdes.

« La levée et le produit, écrit Saint-Simon, n'en furent pas tels, à beaucoup près, qu'on se l'était figuré dans ce bureau d'anthropophages. »

Ce furent, comme toujours, les honnêtes gens qui en supportèrent toute la charge ruineuse : « Les seuls financiers s'en sauvèrent, dit encore Saint-Simon, par leurs portefeuilles inconnus et par la protection de leurs semblables, devenus les maîtres de tous les biens de tous les Français de tous ordres. »

N'est-il pas piquant de voir, aujourd'hui, les partis avancés préconiser comme une nouveauté audacieuse, conforme à leur

programme, cette vieille mesure monarchique si impopulaire du prélèvement sur le capital, qui n'a jamais donné que des déboires et n'a pas peu contribué, par les injustices qu'elle provoquait, à discréditer l'ancien régime ?

Si encore ces ruineuses expériences avaient eu, au moins, cet heureux effet de nous instruire à jamais de leur malveillance et de leur inopportunité ! Mais l'Histoire, alors, ne mériterait plus, sans doute, d'être appelée un perpétuel recommencement et le progrès humain cesserait peut-être d'être un vain mot.

C'est dans ces circonstances critiques que le régent fut appelé à recueillir le lourd héritage de Louis XIV.

La situation s'aggravait encore du fait même de la disparition du grand roi dont le lustre et la majesté avaient imposé jusqu'à la fin aux créanciers, inspiré confiance à la Nation, respect à ses ennemis, et retenu ainsi, dans une certaine mesure, l'âpreté et la violence des réclamations.

Quel parti le régent pouvait-il prendre en présence de cette situation qui semblait sans issue : plus de deux milliards de dettes, plus de sept cents millions à rembourser dans un délai prochain, une caisse à peu près vide et toutes les ressources épuisées d'avance ?

« Répudiez purement et simplement toutes les dettes de l'ancien roi », lui conseillait Saint-Simon.

Conseil simpliste ! Le régent était trop intelligent pour ne pas comprendre que, par delà les rois qui passent, il y a la Nation et le Trésor qui restent en présence. Ne pas se reconnaître, au moins en principe, solidaire des dettes de celui dont il recueillait la succession eût été ruiner le crédit public et le sien propre.



Mais s'il repoussait la banqueroute totale, il ne se refusait pas à une faillite partielle qui, du reste, lui semblait impossible à éviter. Deux édits de 1715 réduisirent à quatre pour cent l'intérêt de toutes les rentes constituées depuis quinze ans.

Cette mesure est restée, d'ailleurs, de pratique courante à notre époque et en tous Etats. Mais on ne la blâme plus et elle ne passe même plus pour indélicate, depuis qu'elle a pris le nom technique de « consolidation ».

L'édit de 1715, lui, s'exprimait, au sujet de la mesure qu'il prenait, avec une délicieuse ironie destinée à masquer le caractère arbitraire :

« Nous ne doutons pas, disait-il, que les propriétaires de rentes n'aient compté *eux-mêmes* sur la réduction que nous voulons faire parce que le taux a dû leur en paraître excessif. »

Mais la consolidation ne pouvait suffire. C'était une simple diminution des dépenses, ce n'était pas une recette supplémentaire.

« Instituez des chambres de justice pour faire rendre gorge aux profiteurs de la guerre », suggéra-t-on au régent.

Les chambres de justice avaient été établies par Sully...

Un édit de 1625 avait décidé de les renouveler tous les dix ans, afin que les malversations des gens d'affaires ne demeuraient jamais impunies.

Mais, en fait, il n'y en avait pas eu depuis longtemps, lorsque le régent les rétablit en 1716 pour tous faits d'enrichissement injuste remontant jusqu'à 1689.

L'édit s'exprimait ainsi :

« Les fortunes immenses et précipitées de ceux qui se sont enrichis par ces voies criminelles, l'excès de leur luxe et de leur

faute qui semblait insulter à la misère de la plupart de nos autres sujets, sont déjà, par avance, une preuve de leurs malversations et il n'est pas surprenant qu'ils dissipent avec profusion ce qu'ils ont acquis avec injustice. »

Le premier nouveau-riche frappé par ces chambres ardentes fut, sans doute, le plus typique et le plus représentatif de tous ces profiteurs de la misère du temps.

C'était un nommé Paul Poisson, dit Bourvalais, paysan bas-breton venu à Paris comme domestique et qui s'était improvisé, on ne sait trop comment, fournisseur des armées.

Débrouillard et sans scrupules, il avait fait ainsi, en quelques années, une immense fortune évaluée à plus de trente-quatre millions.

Parvenu, dans toute la force du terme, il étalait un luxe insolent, menait grande vie et donnait des réceptions somptueuses dans son magnifique hôtel de la place Vendôme.

Cet hôtel fut confisqué et, détail piquant, c'est là même qu'habite, encore aujourd'hui, notre garde des sceaux, car, pour purifier, sans doute, cette demeure de scandale et d'iniquité, on y installa, à la place encore chaude de Bourvalais, d'abord, la chancellerie, puis, le ministère de la Justice.

Les contemporains racontent que le Procureur général Bourvard de Fourqueux reçut, à l'occasion de cette même affaire, le surnom plaisant de « garde des sceaux » parce qu'il avait conservé chez lui, à titre de pièces à conviction sans doute, et par pure négligence, deux magnifiques seaux d'argent ciselé provenant de l'argenterie saisie chez Bourvalais, et où celui-ci mettait son champagne à rafraîchir.

Ce petit scandale, suivi de beaucoup d'autres plus fâcheux

encore, contribua à discréditer quelque peu les chambres de justice d'abord si populaires. La répression, tour à tour servie par des délations odieuses ou contrecarrée par des interventions trop désintéressées, fit trop souvent figure de vengeance envieuse ou de chantage éhonté.

Il y eut 4.470 financiers taxés pour plus de quatre cents millions de livres. Mais, hélas, on prétendait qu'une bonne partie des taxes perçues s'évanouissaient avant d'avoir pu parvenir au Trésor.

On racontait notamment cette anecdote amusante, sans doute, mais qui montre à quelles tractations et trafics d'influence était livrée, sinon la justice, au moins la perception des amendes.

Un financier, taxé pour 1.200.000 livres, reçut la visite d'un comte influent qui lui proposait, moyennant 300.000 livres, de lui faire obtenir sa grâce.

— Trop tard, monsieur le comte, lui répondit-il avec un sourire, je viens justement de traiter pour 150.000 livres, avec madame la comtesse qui sort d'ici.



JOHN LAW.

Ainsi, le zèle répressif de la chambre de justice se heurtait à trop de corruptions pour pouvoir être vraiment efficace.

Par contre, les délations, qui faisaient rage, semaient partout l'inquiétude.

« Il en résulta bientôt, dit un contemporain, une sorte d'ébranlement général dans tout le corps de l'Etat. »

Chacun vivait dans la crainte d'une délation inspirée par la vengeance ou l'envie.

Voltaire prétend même que l'innocence était souvent méconnue par l'impitoyable chambre de justice :

La foi, la candeur, la droiture  
Sont des asiles impuissants.  
Tout cède à l'horrible tempête ;  
S'il tombe une coupable tête,  
On égorge mille innocents.

C'est alors que Law parut et vint proposer son « système ».

Il semblait qu'il n'y eût rien à perdre à en tenter l'essai. Voici, d'après de petits vers satiriques, qu'elle était, en l'année 1716, l'état lamentable de la France :

L'argent s'anéantit,  
Le banquier manque de crédit,  
Le marchand demande répit,  
Le courtisan languit,  
La noblesse s'avilit,  
Tout le monde pâtit,  
Le régent rit.

Qui était donc ce Law, et en quoi consistait son système ?  
Mais, d'abord, pourquoi prononce-t-on *Las* alors que son nom s'écrit Law ?

La meilleure des raisons, c'est que tous les contemporains de Law et Law lui-même ont toujours prononcé *Las*.

L'usage en est consacré. Autant vaut donc s'y conformer, puisque cette prononciation est devenue historique.

Il en existe cent témoignages, tous concordants. « Law qu'on appelle communément Las », écrit Barbier dans son *Journal*. « Un écossais nommé Jean Law, que nous nommons Jean Lass », écrivait Voltaire dans son *Précis du siècle de Louis XIV*. Saint-Simon, Duclos, Bois-Jourdan, le duc de Noailles, la Palatine, notent tous, également, que l'on prononçait Las. On s'accoutuma si bien à l'appeler Las, que le nom lui en resta, écrit Saint-Simon.

Enfin, dans les vers et les chansons qui couraient à cette époque, Law rimait avec hélas :

L'aspect nouveau de l'état de la France  
Fait rire l'un, fait dire à l'autre : « Hélas ! »  
Serait-ce un dieu qui régit la finance,  
Est-ce un démon sous la forme de Law ?

L'origine de cette prononciation s'explique sans doute, par le fait qu'au début, on orthographiait le nom de Law avec une *s* finale : « Laws ». Cette forme se retrouve dans les lettres de la Palatine, qui écrit aussi Lord Stairs pour Stair.

Law était né à Edimbourg en 1671.

Son père, orfèvre, avait une assez belle fortune et était bien apparenté.

Jean Law reçut une instruction soignée. A vingt ans, il vint à Londres où il mena une existence frivole et dissipée. Grand,

bien fait, très adroit à tous les exercices, favorisé au jeu par une chance extraordinaire, il eut de nombreux succès féminins.

L'un d'eux lui valut un duel avec le beau Wilson, ou Wilston, et ce duel eut une issue tragique : Wilson fut tué.

Law fut arrêté, jugé, condamné à mort. Mais sa peine fut commuée en prison perpétuelle, et, peu après, il réussit à s'évader et passa en Hollande.

Les Hollandais étaient les premiers commerçants du monde, et la banque de Hollande, qui soutenait ce commerce florissant, était l'établissement de crédit le plus perfectionné et le plus célèbre de son temps.

Law, esprit curieux, remarquablement doué pour la science financière, en étudia minutieusement le mécanisme, et, tout de suite, il comprit, mieux qu'aucun homme de son époque, quelle puissance et quelles ressources un grand Etat pouvait tirer de l'organisation systématique du crédit.

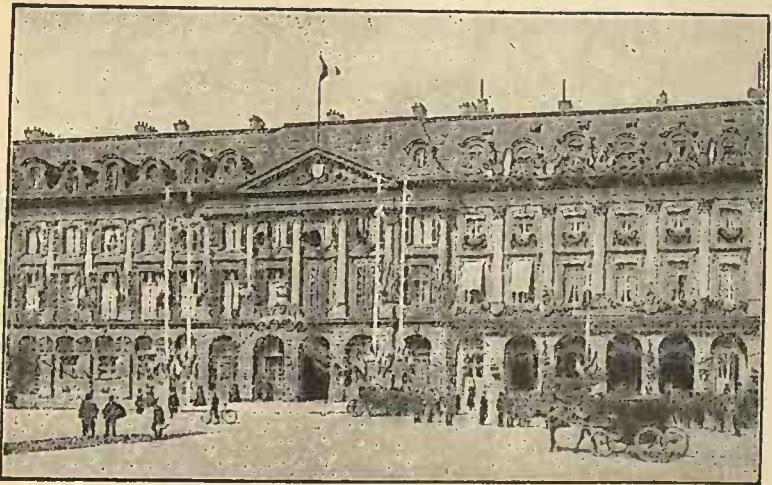
Il poursuivit ses études à Gênes, à Venise, à Florence. Et ayant conçu une idée nette de son système des finances, il exposa ses théories si nouvelles sur la monnaie dans un ouvrage intitulé : *Considérations sur le numéraire et le commerce*, qui est un chef-d'œuvre de clarté et de pénétration.

Mais les novateurs, trop en avance sur leurs contemporains, se heurtent, généralement, à l'incompréhension et à l'incrédulité.

Ce fut, pendant plus de quinze ans, le sort de Law. Il alla de pays en pays et tenta en vain de trouver un champ d'expériences. Partout on l'écoutait avec curiosité, mais ceux mêmes que séduisaient ses idées audacieuses ne se souciaient pas de les mettre en pratique. Malgré la clarté de son esprit et le don de

persuasion qu'il possédait, paraît-il, au suprême degré, tant il était lui-même convaincu de la vérité de ses théories, on ne le comprenait pas et il ne rencontrait que scepticisme poli.

Louis XIV le considéra comme un utopiste dangereux, qu'il lui parut doublement suspect au titre d'étranger et de protestant. Il l'éconduisit.



L'HÔTEL DE BOURVALAIS, FOURNISSEUR DES ARMÉES, DEVENU,  
PAR LA SUITE, LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Il faut avouer, au surplus, que sa personnalité avait quelque chose d'inquiétant et de mystérieux et que son passé semblait peu fait pour inspirer confiance. Une origine obscure, une existence dissipée, un duel tragique et retentissant, une évasion romanesque et, depuis lors, à travers toute l'Europe, cette sin-

gulière passion du jeu, d'où il tirait toutes ses ressources : c'était tout ce qu'on savait de lui.

Sans doute, était-il, dans ses manières, élégant, grand seigneur même, d'une politesse exquise, et d'une générosité qui touchait à la prodigalité. Mais il y avait quelque chose d'étrange dans sa personnalité. « Il était trop beau », dit un de ses contemporains. Enfin, sa chance au jeu avait quelque chose de déconcertant et d'extraordinaire. Il gagnait toujours et nul, cependant, n'avait pu relever de sa part la moindre incorrection.

« Il n'avait d'autres emplois que de joueur », note l'avocat Barnier. C'est principalement chez la Duclos, la célèbre courtisane, qu'il opérait. Il n'entrait jamais au jeu avec moins de 100.000 livres. Pour compter plus vite et faciliter l'emploi de sa martingale infailible, il s'était fait frapper des jetons d'or de dix-huit louis. Et, toujours il se retirait avec un gain considérable. Des adversaires malheureux le soupçonnaient d'avoir fait un pacte avec le diable. Ils prétendirent que, si l'on n'y mettait bon ordre, il allait ruiner au jeu toute la noblesse de France.

D'Argenson, le terrible lieutenant de police, à la vigilance de qui rien n'échappait, fit appeler Law, lui représenta qu'il en savait trop au jeu et l'invita à quitter le royaume.

Il se soumit de bonne grâce. Il partit. Peut-être se douta-t-il qu'il aurait un jour sa revanche et que son heure sonnerait bientôt. Durant son séjour, il s'était lié assez intimement avec Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV, le futur régent, et l'avait séduit par la nouveauté audacieuse de ses théories financières.

Louis XIV à peine enterré, le régent parvenu au pouvoir, Law reparut.



Nous avons vu en quelle situation critique et presque désespérée se trouvaient les finances, et les efforts vains que l'on tentait pour y remédier.

« Ni banqueroute, ni chambre de justice, déclara Law avec assurance au régent. Tout le mal provient, expliqua-t-il, de la léthargie générale, et cette léthargie n'est, elle-même, que la conséquence du manque de confiance, entretenu et aggravé par toutes les mesures maladroites et vexatoires prises en matière fiscale. C'est une crise de confiance. Il faut faciliter et favoriser les affaires. La France doute de son crédit parce qu'on paralyse son activité et qu'elle n'a même pas conscience de l'immensité de ses ressources. Il faut lui rendre confiance et lui faire connaître sa vraie richesse. Pour cela, il faut organiser le crédit, d'abord multiplier la monnaie de façon à pouvoir *mobiliser toutes les ressources de la France.* »

« Mobiliser les ressources », tout le système de Law tient dans cette formule. Cette mobilisation, dans tout le sens du mot, devait permettre à la fois d'en dresser une sorte d'inventaire, de les organiser, de les transformer en valeurs par l'établissement du crédit, et d'en faciliter ainsi la circulation.

D'après Law, en effet, — et c'était l'idée, à ce moment très originale et l'on peut dire géniale de son système, — ce qui fait la prospérité d'une nation c'est bien moins la quantité d'or ou d'argent qu'elle possède que la *force de sa production* agricole et industrielle et *l'activité de ses échanges*. La monnaie joue surtout un rôle de véhicule : elle est comme le sang qui porte la chaleur de la vie dans toutes les parties du corps.

Mais la vraie richesse n'est pas dans la monnaie. Elle est dans l'activité du travail, dans l'intensité de la production, dans

l'abondance des échanges où se reconnaît la vitalité de la Nation.

Toutefois, le manque ou la disette de monnaie produisent des crises funestes en paralysant la paye des ouvriers et l'achat des marchandises et en ralentissant ainsi la production.

Il faut donc que la quantité de monnaie soit toujours en rapport avec les besoins de la nation, c'est-à-dire avec sa puissance de production et l'activité de son commerce.

Pour multiplier la monnaie, il n'est nul besoin d'or ou d'argent. Le papier suffit. Il constitue même la meilleure des monnaies puisqu'il est léger, facile à faire circuler et à remplacer et qu'il est ainsi le signe idéal pour représenter, commodément, une valeur, même considérable, dans les échanges. Toutefois, cette multiplication des billets de banque ne peut se faire à l'infini sans amener fatalement un désastre financier, par l'avilissement de cette monnaie.

Il faut, pour qu'elle conserve sa valeur, que cette monnaie de papier reste dans une juste proportion avec la quantité d'or et d'argent qu'elle représente. Cette proportion dépend elle-même du crédit plus ou moins grand de la banque qui émet ces billets. Telles étaient, en résumé, les idées sur lesquelles Law fondait son système.

On l'a accusé de n'avoir pas compris qu'il y avait lieu de faire, entre le billet de banque et la monnaie métallique, une distinction *essentielle* : c'est que le papier-monnaie n'est que le signe *fictif* de la richesse, tandis que les pièces d'or et d'argent sont, par elles-mêmes, des marchandises d'une valeur *réelle*, par le métal qu'elles renferment.

Ce reproche est injustifié. Law l'avait si bien compris qu'il a lui-même écrit textuellement :

« C'est le titre et le poids de la monnaie qui en font la valeur et non le prix marqué par le prince. Un billet de banque n'a d'autre valeur que sa conversion en espèces. »

Il avait donc parfaitement compris. Mais il savait aussi ce qu'est le crédit et ce qu'on peut lui demander.

Et s'il s'est laissé entraîner avant tant d'autres, et le premier de tous dans la voie périlleuse de l'inflation, c'est parce qu'il était, à ce moment, porté par la fièvre du succès et qu'il s'est leurré lui-même sur la solidité du crédit que l'on attribuait à son système, à une époque de prospérité inouïe, où tout semblait lui réussir, au delà même de son espérance.

Qu'est-ce donc que le crédit ?

C'est, essentiellement, la foi, la confiance, et c'est, spécialement, la confiance en une valeur future.

On fait crédit à une personne parce qu'on a confiance en un paiement futur.

On fait crédit à une entreprise, encore improductive, parce qu'on a confiance en des bénéfices futurs.

Le crédit anticipe donc sur l'avenir et il met en circulation, comme une valeur présente, la simple espérance d'une valeur qui n'existe pas encore mais à laquelle on croit.

« Un bien en espèces n'augmente point par des paroles, a écrit Law ; mais un bien de crédit s'en aide merveilleusement. »

Des paroles peuvent, en effet, tour à tour détruire la confiance ou faire luire des espérances magnifiques qui augmentent le crédit.

Tous les trafics, toutes les manœuvres fallacieuses de l'agiotage

effréné auquel on s'est livré autour du système, sont implicitement contenus dans cette simple remarque de Law.

Mais n'attendez pas que je vous expose par le détail, ni d'une façon complète, toutes les opérations financières et tout le mécanisme technique du système. Ce serait là une tâche ardue, qui dépasserait à la fois et les bornes de ma compétence et celles de votre patience.

Toute mon ambition se borne à faire revivre pour vous certains aperçus pittoresques, certaines répercussions sociales et psychologiques de cette extraordinaire aventure financière, dont les redoutables leçons, malgré deux siècles écoulés, semblent n'avoir, par certains côtés, rien perdu de leur actualité.

Le projet primitif de Law était d'établir, en France, une Banque Royale, conçue sur le modèle de la fameuse Banque de Hollande, mais beaucoup plus importante encore, mieux comprise et plus perfectionnée.

Cette banque aurait eu le privilège d'émettre des billets, d'escompter les effets de commerce, d'ouvrir des comptes et de faire des virements, de soutenir l'industrie et l'agriculture de son crédit, d'encaisser les impôts et de payer les revenus royaux, et d'être, enfin le dépositaire des espèces d'or et d'argent, comme fonds de garantie.

Law avait, en somme, en 1716, inventé la Banque de France, avec des pouvoirs plus étendus encore, et il la définissait : « Un crédit général qui produira des commodités et avantages à toutes les parties de l'Etat ! »

Le régent, esprit hardi et novateur, était tout acquis à cette conception.

Mais il avait compté sans la résistance, l'incompréhension, la

défiance, le scepticisme paresseux et l'esprit de routine se donnant pour de la prudence, des membres de son Conseil, à commencer par Saint-Simon, qui ne comprenait rien aux finances, le duc de Noailles timoré, d'Aguesseau traditionaliste et le maréchal de Villeroi incrédule.

Il ne réussit pas mieux auprès d'un comité de banquiers et de commerçants qui, également consultés, se montrèrent,



L'HÔTEL DE SOISSONS, ÉTABLI EN 1720 POUR LE COMMERCE  
DU PAPIER-MONNAIE.

D'après une estampe de A. Humblot.

eux aussi, tous hostiles à cette création, y compris Samuel Bernard.

Le régent, qui avait toutes les qualités de l'intelligence, ne brillait point par celles du caractère. Il n'osa passer outre.

Il autorisa seulement Law à créer à ses frais et à ses risques et périls une banque privée au capital de six millions.

Cette banque ne rencontra d'abord que défiance et incrédulité moqueuse.

« La banque nouvelle et une vision, c'est la même chose. On ne fait qu'en rire et l'on ne croit pas qu'elle ait lieu », lit-on dans *La Gazette de la Régence* du 22 mai 1716.

Cependant, la banque se fonde.

*La Gazette* ne désarme pas : « La banque ne réussira pas », dit-elle le 19 juillet ; et, le 31 juillet, on lit encore : « On ne parle de la Banque qu'en railleries et presque tout le monde s'en moque. »

Comme d'habitude « presque tout le monde » a tort.

En dépit des sceptiques, non seulement la banque prend pied et se développe peu à peu, mais, bientôt, elle s'impose à ceux mêmes qui avaient porté sur elle les plus sombres pronostics.

En novembre, Dangeau est forcé de reconnaître que « la banque de M. Law augmente de crédit et qu'il n'y a guère de journées où il n'y passe plus d'un million ».

Le 7 décembre, le duc de Noailles se rend aussi à l'évidence ; et, oubliant ses préventions, il écrit :

« On ne pouvait rien faire de plus utile que l'établissement de la Banque Générale. »

Le 20 décembre, enfin, on apprend que les prêteurs recevront huit pour cent sur leurs avances. Et *La Gazette* alors proclame, comme si son opinion n'avait jamais changé :

« On a meilleure opinion que jamais de la banque. »

Telle est l'amnésie de l'opinion publique en sa souveraine incohérence qu'elle ne garde même plus le souvenir de ses variations successives.

Law avait, de haute lutte, envers et contre tous, gagné la première manche. Son crédit était devenu si grand que ses billets faisaient même prime sur la monnaie. Il avait créé, en effet, si l'on peut dire des « billets-or », car le remboursement devait en être fait en monnaie du titre et du poids de celle de 1716, à l'exclusion de toutes autres. Cette garantie de change était appréciée en un temps où les refontes et altérations de monnaies n'étaient que trop fréquentes.

Aussi, la vogue du billet de banque — le mot date de cette époque — était telle qu'avec un fonds de six millions, Law put, sans inconvénient ni dépréciation, émettre jusqu'à soixante millions de billets.

En avril 1717, le régent décida, malgré l'opposition sourde du parlement qui ne désarmait pas, que les impôts pourraient, désormais, être acquittés en billets de banques.

Enfin, en août 1717, Law, dont l'étoile ne cessait de monter, obtint l'autorisation de créer la Compagnie d'Occident.

Depuis Richelieu et Colbert, le monopole du commerce maritime et des exploitations coloniales était concédé, pour une durée plus ou moins longue, à des compagnies.

Il y avait eu, notamment, la Compagnie de Chine, celle du Sénégal, de Guinée, du Canada, d'Acadie, etc..., et il faut dire qu'en général les résultats financiers n'en avaient pas été brillants.

Or, justement, en 1717, Crozat qui n'avait pas réussi dans la direction de la compagnie de la Louisiane et de la vallée du Mississipi, renonçait à son privilège entre les mains du régent.

Law, que les vastes entreprises n'effrayaient pas, demanda et

obtint pour vingt-cinq ans le monopole du commerce avec la merveilleuse colonie dont les richesses étaient, disait-on, incalculables, mais où tout était à faire et à mettre en valeur.

Il décida, pour obtenir les capitaux nécessaires à cette mise en valeur, de créer et d'adjoindre à sa banque la compagnie dite d'Occident au capital de 100 millions, en 200.000 actions de 500 livres.

Cette première émission, habilement lancée par une réclame plus soucieuse de séduction que d'exactitude, fut assez vite entièrement souscrite. On acceptait, il est vrai, dans le montant de cette souscription, les anciens effets royaux, qui étaient dépréciés des deux tiers, pour le montant de leur valeur nominale. Et, sans doute, était-ce un moyen adroit pour le régent d'éteindre les dettes du Trésor ; mais, en réalité, cela ne procurait pas à la compagnie d'Occident le capital d'exploitation qui lui eût été nécessaire.

Pourtant, ces actions, soutenues il est vrai artificiellement par Law lui-même, expert en manœuvres de bourse, et qui inventa le marché à terme, les primes, les reports et toutes les finesses de ce jeu spécial, maintinrent non seulement leur cours d'émission mais prirent rapidement de plus en plus de valeur.

Des bruits favorables étaient répandus dans le public sur les magnifiques perspectives de l'exploitation de la vallée du Mississipi.

Des estampes en couleur montraient le débarquement des colons français sur les rives enchanteresses de ce fleuve et les tribus de sauvages venant se prosterner à leur rencontre, toutes chargées des présents les plus précieux. A en croire la légende dorée, c'était une sorte de paradis terrestre où régnait la plus



aimable liberté, où la vie s'écoulait facile et douce, dans un éternel printemps, au sein d'une nature voluptueuse, prodigue de ses richesses inépuisables et... fabuleuses !

On disait qu'on avait trouvé une énorme roche tout entière d'émeraude admirable, et qu'on en avait pris possession pour le compte de la Compagnie d'Occident.



FONDATION DE LA COMPAGNIE DES INDES.

D'après une estampe du temps.

On disait que les montagnes recélaient des mines d'or et d'argent du titre le plus fin et que les premiers lingots venaient d'arriver à la Monnaie. On disait que les sauvages, habitués à ces métaux précieux et ignorant leur valeur, les échangeaient avec empressement contre quelques marchandises de pacotille.

On disait que les femmes Natchez étaient merveilleusement habiles à travailler la soie et à tisser les étoffes les plus belles ;

qu'enfin la terre, d'une fécondité inouïe, portait jusqu'à trois récoltes successives presque sans aucun soin.

En réalité, la colonie était dans un état de misère et d'abandon impossible à décrire, en proie au brigandage, à la fièvre endémique et, même, à la famine.

Law ne l'ignorait pas. Mais il comptait y remédier, et pensait avoir le temps de le faire. Car il savait aussi que cette colonie pouvait devenir vraiment une source de richesses infinies — elle l'a surabondamment prouvé aujourd'hui, — à condition d'être organisée et méthodiquement exploitée.

Malheureusement, on fit de nombreuses fautes dans l'exécution de ce plan d'exploitation.

Les colons volontaires restant rarissimes, en dépit des avantages qu'on faisait miroiter, on voulut en trouver à toute force.

Des archers recruteurs, qu'on nomma les bandouliers du Mississipi, furent chargés de procurer cette main-d'œuvre à la Compagnie.

Ils ramassèrent, d'abord, tout ce que la France comptait de moins recommandable : vagabonds, fainéants, simples d'esprit, prisonniers libérés, escrocs, déserteurs, filles perdues et enfants trouvés dont ils demandaient la liste dans chaque paroisse.

Il passa ainsi, à destination de Bordeaux, trente-neuf charrettes de « demoiselles de la moyenne vertu », note *La Gazette de la Régence*.

Parmi elles, peut-être, se trouvait Manon Lescaut... Ce premier contingent fut embarqué presque de force, mais il ne donna pas, comme on peut s'en douter, grand sujet de satisfaction.

Dénués de tout, beaucoup moururent ; et les autres exercèrent

sur les rives enchanteresses du Mississipi les divers talents qui les avaient fait expulser de France.

Le brigandage sévit de plus belle et la fièvre fit de nombreuses victimes.

En même temps, les excès des bandouliers du Mississipi provoquaient, en France, de nombreuses plaintes souvent justifiées.

Ces subalternes trop zélés et indignes du pouvoir pratiquement discrétionnaire qui leur était laissé, commettaient de nombreux forfaits, exactions, brutalités, chantages odieux, enlèvements intolérables.

Law comprit, mais un peu tard, qu'il n'obtiendrait rien de bon de ce côté. Il s'adressa alors à l'étranger. Des familles suisses, italiennes, allemandes, acceptèrent de partir, pour le compte de la Compagnie, dans des conditions moins précaires.

On leur concédait, gratuitement, deux cent quatre-vingts arpents de terrain, sans impôts pendant trois ans. Quarante villages, à vingt familles par village, furent ainsi fondés. C'est de cette époque que date la Nouvelle-Orléans dont le développement est devenu si remarquable.

La Compagnie eut bientôt vingt-quatre vaisseaux qui faisaient le trafic régulier. A la fin, elle en eut jusqu'à soixante-dix qui sillonnèrent les mers depuis la Chine et les Indes jusqu'au Sénégal et la Louisiane ; et le commerce des peaux de buffles et de castors du Canada commençait à prendre une réelle importance. Trop tard, hélas ! La vague de baisse et la panique qui s'ensuivit devaient tout emporter.

Mais on se doute que tout cela demandait d'immenses capitaux. Aussi la première émission de 200.000 actions avait-elle été suivie de deux autres émissions de 50.000 actions chacune,

tandis que la Compagnie d'Occident, changeant de nom et d'importance, devenait la fameuse Compagnie des Indes et se voyait concéder le monopole du commerce maritime et colonial avec toutes les possessions françaises d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie.

C'était une affaire gigantesque, mais montée trop hâtivement et avec des moyens insuffisants.

L'avenir, sans doute, avec un organisateur génial comme Law, pouvait et devait normalement être splendide. Mais il fallait lui en laisser le temps. Et dans le présent, toute l'affaire reposait sur le crédit, dans un temps où personne encore ne connaissait les conditions du crédit.

Les 200.000 premières actions furent appelées les « mères », les 50.000 qui suivirent furent appelées les « filles » et les 50.000 autres, les « petites-filles ».

Law décida que, pour avoir une fille, il fallait posséder quatre mères, et de même pour les petites-filles.

Pour les mères, l'empressement des souscripteurs avait eu besoin d'être un peu chauffé.

Mais, pour les filles, l'engouement fut considérable.

Et pour les petites-filles le succès fut inouï.

Enfin, quand on procéda aux dernières émissions dites « des cinq cents », ce fut du délire, de la frénésie, presque de la démence.

Même les bourgeois, rentiers prudents, qui s'étaient tenus jusque-là à l'écart du Système, se montrèrent aussi enrégés que les premiers souscripteurs déjà enrichis. Ils arrivèrent seulement, les malheureux, lorsque l'affaire avait cessé d'être bonne, pour participer à la catastrophe finale.

Il faut dire qu'entre la première et la deuxième émission, des mères avaient doublé ou triplé de valeur.

Mais ce n'était rien encore auprès de ce qu'on vit par la suite, lorsque Law se fut fait concéder successivement le monopole des tabacs, la fabrication des monnaies et, bientôt, la ferme générale de tous les impôts de France.

LA  
UN  
I

N.° 311555

*Dix livres Tournois.*

*Divisen*

LA BANQUE promet payer au Porteur à vue Dix livres Tournois en Espèces d'Argent, valeur reçue. A Paris le premier Juillet mil sept cens vingt.

Vu p.<sup>r</sup> le S.<sup>r</sup> Fenelon;  
*Giraudeau.*

Signé p.<sup>r</sup> le S.<sup>r</sup> Bourgeois.  
*Delanauze.*

Contrôlé p.<sup>r</sup> le S.<sup>r</sup> Durevest;  
*Granet.*

BILLET DE LA BANQUE ROYALE DE LAW (juillet 1720).

Surintendant des finances, directeur de la Banque Royale et de la Compagnie des Indes, il était, à ce moment, le maître économique non seulement de la France entière mais de son immense empire colonial, qui comptait les Indes, la Louisiane, l'Acadie et le Canada.

Il avait dans la main une puissance qui n'a jamais été égalée depuis lors.

C'est à lui qu'aboutissaient, en effet, tous les fils de cet immense réseau économique qui enserrait le monde.

Il avait, par la seule séduction de son génie, réalisé ce tour de force inouï de transformer, en trois ans, la France et ses colonies en une société par actions et d'être le directeur technique tout-puissant et sans rival de cette gigantesque firme.

A ce moment, considérant d'où il était parti, il pouvait dire :  
— J'ai gagné la partie.

Il pouvait, semblait-il, légitimement penser : « L'avenir est à moi. » La France entière l'adulait et lui faisait confiance. Une ère de prospérité se levait sur le royaume entier. Les actions avaient, en quelques mois, monté jusqu'à trente-huit et même quarante fois leur prix d'émission.

Ces actions avaient été déclarées, en effet, « marchandises que chacun pouvait vendre, acheter, commercer à son gré ».

Ce fut le début de l'agiotage. Je n'ai pas besoin de vous dire que la Bourse, à laquelle l'ironie des architectes du premier Empire a donné la forme d'un temple, n'existait pas à cette époque.

Il était, à la vérité, dans les projets de Law de l'édifier, et il avait même acheté dans ce dessein cinq ou six maisons rue Vivienne, auprès de la rue de Colbert, à l'emplacement desquelles il se proposait de faire construire la Bourse.

Mais ce projet, non plus que celui d'un hôtel des monnaies qui devait s'élever près de la porte de Montmartre, n'eurent le temps d'aboutir.

A défaut de la Bourse, il y avait la rue Quincampoix.

La rue Quincampoix, qui se trouve entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin, n'avait pas eu, jusque-là, très bonne réputation.

Elle était surtout connue pour abriter les boutiques de quelques prêteurs, plutôt usuriers que banquiers, chez qui on venait négocier les lettres de change, engager même des bijoux ou changer des monnaies étrangères.

A eux, naturellement, s'adressèrent les premiers actionnaires



UN SAVETIER DE LA RUE QUINCAMPOIX LOUAIT SON ÉCHOPPE  
AUX DAMES QUI VENAIENT CONTEMPLER CE SPECTACLE.

désireux de céder leurs actions. Ceux qui voulaient en acheter vinrent aussi rue Quincampoix. Rapidement, on prit l'habitude de se passer d'intermédiaire quand on le pouvait, et c'est dans la rue même que s'abordaient, pour traiter, acheteurs et vendeurs.

Mais pour se faire connaître les uns aux autres, ils annonçaient à haute voix leur qualité d'acheteur ou de vendeur et le

cours auquel ils étaient prêts à traiter. La foule des agioteurs augmentant, chacun s'efforçait de crier plus haut que son voisin pour le devancer, si bien que le succès et la fortune dépendaient de la force des poumons et de l'ampleur de la voix. Quelques-uns affichaient d'heure en heure le cours des actions suivant les fluctuations du marché. C'était un spectacle d'une animation extraordinaire. Bientôt, la rue Quincampoix fut le siège permanent d'une effervescence et d'un brouhaha tels que des disputes violentes et des rixes continuelles y éclataient entre les agioteurs surexcités. Il fallut placer un corps de garde à chaque extrémité de la rue pour intervenir et maintenir l'ordre.

Mais les habitants de la rue ne tardèrent pas à se plaindre que leur repos était troublé, même la nuit, par des agioteurs enragés qui couchaient, si l'on peut dire, sur leurs positions.

On mit alors des grilles aux deux extrémités et l'on décida que l'accès de la rue serait interdit entre neuf heures du soir et six heures du matin. Un coup de cloche annonçait l'ouverture des grilles.

Tout Paris alors, que dis-je !... toute la France et, bientôt, des étrangers venus de toutes les parties de l'Europe, se ruaient et s'écrasaient à la poursuite de la Fortune, dans les quatre cent cinquante mètres de la rue Quincampoix.

Toutes les classes de la société s'y coudoyaient, s'y mêlaient, s'y affrontaient dans un agiotage effréné, s'y colletaient parfois, au milieu des rires, des cris et des injures, sans souci de la déchéance et du ridicule qui pouvaient en rejaillir sur certains.

On y rencontrait pêle-mêle, confondus, dans la fièvre du jeu, des gens du peuple et des bourgeois, des magistrats et des laquais, des gentilshommes et des religieux, des filles et des



duchesses, de la noblesse de robe et d'épée, des fripons et des dupes, des Parisiens et des provinciaux, surtout Gascons, Bourguignons, Lyonnais, Normands, des étrangers enfin, Anglais, Allemands, Suisses, Italiens, Hollandais...

Paris était surpeuplé. On y entendait toutes les langues et tous les patois.

Il était devenu impossible d'y trouver un logis — déjà !

Et dans cette cohue joyeuse et fébrile de gens qui, tous attendaient la fortune, circulaient les anecdotes les plus extraordinaires, les histoires les plus invraisemblables et les plus comiques.

On ne parlait plus, on n'entendait plus parler que de millions et de millionnaires... Le mot date de cette époque.

Des fortunes fantastiques s'étaient faites en quelques semaines, parfois en quelques jours.

Chacun connaissait quelques joueurs heureux : « les Mississipiens » comme on les appelait. Car tout était devenu Mississipi : la Compagnie d'Occident, la rue Quincampoix, le Système..., ce vocable disait tout.

Le Mississipi était un fleuve d'or, une fleuve féérique qui déversait sa fortune en cascades sur toutes les têtes des actionnaires et son nom était dans toutes les bouches.

Tout le monde voulait venir à Paris pour agioter rue Quincampoix, pour recevoir ce baptême du Mississipi qui avait enrichi tant de gens, la veille encore obscurs et misérables.

Aussi, Duhautchamp écrit-il que, de Lyon, d'Aix, de Bordeaux, de Strasbourg, de Bruxelles, les carrosses et voitures publiques étaient entièrement retenus deux mois d'avance et qu'on y agiotait à coups de surenchères, sur les places retenues, pour pouvoir

venir quelques semaines ou quelques jours plus tôt agioter rue Quincampoix.

Chaque matin, on comptait quelques millionnaires éclos de la veille et l'on narrait plaisamment leurs bévues ou leurs excentricités.

Un garçon de cabaret, Bourdon, avait gagné trente millions. Ce fut, d'ailleurs, l'un des réalisateurs les plus adroits, car il sut à temps garer son gain et disparaître. Il acheta, fin 1719, un important stock d'eau-de-vie, l'embarqua pour l'Angleterre, l'y suivit pour l'y écouler, et ne revint qu'en 1726 à Paris où on l'avait complètement oublié et où, avec son magnifique équipage anglais, on le prit pour un riche insulaire.

Un abbé Duval, gagnait, disait-on, dix-huit millions, mais un ramoneur savoyard, plus heureux encore, avait atteint quarante millions.

Le domestique d'un banquier dépassait cinquante millions.

Enfin, on citait une mercière de Namur, venue à Paris pour un procès, et qui avait gagné cent millions. Heureux procès !...

Elle ne s'en retourna pas à Namur mais acheta l'hôtel de Pomponne à l'archevêque de Cambrai, une seigneurie et des terres à Ivry, eut des vassaux, une innombrable domesticité, une écurie de luxe, une argenterie éblouissante, des tapisseries des Gobelins somptueuses et donna des dîners pour lesquels on amenait chaque jour, à Ivry, un bœuf, deux veaux, six moutons, sans compter la volaille et le gibier à profusion, les vins de Champagne, les bourgognes, les liqueurs.

La Palatine raconte qu'à l'Opéra, une dame et sa fille remarquèrent, s'étalant dans une loge, une personne fort vulgaire vêtue

avec autant de richesse que de mauvais goût, couverte de pierrieres et qui ressemblait à s'y méprendre à leur ancienne cuisinière. Se voyant observée par ces dames assez intriguées, elle les apostropha en ces termes :

— Eh bien ! quoi ! Oui, c'est moi, Marie, votre ancienne cuisinière !... N'ai-je pas le droit d'être ici ? N'ai-je pas le droit de me parer s'il me plaît d'être parée ? Je suis riche, je ne dois rien à personne. Qu'a-t-on à redire à cela ?

Elle eut un certain succès de fou rire dans la salle.

Cette anecdote peint bien les métamorphoses de ce temps étrange.

« Dieu ne tire pas plus rapidement les hommes du néant, a écrit joliment Montesquieu à ce sujet. Que de valets servis par leurs camarades et, peut-être demain, par leurs maîtres d'hier ! »

Ce qui caractérise cette époque, c'est le manque de mesure en tout, le bouleversement et, si je puis dire, le déséquilibre social, enfin, et surtout, le déclassement des valeurs. Tandis que les avocats, les magistrats et, d'une façon générale, tous ceux qui vivaient à l'écart de la rue Quincampoix, d'une profession intellectuelle, étaient réduits à de maigres ressources leur laissant à peine de quoi vivre, tous ceux qui, de près ou de loin, touchaient au Mississipi roulaient sur l'or.

Un savetier de la rue Quincampoix gagna une fortune en transformant son échoppe en bureau, et un petit bossu se fit des rentes en offrant sa bosse comme pupitre aux agioteurs.

Il y avait aussi les petits scandales provoqués par les excès ou les ridicules des nouveaux riches.

Un certain Lespinasse ayant envie d'une gélinotte pour son dîner, alors qu'il n'en restait qu'une chez le marchand, et déjà

vendue à un marquis, l'avait enlevée à son premier acheteur par une surenchère de deux cents livres.

Un laquais nouvellement enrichi et encore peu accoutumé à rouler carrosse à son compte était, par vieille habitude, monté derrière son propre carrosse au lieu de s'asseoir devant.

Son cocher étonné lui avait demandé :

— Eh bien ! monsieur, à quoi pensez-vous ? Que faites-vous là ?

*recu de monsieur Imbert cinq actions  
pour Mr le marquis de Gantefort  
St. Chamard. ce 28. decemb. 1719.  
Philibert*

UN REÇU D'ACTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE LAW (28 décembre 1719).

— Tais-toi donc, avait-il répondu non sans présence d'esprit, tu vois bien que je veux me rendre compte par moi-même combien il pourrait tenir là de laquais, car j'en veux prendre deux de plus.

Un autre voulut, lui aussi, avoir sa voiture. Le nombre des équipages avait, paraît-il, en moins d'un an, augmenté de plus de 1.200 rien qu'à Paris.

Il se rend donc chez le carrossier le plus réputé.

— Quel genre d'équipage voulez-vous ? lui demande celui-ci.

— Une berline, et des plus belles !

— Mais encore, dans quel goût ?... La doublera-t-on de

velours cramoisi ? Y mettra-t-on des crêpines d'or et d'argent ?...

— Oui ! oui ! c'est cela ! de l'or, de l'argent, du velours, n'importe ! Vous ne sauriez la faire trop belle !

Et il jette quatre mille livres d'arrhes pour être servi plus promptement.

— Adieu, dit-il, déjà sur la porte, la rue Quincampoix m'appelle !...

— Monsieur ! monsieur ! lui crie le marchand en courant après lui, quelles armes faudra-t-il mettre ?

— N'importe, mon ami. Toutes, les plus belles, toutes les plus belles !...

Et il poursuit sa course, laissant, vous le devinez, le carrossier tout pantois d'une pareille réponse.

Un cocher brusquement enrichi en dormant, par d'heureuses spéculations de sa femme, allait prendre congé de son maître.

A la porte, il rencontre un vieil ami de celui-ci qui, le connaissant de longue date, lui demande s'il ne pourrait lui trouver un bon cocher.

— Ah ! monsieur, répondit-il, cela devient bien rare et, justement, je suis dans le même embarras que vous, car j'en cherche un, moi aussi, pour mon compte.

Ce furent surtout ces parvenus de la fortune qui se signalèrent par une insolente débauche de luxe.

L'or, l'argent, les bijoux, les étoffes précieuses, rien n'était trop beau pour eux.

L'un d'eux aperçoit chez Lamiche, orfèvre réputé, une magnifique vaisselle d'argent, de quarante-cinq mille livres, qu'il allait expédier.

— Combien, demande-t-il dédaigneusement, pareille vaisselle coûterait-elle en or ?

— Rien que pour le métal et sans la façon, il faudrait déjà compter un million cinquante mille livres, lui répond l'orfèvre, après un calcul rapide.

— C'est bien, j'achète, dit-il.

Et il laisse cent mille écus d'arrhes pour la commande.

Un autre enlève l'argenterie commandée par le roi de Portugal.

Ces prodigalités prenaient de telles proportions qu'il fallut y mettre un frein. L'habillement des anciens laquais, surtout, était d'une splendeur qui faisait scandale.

On aurait pu dire, paraphrasant les vers d'Aulu-Gelle :

« Il y avait plus d'argent, d'or et de pourpre sur les lits de quelques laquais que sur les autels des dieux immortels. »

Tous ces parvenus, écrit Duclos, donnaient des fêtes plus somptueuses que Louis XIV. Car si le luxe que conseille une fortune lentement et laborieusement acquise sait garder, jusque dans son opulence même, une certaine discrétion de bon goût, celui qui vient brusquement, par la chance, perd toute mesure et ne se propose que d'éblouir.

Sans doute, les honnêtes gens le jugent-ils avec sévérité et s'en détournent-ils avec un dégoût qui n'est, parfois, pas exempt de quelque amertume ! Mais quelle fascination irrésistible un tel luxe n'exerce-t-il pas sur les âmes moins bien trempées... qui sont le plus grand nombre ! Quelles sources de corruption, quelles tentations, quelles envies n'y fait-il pas naître !

Son attrait est d'autant plus grand qu'il a été acquis plus vite

et avec moins de peine. Et, par là, il démoralise et détourne du travail ceux que leur honnête labeur n'enrichit pas et qui sont les témoins envieux de ces coups de fortune, aussi subits qu'immérités. C'est là que réside le vrai danger social du jeu de bourse : il décourage du commerce honnête.

Rappelez-vous, sur ce sujet, les vers que Ponsard place dans la bouche du paysan, lorsqu'il compare son sort à celui du spéculateur :

J'ai beau piocher, bêcher et herser le terrain,  
Semer et moissonner, battre et vanner le grain,  
Me lever avant l'aube et rentrer la nuit close,  
Travailler comme un bœuf qui jamais ne repose,  
Quand je vivrais cent ans, je ne gagnerai pas  
Ce qu'il gagne en un mois. en se croisant les bras !

La rue Quincampoix inspirait de semblables comparaisons et exerçait, par l'appât d'un gain rapide et considérable, une irrésistible et presque générale attraction.

« Tous ceux qu'on regarde comme le rebut du commerce honorable viennent fondre de tous côtés dans ce commerce honteux ! » écrivait de son exil de Fresne, où il avait été envoyé en disgrâce, l'honnête ex-chancelier d'Aguesseau !

Et il déplorait avec clairvoyance les deux excès auxquels donnait lieu cet agiotage, l'excès de la misère dans les maisons sages et vertueuses, l'excès de luxe dans celles des usuriers, des agioteurs, des banqueroutiers, de nos domestiques et de nos laquais, même !

La misérable condition de la classe moyenne lui paraissait un véritable péril social.

« Rien n'est plus dangereux à un Etat, écrivait-il, que d'en

retrancher presque un étage entier, si l'on peut ainsi parler ; de n'y laisser que les deux extrémités, c'est-à-dire ceux qui gagnent leur vie par leur travail et ceux qui jouissent d'une fortune extraordinaire, de sorte que l'étage du milieu qui est, ordinairement, celui où il habite le plus d'honneur, de sagesse, et de vertu est presque anéanti ou, du moins, réduit à une fâcheuse nécessité. »

Le revenu des petits rentiers et retraités avait, en effet, diminué de moitié, alors que le prix de la vie avait triplé.

« L'argent nécessaire à leur subsistance, disait-il, s'évanouissait ainsi entre leurs mains ! En sorte qu'il faut, ajoutait-il mélancoliquement, ou devenir agioteur ou être menacé de mourir de faim par le prix énorme des choses nécessaires à la vie. »

Il analysait et condamnait, en magistrat intègre, le mécanisme immoral de l'agiotage qu'il définissait :

« Un faux genre de commerce qui affaiblit et diminue le véritable et par lequel on tire une espèce de tribut de l'imprudence et de la crédulité des hommes. La cause en est une illusion, une sorte de folie passagère. »

Ce moraliste qui condamnait ainsi les excès de son siècle et, par austérité, s'en tenait à l'écart, était l'objet des railleries de ceux qui s'enrichissaient.

Mais les railleurs, sans doute, cessèrent-ils d'en rire à la chute du Système et lorsqu'ils furent forcés de constater, à leurs dépens, que d'Aguesseau, de par son austérité même, s'était, en définitive, montré un capitaliste plus avisé qu'eux.

Sa figure intègre, son clair bon sens, son noble caractère, la dignité de sa vie et sa fidélité à ses principes, tranchent agréa-



blement au milieu de l'abaissement, de la corruption, de la folie de jeu, de la cupidité avilissante de ses contemporains, et l'on souscrit à l'hommage que lui adressait Louis Racine :

La solide grandeur dont l'éclat l'environne  
Dans sa disgrâce encore répand un plus grand jour.  
Nous le félicitons quand la Cour l'abandonne  
Et nous plaignons la Cour !

Mais, hélas ! son bel exemple était trop peu suivi. Et, tout au contraire, la soif de richesses toujours plus grandes semblait avoir porté la démoralisation en tous milieux.

« Dans le siècle précédent, écrit Duclos, la noblesse et le militaire n'étaient animés que par l'honneur. Le magistrat cherchait la considération, l'homme de lettres ambitionnait la réputation, les ecclésiastiques qui n'étaient pas vertueux étaient, du moins, forcés de la paraître ! Mais, aujourd'hui !... Toutes les classes de l'Etat n'ont qu'un objet, c'est d'être riches, sans que qui que ce soit fixe les bornes de la fortune où il prétend. »

L'évêque d'Auxerre s'écrie de même, dans une vertueuse indignation :

« L'avidité insatiable d'amasser des richesses d'iniquités ne connaît plus ni frein ni barrière, et la cupidité, comme un torrent impétueux, inonde toute la surface de la terre. »

On cite une peinture allégorique de cette époque qui représentait de la façon suivante le commerce de la rue Quincampoix.

Cette description est empruntée à Marmont Duhautchamp :  
« La fortune des actions était montée sur un char conduit

par la Folie et tiré par les principales Compagnies : Mississipi, Banque, Compagnie des Indes. Les agents de ce commerce font tourner les roues du char avec des queues de renard symbolisant leurs ruses. Les actions sont tantôt hautes, tantôt basses, suivant la position des rayons des roues. Une foule immense et de tout état court après la fortune pour attraper les actions. Au-dessus du char, dans les nuages, un diable fait des bulles de savon qui se confondent avec les billets de fortune et distribue à la foule des bonnets de fous et des petits serpents qui marquent les insomnies, l'envie, le désespoir, etc... La Renommée vole au-devant du char, répandant partout la contagion. Tout au bas est une folie à deux têtes, l'une, jeune et riante, marque le beau côté des actions, l'autre, flétrie et accablée de chagrins, en marque la suite avec cette devise latine : « La déception cruelle suit souvent une belle apparence. » Enfin, en dessous de cette peinture, se lisaient ces vers :

« Qui le croira, qui l'eût jamais pensé  
 Qu'en un siècle si sage, un système insensé  
 Fit du Commerce un jeu de la Fortune,  
 Et que ce jeu pernicieux,  
 Ensorcelant jeunes et vieux,  
 Remplit tous les esprits d'une ivresse commune. »

Cette peinture, tout allégorique et fantaisiste qu'elle soit, exprimait la vérité profonde. Désormais, la fortune seule semblait compter.

Il était devenu de bon ton d'afficher un cynisme désabusé, et l'on se refusait à croire qu'il pût y avoir aucune noblesse de sentiments dans l'âme humaine. On répétait complaisamment des maximes, assurément spirituelles mais d'une psychologie

bien décevante, comme celles-ci : « Le désintéressement n'est qu'un intérêt délicat. La libéralité n'est qu'un trafic de l'orgueil. »

Les mœurs en étaient arrivées à un degré de licence qu'elles n'avaient point connu jusque-là et que la débauche d'argent, qui se faisait de toutes parts, provoquait et favorisait.

Les provinciaux et les étrangers étaient une proie toute désignée pour certaines aventurières qui fréquentaient la rue Quincampoix sans avoir, dit Duhautchamp, « d'autres fonds à y employer que leurs talents de galanterie ». Les petits vers suivants dépeignaient leur commerce :

Pour peindre votre affection  
 Avec plus d'éloquence,  
 Amants, parlez-nous d'actions  
 Ou bien gardez silence.  
 J'aime à présent mieux mille fois  
 Le doux séjour de Quincampoix  
 Que l'île de Cythère.  
 On y fait d'aimables emplois  
 Sans contrat ni notaire ;  
 L'amour a vendu son carquois  
 Pour être actionnaire.

L'aristocratie même oubliait sa vieille et fière devise : « Noblesse oblige ! » pour se fourvoyer sans vergogne dans d'opulentes mésalliances ou dans d'avalissants trafics.

Le prince de Conti était parmi les agioteurs heureux, et ce couplet satirique courait sur son compte :

« Prince ! Dites-nous vos exploits.  
 Qu'avez-vous fait pour votre gloire ?...  
 — Taisez-vous, sots ! Lisez l'histoire  
 De la rue Quincampoix. »

Le duc d'Antin gagnait plus encore. Au duc de Bourbon, gros actionnaire, Turmenie osait dire :

— Fi ! Monseigneur ! Deux actions de votre bisaïeul valaient mieux que toutes les vôtres !...

Les unions scandaleuses n'étaient pas rares et l'on y rencontrait les plus grands noms.

On cite celui d'une nièce du duc de la Vrillière, membre du conseil de Régence, avec un sieur Panier, mississipien notoire, mais des plus roturiers.

Le marquis d'Oise, lui, fit mieux encore. Il osa se fiancer avec la fille de l'agioteur André, moyennant vingt mille livres de rentes jusqu'au mariage... Il faut dire que la fille avait alors deux ans seulement !

« Les petites filles ne se contentent plus de jouer à la poupée, il leur faut, maintenant, des marquis d'Oise ! » répétait-on en colportant cette petite nouvelle scandaleuse.

Enfin, lorsque la fille naturelle de Law donna, pour ses six ans, un bal blanc auquel tout Paris tint à honneur d'assister, on vit, non sans surprise, le nonce du Pape, arrivé l'un des premiers, s'incliner très bas devant la petite reine de ce bal, la complimenter et lui donner un baiser gracieux.

Law était protestant et n'était pas marié avec celle qu'on recevait partout comme M<sup>me</sup> Law. Cela n'empêchait pas certaines aristocrates de rivaliser de platitudes pour lui plaire. C'est qu'il avait, dit Saint-Simon, « un robinet de finances qu'il pouvait faire couler sur qui lui plaisait ». Aussi était-il bien vu des plus hautes dames. La Palatine a conté à cet égard, dans sa corres-

pondance souvent très crue, quelques anecdotes un peu trop fortement épicées pour que je vous les rapporte.

Il en ressort que Law était assiégé par les dames au point de n'avoir même plus le temps de s'isoler. Les ruses employées pour arriver à lui parler sont multiples : une dame fait crier « au feu ! », par ses laquais, devant la maison de M<sup>me</sup> de Sismiane où il dînait ; une autre fait verser son carrosse devant son hôtel.

Le régent demande, un jour, une duchesse qui consente à accompagner sa fille jusqu'à Gênes.

— Si vous voulez avoir le choix, lui dit quelqu'un, allez donc chez Law, vous les y trouverez toutes rassemblées.

La Palatine écrit :

« Law est poursuivi au point qu'il n'a de repos ni jour ni nuit. Une duchesse lui a baisé la main devant tout le monde ! Or, si les duchesses agissent ainsi, que lui baiseront donc les autres femmes. »

A Paris c'est une fête continuelle.

Les bals, les réceptions, les dîners, les feux d'artifice, les représentations se succèdent d'une façon ininterrompue et avec un déploiement de luxe inouï.

Le nombre des carrosses est devenu si grand qu'on se plaint partout des embarras de voitures et du nombre croissant des accidents.

A l'Opéra, les recettes ont passé de soixante mille livres à sept cent quarante mille livres. On y voit tant de bijoux, de toilettes somptueuses, de diamants et d'étoffes brillantes que la salle en est éblouissante. Il est vrai que le nouvel éclairage peut contri-

buer aussi à cette impression, car on a, — heureux progrès — remplacé les chandelles par de belles bougies de cire!...

Mais là ne se bornent point les bienfaits du Système. La France entière, il faut le reconnaître — car tous le proclament — est dans un état de prospérité qui n'avait jamais été atteint, même au plus beau temps du Grand Siècle.

Le commerce est partout d'une activité florissante : les manufactures ont augmenté dans la proportion de deux à cinq ; l'agriculture travaille à plein et écoule ses produits à un prix rémunérateur qui ramène des bras à la terre.

Les propriétés se vendent à un prix que leurs propriétaires eux-mêmes n'eussent point osé espérer. Elles ont triplé de valeur en trois ans. Nulle part il n'y a de chômage. Bien mieux, on a dû employer les hospitalisés, tant il y avait de travaux nouveaux sur le chantier.

C'est que Law a un plan de réorganisation et de mise en valeur de la France, aussi vaste que tout ce qu'il rêve.

Il veut multiplier les routes, les élargir, les border de fossés pour les assainir, les planter d'arbres qui donneront un revenu futur ; jeter de nouveaux ponts, creuser de nouveaux canaux — et il réalise en effet, le canal du Loing, — approfondir la Somme et la Seine pour faire de Paris et d'Amiens des ports de mer ; édifier, enfin, des casernes saines pour les troupes.

Il rêve de supprimer toutes les barrières douanières, de reviser tout le système d'impôts existants, d'abolir la taille et les taxes arbitraires, les corvées, la gabelle et de remplacer toutes ces vieilles impositions impopulaires, compliquées, vexatoires et qui paralysent le commerce, par un impôt unique, simple à percevoir, le même pour tous et que tous paieront, une taxe uniforme

de un pour cent sur tous les revenus quels qu'ils soient.

Cette taxe, disait-il, ne pourra vexer personne, le riche osera le paraître, le pauvre osera devenir riche sans craindre d'être la victime d'un rôle arbitraire. Plus de barrières, plus de visites, plus de collecteurs, plus de ces guerres intestines, plus de ces



HISTOIRE DE « LA CARRIÈRE DE L'ASTUCIEN JOHN LAW »,  
pièce satirique publiée en Hollande.

conflits irritants que la nécessité de conserver nos droits avaient introduits au milieu de la paix !

Quel beau rêve !... Et comme pour lui donner déjà une première réalité en cette année 1719, fait sans précédent, le régent renonce à percevoir cinquante-neuf millions d'impositions arriérées. Au nom du roi, il les remet au peuple, libéralité.

unique, je crois bien, dans l'histoire fiscale de tous les Etats.

Aussi, suivant le mot de Mirabeau, était-ce une manière de « jubilé universel », une sorte de fabuleux âge d'or. Chacun était riche ou croyait l'être ce qui, au moins provisoirement, revenait au même.

Lagrange-Chancel lui-même, atrabilaire poète des terribles Philippiques, célèbre, en une strophe, les bienfaits du Système :

Mais quel centuple de richesses  
Se recueille sans aucun soin ?  
O Ciel ! quand tu fais des promesses  
Tu ne les étends pas plus loin.  
Nous n'envierons plus aux Espagnes  
Ni l'or de leurs riches montagnes,  
Ni l'argent de leurs vastes eaux ;  
A nos courses moins surannées  
Une seule de nos années  
Vaut un siècle de leur travaux !

Hélas ! cette année devait être unique. Ce beau rêve n'eut pas de lendemain, ou, plutôt, si... un lendemain cruel.

Le 28 septembre 1719, Law décide la création de cent mille actions nouvelles qu'on dénomme les « cinq cents » parce qu'il suffit, pour y souscrire, de verser cinq cents livres entre les mains du caissier de la rue Vivienne où la Compagnie s'était installée. Le reste était payable en dix échéances échelonnées et, pour se libérer, les Bons de la défense, pardon ! je veux dire les contrats de rente sur l'Etat, étaient acceptés comme argent comptant.

Cette nouvelle émission, faite à l'instigation du régent, était



un moyen commode pour lui de se libérer des dernières dettes de Louis XIV. Cette fois, le succès dépassa tout ce qu'on avait pu imaginer. Ce fut du délire, de la frénésie. Ceux qui n'avaient pas assez d'argent vendaient leurs anciennes actions, les *mères*, les *filles*, les *petites-filles*, car tout le monde voulait des « cinq cents » qui bénéficiaient d'un engouement fort illogique — comme si tous les emprunts successifs d'une même société n'étaient pas logés à la même enseigne, sujets aux mêmes aléas, garantis par un gage identique, celui de la société même.

L'empressement fut tel, qu'il fallut prendre des mesures d'ordre, élever des barrières pour canaliser au loin la foule grossissante des souscripteurs.

« Durant plusieurs jours et plusieurs nuits, écrit un témoin, la phalange s'avança vers le bureau d'échange comme une colonne compacte qui ni le sommeil ni la faim, ni la soif ne pouvaient entamer. La livrée des laquais de Law fut empruntée par quelques-uns pour parvenir plus vite. »

Law, dit de son côté Saint-Simon, était assiégé chez lui de suppliants qui lui demandaient des actions. Il vit forcer sa porte, entrer par ses fenêtres, tomber dans son cabinet par la cheminée.

Pourtant, un observateur attentif aurait pu, déjà, percevoir quelques signes avant-coureurs de la catastrophe. Il y avait vraiment trop de billets neufs en circulation et les émissions d'actions se succédaient à intervalles trop rapprochés.

Il devenait évident que Law, comptant sur la solidité de son crédit avait lancé, à la fois, et prématurément, une masse trop grosse de papiers fiduciaires dans la circulation, alors qu'aucune

valeur encore réalisable ne permettait de les garantir et de les rémunérer.

Sans doute, il escomptait l'avenir et ses calculs, qu'on a voulu à tort taxer d'optimisme exagéré, lui donnaient assurément le droit de le faire.

Il lui suffisait, en effet, d'un revenu de quatre-vingts millions pour payer les dividendes annoncés. Or, ses prévisions lui faisaient espérer, sans chimères, un chiffre de quatre-vingt-onze millions dans lesquels il ne comptait que pour douze millions les revenus du commerce de la Compagnie des Indes, tandis qu'il était déjà à peu près assuré d'une soixantaine de millions par le produit des impôts du tabac et des monnaies.

Il semble donc bien que ce n'était pas surestimer la capacité de la Société par actions « France et Colonies » que d'évaluer son revenu annuel à quatre-vingt-onze millions... nos budgets actuels le prouvent surabondamment. Oui. Mais il fallait pouvoir faire attendre des actionnaires surexités.

Il fallait pouvoir compter sur un répit d'un ou deux ans. Et si, d'ici là, une brusque saute de vent survenait avant que le vertigineux échafaudage, trop vite élevé, ait pu être consolidé, si la confiance faisait tout d'un coup place à la défiance, alors, c'était l'inévitable écroulement.

Or, déjà, on murmurait qu'il y avait près de deux milliards de billets en circulation et que cinq presses, devenues depuis quelque temps douze presses, travaillant jour et nuit, continuaient sans cesse à en émettre.

Sans doute, la Banque changeait-elle encore, à guichets ouverts, ces billets contre or ou argent, au gré du porteur. Mais les ennemis de Law — et le succès trouve toujours des envieux

— insinuaient, que si l'on rapportait à la fois un chiffre important de billets, la réserve métallique serait insuffisante.

Quelques-uns tentèrent l'expérience.

Le prince de Conti emporta ainsi trois fourgons pleins de monnaie.

Cela donna l'éveil à d'autres qui l'imitèrent. On les appela « les réalisateurs ». Ils passèrent pour des habiles, et beaucoup commencèrent à penser qu'il pourrait être prudent de réaliser, non seulement les billets mais les actions. Car, en somme, disait-on, « toutes les richesses d'Orient et d'Occident jointes ensemble, ne sauraient payer la valeur du papier aujourd'hui introduit par le Système. Gardons-nous donc de la chimère et réalisons sans délai. »

Law comprit le péril et voulut y parer. A sa demande, le régent rendit un édit interdisant d'avoir chez soi plus de cinq cents livres en monnaie métallique.

Mais les règlements, si draconiens soient-ils, ne sauraient emprisonner ni retenir la confiance, qui est l'âme du crédit. Elle s'acquiert lentement et par degrés mais elle s'enfuit tout d'un coup et les efforts maladroits faits pour la rattraper ne l'effarouchent que davantage.

La monnaie interdite, on ne réalisa plus en monnaie, mais en bijoux et en vaisselle d'argent. Les bijoux et l'argenterie proscrits, on réalisa en propriétés, en terres et en marchandises de toutes sortes.

Le duc de La Force entreposa aux Grands-Augustins, sous le nom d'un valet de chambre, d'énormes quantités de charbon, de café, de vanille, de chandelle et de sucre. La compagnie des

épiciers de Paris le sut et se plaignit de cette concurrence déloyale.

Ce fut un beau scandale. Des caricatures représentaient le duc en colporteur, portant à bras tendu un énorme ballot d'épices, avec cette légende : « Admirez la force ».

Les marchandises montaient toujours au fur et à mesure que le papier se dépréciait et elles atteignaient des cours considérés alors comme fantastiques.

Le pain valait cinq sous la livre, les œufs six sous la douzaine, le beurre frais vingt-cinq sous la livre, la viande douze sous, et... les bas de soie quarante livres la paire.

Law fit comparaître les représentants de la boucherie et leur enjoignit de baisser leurs prix.

Ils alléguèrent l'impossibilité où ils étaient de le faire, en raison des hauts cours du bétail et de leurs frais élevés.

Law fit alors acheter, à titre d'expérience, une paire de bœufs qu'on débita et dont la viande revint exactement à six sous.

Il la taxa en conséquence à neuf sous, estimant le bénéfice suffisant.

Mais alors les bouchers refusèrent les billets de banque ! On leur donna cours forcé.

Un couplet s'indigna contre un si criant abus d'autorité :

Jamais de si barbares lois  
N'ont gouverné les hommes.  
Qu'il est fâcheux d'être François  
Dans le temps où nous sommes.

Cependant, Law était pris dans le cycle infernal et encore inconnu de l'inflation. Les hauts prix entraînaient de hauts

salaires qui entraînaient eux-mêmes de plus grands besoins de billets, et les billets plus nombreux et plus dépréciés entraînaient à leur tour de plus hauts prix encore et ainsi de suite : c'était le tourbillon vertigineux vers l'abîme.

Le maximum d'émission était atteint, Law obtint de la complaisance du régent l'autorisation tacite de le dépasser. Il creva le plafond de quelques centaines de millions, en secret.

Mais ce secret, bientôt, n'en fut plus un, et l'on fit sur ce sujet quelques couplets satiriques :

Le Régent sans contrition  
Nous a fait sa confession  
Il dit, en conseil de Régence :  
« J'ai fait trois milliards de billets...  
Et je vais dire en confidence,  
Messieurs, comme ils ont été faits.  
J'ai fait, par des arrêts connus,  
Pour quatre cents millions d'écus ;  
Par arrêts sous la cheminée  
Autant ont été débités ;  
Le reste doit... sa destinée  
A des arrêts antidatés ! »

Les édits, souvent contradictoires, se succédaient et se multipliaient. Law se débattait sous une vague d'impopularité chaque jour plus forte et, comme un homme qui se noie, ses mouvements convulsifs contribuaient parfois à l'enfoncer davantage.

Tous les jours la banque était assiégée par une foule immense, non plus joyeuse, comme naguère au temps des émissions, mais sinistre, amère, menaçante, venant, l'insulte à la bouche, réclamer le remboursement de ses billets.

On avait décidé de ne plus rembourser que ceux de cent livres,

puis, bientôt, que ceux de dix livres. Mais, malgré tout, l'argent s'épuisait ; plus le remboursement se limitait, plus la foule grossissait.

Des malheureux passaient la nuit, assis sur le trottoir, pour être les premiers à l'ouverture des portes. D'autres abusaient de leurs forces pour gagner des rangs. Certains escaladaient les barrières et se laissaient tomber dans la foule où se produisaient ainsi de dangereux remous. Il y eut des femmes évanouies, écrasées. Certains jours, des morts ; et l'on porta en émeute cinq cadavres de personnes étouffées jusque sur les marches du Palais-Royal, qui faillit être enlevé d'assaut.

Law et le régent étaient l'objet de menaces de mort presque quotidiennes. On prit alors le parti de supprimer les remboursements qui favorisaient les troubles dans la rue.

Il y eut des violences pour protester contre cette mesure. Le carrosse de Law, qui, fort heureusement pour lui, n'était pas dedans, fut renversé et mis en pièces ; son cocher, écharpé, mourut des coups reçus. La fille de Law fut chassée, à coups de pierres, du cours la Reine et blessée au visage. Law, tremblant de peur, paraît-il, n'osait plus sortir.

Le régent lisait jusque sur sa porte des inscriptions comme celle-ci :

C'en est fait, j'ai vécu :  
Le papier établi, les Français ruinés  
Suffisent à ma gloire et l'honorent assez.

— Je donnerais bien cent livres, dit-il, pour connaître l'auteur de cette inscription.



LES ACHETEURS DU « VENT » PAYÉS AVEC DU « VENT », OU LE KRACH FINAL.  
Image satirique publiée en Hollande au temps de la Régence en France.

Le lendemain, il lut à la même place :

Tu promets beaucoup, ô Régent !  
Est-ce en papier ou en argent ?

Cependant les actions baissaient toujours. Un louis d'or se payait, clandestinement, jusqu'à cent vingt livres en billets.

On ne parlait plus que du cours des actions ; c'était, chez certains, une idée fixe, ainsi qu'en témoigne cette fable :

A la mort un bon capucin  
Exhortant un actionnaire  
Lui disait : « Des tourments sans fin  
De nos péchés sont le salaire !  
Ce ne sont point des fictions :  
Récompenses, mon fils, ou peines éternelles  
Seront le prix de nos actions. »  
Le mourant, à ces mots, dit : « A combien sont-elles ? »

Law, en désespoir de cause, risqua une mesure dangereuse dont il escomptait le salut et qui, tout au contraire, amena la ruine.

Il avait fait de l'inflation ; il voulut tenter de faire de la déflation.

Un édit essaya de fixer le cours des billets et des actions et de les amener, par dépréciation progressive, à la moitié du cours qu'ils avaient atteint. Law prétend, il est vrai, que cette mesure n'est pas de lui mais de ses ennemis. Quoiqu'il en soit, l'effet en fut désastreux. L'opinion publique se cabra au point qu'il fallut précipitamment rapporter la mesure. Mais le coup était porté, la confiance atteinte mortellement, par cet aveu en quelque sorte officiel de la faillite à venir.



Dès lors, Law ne gouverna plus. Chacun prétendait se substituer à lui et proposer un moyen de salut, comme sur un navire en perdition.

Déchu de ses fonctions, honni, critiqué, attaqué par tous, le malheureux Law fut lâché même par le régent qui se sentait menacé, lui aussi, s'il n'abandonnait pas l'homme funeste du Système. Celui-ci crut bon de s'éloigner. Il espérait reprendre son œuvre plus tard, la tourmente une fois passée.

Il gagna d'abord sa terre de Guernande, en Brie. Puis de là, il partit pour Bruxelles, dans un carrosse que lui prêta M<sup>me</sup> de Prie, qu'il avait enrichie.

Grand seigneur jusqu'au bout, il lui offrit en remerciement tout ce qui lui restait : une bague de diamant de cent mille écus.

Il gardait à peine de quoi vivre, alors qu'il était rentré en France, cinq ans auparavant, avec deux millions de fortune et qu'il avait manié des milliards en maître absolu et enrichi des milliers d'actionnaires.

Cette constatation prouve éloquemment que, s'il se trompa, ce fut en toute bonne foi, et qu'il voulut être la première victime de son erreur.

Il espérait revenir en France. La mort du régent ruina définitivement cet espoir. Le régent, l'eût rappelé, sans doute, dès qu'il eût pensé pouvoir le faire. Car il lui était resté entièrement favorable :

— Mais, disait-il mélancoliquement, je ne suis pas roi, je ne suis que régent. Un seul pilier n'arrête pas le courant d'une rivière.

La rivière qui emporta tout, c'était l'opinion aveugle et déchaînée.

Mais il est navrant de dire que les perfides manœuvres de l'abbé Dubois, l'ennemi de Law, avaient puissamment contribué à son discrédit.

Or, ces manœuvres étaient inspirées directement par l'Angleterre dont l'abbé Dubois, premier ministre, recevait quarante mille livres de pension, — comme on le sut après sa mort seulement, — par l'Angleterre qui le félicita du départ de Law comme « d'un coup de maître qui la débarrassait d'une concurrence dangereuse. »

Personne n'avait plus rien et personne n'y comprenait rien. Nul ne voulait admettre que le Système eût pu être une source d'incroyables prospérités pour la France, ni seulement rendre justice à l'honnêteté de Law.

Tout le monde aurait pu dire comme la Palatine :

— Mon fils a voulu m'expliquer le Système de Law, mais plus il me l'expliquait et moins j'y comprenais.

On s'étonne que Saint-Simon, par exemple, ait déclaré dédaigneusement : « Ce n'est qu'un jeu de gobelet » et qu'il ait souscrit à l'erreur commune, qui représentait le Système comme n'ayant d'autre but que d'ôter aux Français tout leur argent et de ne leur laisser que du papier à la place.

De même, le roué Canillac disait plaisamment :

— Votre Law n'a rien inventé. Bien avant lui, j'ai fait des billets que je n'ai pas payés.

L'avocat Barbier constate mélancoliquement, au début de l'année 1721 :

« Cette année est bien différente de l'autre. J'avais soixante mille livres que je n'ai eu ni l'esprit ni le bonheur de réaliser. Tout est tombé à rien de [manière que sans avoir ni joué ni

perdu je n'ai plus de quoi donner des étrennes à mes domestiques. »

C'était le sort commun. La Palatine a écrit, avec sa grossièreté d'expression des grands jours :

« Je trouve très dur de ne plus voir d'or, car, depuis quarante-huit ans, j'avais toujours quelques belles pièces d'or dans ma poche. Personne en France n'a plus ni sou ni liard, mais on a des... torches-c... à foison... »

Cette expression passa dans quelques petits vers :

Depuis qu'un juif venu d'Ecosse  
S'est enrichi de notre argent,  
Tous les gredins roulent carrosse  
Et qui fut riche est indigent !  
Un écu est un écu

Mais un billet de banque est un torche c... !

On chanta aussi la semaine de Law :

Lundi je pris des actions,  
Mardi je gagnai des millions,  
Mercredi je pris équipage,  
Jeudi j'arrangeai mon ménage,  
Vendredi je fus au bal,  
Samedi à l'hôpital.

On pendit aux portes des chaumières les billets maudits de la banque de Law, ce fils aîné du diable, pour perpétuer de génération en génération l'horreur du papier-monnaie.

Tout cela n'empêcha pas, en 1790, la Convention de décréter les assignats et d'en émettre jusqu'à quarante-cinq milliards, si bien, qu'en 1796, leur valeur était tombée à  $1/344^{\circ}$  de leur valeur nominale.

Et comme tout finit en France, dit-on, par des chansons, on fit alors celle-ci :

J'ai des assignats dans ma tabatière,  
 J'ai des assignats  
 Qu'on ne paiera pas.  
 J'en ai des bleus, des verts et des blancs,  
 Mais cela ne vaut pas de l'argent comptant.  
 J'ai des assignats  
 Qu'on ne paiera pas.

Quel enseignement devons-nous tirer de ces précédents historiques, qui ne sont pas sans quelque analogie avec notre situation financière actuelle ?

La conclusion qui s'impose est celle-ci, dont nous devons faire notre profit : c'est la défiance et la panique qui ont toujours amené la catastrophe.

Aucun crédit, si solide soit-il, n'est en état de résister à l'assaut simultané de tous les créanciers exigeant un paiement immédiat. Et cet assaut simultané est d'ailleurs stupide puisqu'il a pour premiers effets de déclencher, précisément, la crise qu'il redoute et se propose d'éviter.

Gardons-nous donc de céder aux égoïstes calculs d'une prudence mal inspirée et défions-nous des conseils maladroits de cette fausse raison qui veut nous faire douter du crédit de la France.

Notre dette, sans doute, est immense et nous semble effrayante.

Mais rappelons-nous que les contemporains de Law s'effrayaient de même de deux milliards et demi de billets en circulation et déclaraient gravement, sans rencontrer de contradicteurs, que

toutes les richesses réunies d'Orient et d'Occident ne suffiraient jamais à y faire face.

Pourtant, cette opinion si assurée nous semble risible aujourd'hui, et leur frayeur nous paraît, rétrospectivement, aussi puérile qu'injustifiée.

De même, les quarante-cinq milliards d'assignats, dont s'épouventaient nos aïeux de 1796, n'ont plus rien qui nous étonne depuis qu'une seule année de notre budget suffirait presque à les amortir.

C'est qu'en réalité les ressources de la France et de ses colonies sont immenses, on peut même dire inépuisables, et que nous ne nous en faisons pas, très probablement, une idée beaucoup plus exacte que celle des contemporains de la Régence ou de la Révolution.

« La France, disait le glorieux général Mangin, est une nation de plus de cent millions d'habitants. »

C'est qu'il la connaissait pour l'avoir bien servie sur toutes les latitudes. Et il savait que le champ des possibilités futures est presque illimité.

---

# CARTOUCHE

---

C'est un fait assez surprenant, mais c'est un fait maintes fois constaté, que les grands criminels exercent sur l'esprit des foules une sorte d'attraction singulière.

Simple curiosité, pourrait-on dire, ou encore naturel désir de rompre par un spectacle inusité la monotonie d'une existence dénuée d'imprévu.

« Ah ! que la vie est quotidienne ! » gémissait le doux poète Jules Laforgue, en un temps où l'on ne savait point apprécier le charme d'une destinée paisible.

Sans doute y a-t-il ce désir de divertissement dans le goût du public pour les récits de crimes ou pour les films représentant des exploits de bandits.

Mais il n'y a pas que cela.

Il se mêle à la curiosité, avec un légitime sentiment d'horreur que l'on s'empresse de proclamer, une espèce d'admiration et d'intérêt que l'on n'ose pas toujours s'avouer à soi-même.

Il faut pourtant bien en admettre l'existence si l'on veut expliquer le succès de tant de romans, à épisodes successifs et sans cesse renouvelés, consacrés aux aventures de tous ces bandits populaires : les Zigomar, Arsène Lupin, Rouletabille, Nick Carter, Toto Fouinard et autres, sans compter les romans poli-

ciers, qui, sous une forme à peine différente, nous apportent, eux aussi, des récits de crimes sensationnels.

Cependant cet intérêt n'a, en lui-même, lorsqu'on en discerne les véritables mobiles, rien d'inavouable.

Il est, au contraire, parfaitement légitime.

Car si nous cherchons à en démêler les vrais éléments constitutifs, nous nous apercevons que le criminel n'éveille d'intérêt en nous, qu'en dépit de ses forfaits et par les *qualités exceptionnelles* de force, de ruse, de courage, d'adresse, de sang-froid, d'ingéniosité ou d'audace dont il a fait preuve.

C'est, au fond, un intérêt tout à fait analogue à celui que nous prenions au captivant récit des exploits, pas toujours vertueux, des Trois Mousquetaires et de toute leur suite.

La force prodigieuse d'un Porthos, l'adresse et la ruse d'un Aramis, l'étonnante maîtrise et le sang-froid lucide d'un Athos, le courage chevaleresque et l'heureuse témérité d'un d'Artagnan, exciteront toujours en nous une naturelle admiration, même si ces qualités sont mises au service d'une mauvaise cause.

La foule ne peut se défendre de s'intéresser aux grands criminels, comme elle s'intéresse aux hercules de place publique, aux boxeurs fameux, et, d'une façon générale, à tous ceux qui, d'une manière quelconque, lui paraissent *supérieurement doués*.

Elle voue, instinctivement, un culte à ceux qui font ce qu'elle se sent incapable de faire, qui se distinguent d'elle et la dominent par quelque éminente qualité ; à ceux, enfin, qui *réussissent*, en quelque genre que ce soit, car la religion du succès est de toutes les races et de tous les temps ; elle semble naturelle à l'âme humaine.

Mais si l'étude de l'existence aventureuse d'un brigand comme Cartouche peut, déjà à ce point de vue psychologique, n'être pas sans intérêt, elle en présente davantage encore au point de vue historique.

Son plus récent et son meilleur historien, M. Funck-Brentano, a très justement remarqué quelle place considérable a tenue le brigandage dans l'évolution politique et sociale de la France.

C'est par le brigandage, en effet, que s'explique l'origine de la féodalité qui groupait, autour du château du seigneur, forteresse de l'ordre, les populations agricoles désireuses de trouver asile et protection contre les rapines désolant les campagnes.

Un instant vaincu au XIII<sup>e</sup> siècle, sous le règne florissant de saint Louis qui a marqué une des époques les plus brillantes de notre civilisation, le brigandage reprit ensuite tout son empire et sévit particulièrement au cours de la guerre de Cent Ans et des luttes religieuses de la Réforme.

Car la criminalité — et c'est en quoi l'historien et le sociologue ne sauraient s'en désintéresser — est en corrélation directe avec l'état de perturbation sociale, résultant de la plus ou moins grande anarchie du pays.

La première caractéristique d'un bon gouvernement est une diminution très marquée du nombre des crimes.

Inversement, on peut affirmer que, lorsque les attentats se multiplient, que l'audace des bandits s'accroît, c'est le signe qui permet de reconnaître un gouvernement qui gouverne mal et c'est aussi, le plus souvent, le présage d'un bouleversement politique et social grave et prochain.

Les règnes de Henri IV, de Louis XIII et Richelieu, de



Louis XIV enfin, en restaurant le respect de l'autorité, semblaient avoir mis fin au brigandage.

Mais on le vit repaître avec plus d'audace que jamais sous la régence du débonnaire Philippe d'Orléans.

Et, dès lors, il ne cessa plus durant tout le cours du xviii<sup>e</sup> siècle, où la France fut si mal gouvernée.

Devenu particulièrement audacieux sous le faible Louis XVI, il contribua à faciliter la Révolution, prit part à ses violences et profita de ses excès.

Le souvenir n'est pas éteint de ces terribles bandes de « chauffeurs » qui parcoururent et terrorisèrent les campagnes, au temps de la Convention et du Directoire, pillant les fermes, massacrant les paysans qui voulaient défendre leur bien, incendiant aussi bien la chaumière que le château.



CARTOUCHE.

D'après une gravure sur bois extraite de « l'histoire de Cartouche », par les frères Deckherr, de Montbéliard.

Il fallut toute l'autorité de Napoléon I<sup>er</sup> pour faire renaitre enfin l'ordre et ramener la paix sociale avec le respect de la propriété.

C'est donc parler encore de la Régence que de parler de Cartouche, s'il est vrai, comme l'a écrit un de ses historiens, que « Cartouche n'était possible qu'à Paris et sous la Régence ».

Toutefois, le mot d'histoire est peut-être bien présomptueux lorsqu'on entreprend de retracer l'existence de ce brigand fameux, car il faut avouer franchement que les sources auxquelles nous sommes réduits à puiser sont plus abondantes que dignes de foi.

Si l'on excepte quelques passages du « Journal » de l'avocat Barbier qui se bornait à noter, avec une évidente sincérité, ce qu'il entendait dire, et l'interrogatoire de Du Châtelet, un des lieutenants de Cartouche, celui-là même qui le trahit et le livra, nous n'avons guère, comme autres documents contemporains de notre triste héros, que des romans plus soucieux d'inventions pittoresques, capables de plaire au lecteur, que de vérité historique.

Cartouche est, ainsi, peut-on dire, entré vivant dans la légende.

L'imagination populaire, alors uniquement occupée de lui et surexcitée, exaltée par ses fabuleux exploits, lui en a bientôt tant prêté qu'il est devenu fort difficile de faire le départ entre l'invention et la réalité.

L'ouvrage le plus exact de cette époque est encore celui où l'on se fût le moins attendu à trouver un souci d'exactitude, je veux dire le fameux poème, parodie de *L'Enéide*, que lui consacra Granval, en 1725, sous le titre *Vice Puni, ou Cartouche*, et qui commence ainsi :

Je chante les combats de ce fameux voleur  
 Qui, par sa vigilance et sa rare valeur,  
 Fit trembler tout Paris, arrêta maint carrosse,  
 Vola, frappa, tua, fit partout plaie et bosse.  
 Muse, raconte-moi par quels heureux hasards  
 Il trompa si souvent les exempts, les mouchards,  
 Et comme, enfin, après tant de vaines poursuites,  
 Il reçut le loyer de ses rares mérites.  
 Dans Paris, ce beau lieu toujours si fréquenté,  
 Personne ne pouvait marcher en sûreté ;  
 Cartouche et ses suppôts, de richesses avides,  
 Remplissaient la cité de vols et d'homicides.  
 Les archers les plus fiers et les plus valeureux,  
 Abattus, consternés, n'osaient marcher contre eux !

Ce poème héroï-comique, qui n'est pas sans esprit, est considéré comme le récit le plus véridique de la vie de Cartouche. Il est dû à la plume de Granval, qui était organiste à Saint-Eustache et à qui cet ouvrage poétique, fruit de ses loisirs, valut une énorme notoriété.

Du reste, exact ou non, tout ce qui touchait à Cartouche était alors assuré d'un prodigieux succès de librairie.

Toutes les interdictions, censures et prohibitions officielles qui frappaient ces ouvrages, bien loin d'en entraver l'essor, semblaient n'avoir d'autre effet que d'en rendre la vente clandestine plus rapide, plus assurée et plus rémunératrice.

Louis-Dominique Cartouche — car il s'appelait bien réellement Cartouche et ce nom n'est point un nom de guerre — naquit à Paris en 1693, dans le quartier de la Courtille, rue du Pont-aux-Choux, près du lieu dit « La Fontaine aux Echaudés ».

Louis-Dominique était l'aîné de trois garçons.

Son père était un modeste mais très honnête ouvrier tonnelier

qui se montrait d'une rigoureuse sévérité sur le chapitre de la probité.

Et c'est à peu près tout ce que nous savons de certain sur l'enfance de Cartouche et son éducation.

Car la question de son instruction est des plus controversées.

Tandis que la commune renommée, la légende tenace, la *vox populi* en somme, veulent que Cartouche ait reçu une instruction relativement soignée, qu'il ait, tout jeune, brillé à l'école au point que son père, augurant beaucoup de son avenir, ait alors fait le lourd sacrifice de l'envoyer à un collège de Jésuites, ses deux historiens les plus solides, MM. Barthélemy Maurice et Funck-Brentano, tiennent, au contraire, pour certain que Cartouche ne savait même pas lire, et que toute son enfance se passa à traîner dans le ruisseau, sans surveillance, jusqu'à onze ans, avec les petits gamins du voisinage.

Il est troublant de prendre parti dans cette controverse dont les arguments nous paraissent, de part et d'autre, n'être point sans valeur.

Ceux qui prétendent que Cartouche fut envoyé chez les Jésuites font observer, en effet, qu'il s'y trouvait, en quelque sorte « déclassé » du fait de son origine très modeste. Alors que la plupart des autres élèves étaient des nobles et que les moindres de ses condisciples étaient encore des fils de bourgeois très aisés, vêtus avec élégance, ayant de l'argent de poche pour s'acheter des friandises ou des jouets au sortir du collège, le petit Cartouche, lui, habillé pauvrement, n'avait pas un sou à dépenser, se sentait humilié, souffrait dans sa vanité et enrageait des privations que l'indigence de sa condition lui imposait.

Ses premiers larcins auraient été commis au détriment des

petites boutiques avoisinant le collège et n'auraient d'abord consisté qu'en bonbons et sucre d'orge.

Enhardi par la facilité et l'impunité de ces coups d'essais, il aurait alors volé la bourse bien garnie d'un jeune marquis, son voisin d'étude. Et ce vol découvert l'eût fait, ignominieusement, chasser du collège !

Voilà bien un danger fort inattendu de cet essai d'école unique ?

C'est à la suite de ce vol que Cartouche, redoutant la colère paternelle, aurait décidé de ne pas rentrer chez ses parents.

Nous lisons dans le poème de Granval (c'est Cartouche qui parle) :

Mon père, ayant de moi la plus haute espérance,  
Avec un soin extrême éleva mon enfance...  
Dès l'âge de onze ans, je fus coupeur de bourses !  
J'allais assidûment, néanmoins, au collège.

Enfin, un de ses lieutenants s'adresse à lui en ces termes :

Ne m'apprendrez-vous pas, vous qui parlez latin...

Le latin ne s'apprenait qu'au collège ! Nous savons, en outre, que Cartouche composa, en vers, quelques chansons d'argot.

Et cela, évidemment, ne prouve pas qu'il ait été élève des Jésuites.

Mais c'est moins encore le fait d'un complet illettré !

A cela, ceux qui assurent qu'il ne savait ni lire ni écrire répondent par un argument qui semble d'abord péremptoire et sans réplique.

Cartouche lui-même, au cours de son interrogatoire, a déclaré ne savoir ni lire ni écrire. Il a signé d'une simple croix toutes les pièces de procédure.

Enfin, il n'avait même pas, paraît-il, fait sa première communion, ce qui est absolument inconciliable avec la qualité d'élève des Jésuites qu'on veut lui donner.

Cette argumentation est plus impressionnante que décisive.

Car il ne faut pas oublier qu'au cours de l'instruction criminelle où il a déclaré ne savoir ni lire ni écrire, Cartouche contestait formellement son identité. Il prétendait n'être point Cartouche mais s'appeler, en réalité, Jean Bourguignon. Si chacun était alors convaincu que Cartouche avait été instruit, ce pouvait donc être une feinte supplémentaire, un moyen de plus de déguiser son identité que de se donner pour complètement illettré.

Quant à l'argument de sa première communion, il n'est pas plus décisif.

Car c'est à onze ans à peine que Cartouche avait été chassé du collège. Il était donc possible qu'il ne l'eût pas encore faite.

Quoi qu'il en soit, ce qui est à peu près certain, c'est qu'il commît à cet âge une faute quelconque qui lui valut une sévère réprimande de son père, l'honnête tonnelier qui ne plaisantait pas sur le chapitre de la probité.

Cette sermonne eut pour effet de lui faire quitter le domicile paternel, bien décidé à n'y plus revenir.

Sans doute, n'eût-il cependant point persévéré dans ce dessein plus de quarante-huit heures, si le hasard ne l'avait fait tomber sur une troupe de bohémiens qui le recueillirent, et dont il partagea, cinq années durant, l'existence étrange et vagabonde.

On se doute de ce qu'il put apprendre en cette compagnie. Les tours de cartes, la bonne aventure, de multiples acrobaties, de menus larcins, devinrent l'objet de son apprentissage et, bientôt, ses moyens d'existence.

Il devint vite d'une adresse qui surpassa celle de ses maîtres.

La destinée allait pourtant lui offrir une dernière chance de rentrer dans le droit chemin.

Il tomba malade à Rouen, fut mis à l'hôpital et, tandis qu'il y était, les bohémiens se virent interdire par le parlement de Normandie le séjour de cette ville.

Ils durent reprendre la route sans attendre Cartouche toujours en traitement à l'hôpital.

Lorsqu'il en sortit enfin, il se retrouva donc seul, sans ressources, et se mit à errer le long du port, en quête d'un gagnepain, songeant à s'embarquer comme mousse.

Un hasard extraordinaire le mit, à ce moment, en présence d'un de ses oncles, venu à Rouen pour un procès et qui fut tout étonné de reconnaître son neveu sous l'aspect minable de ce petit vagabond.

Il s'offrit, pris de pitié, à le ramener chez son père et n'eut pas grand'peine à le convaincre que c'était le meilleur parti.

La détresse extrême où se trouvait Cartouche fut, en cette occurrence, bonne conseillère.

Il suivit son oncle à Paris et rentra repentant, au moins en apparence, au domicile paternel.

Le retour de l'enfant prodigue fut d'abord assez fraîchement accueilli. On l'observa.

Mais il semblait être amendé, et, bientôt, mis à l'apprentissage de tonnelier, sous la direction de son père, il travailla si bien, se montra si gai, si bon compagnon qu'il conquit tout le monde autant par son adresse que par sa bonne humeur.

Il avait alors dix-sept ans et promettait de devenir un habile

ouvrier lorsqu'un nouvel incident le rejeta dans la mauvaise voie.

L'amour en fut la cause.

Il s'offrit à lui sous les traits charmants de Lison, ou Lisette, une jolie lingère du voisinage, dont la grâce mutine et la coquetterie provoquante surent vite enflammer le cœur junéville de Cartouche.

Soupirant audacieux et entreprenant, il l'entourait de ses assiduités pressantes. Lisette n'était pas d'une vertu farouche.

Et, bientôt, Cartouche vit couronner sa flamme ! Mais il fallut alors entretenir l'ardeur d'un feu si doux ; la coquetterie de Lisette avait toujours quelque nouveau désir à contenter.

Les très modestes gains de l'apprenti tonnelier n'y pouvaient évidemment suffire ?

Fallait-il donc renoncer à son amour pour Lisette ou avoir l'humiliation de lui avouer son indigence ?

Cartouche ne pouvait, en sa vanité, se résoudre à une si cruelle nécessité.

C'est alors qu'il se souvint des talents qu'il devait à son passage chez les bohémiens et qu'il recommença à les exercer pour les beaux yeux de Lisette.

Sa dextérité était si merveilleuse que les bourses, les tabatières, les bonbonnières, les montres, les bijoux, habilement subtilisés, ne tardèrent pas à alimenter tous les besoins d'argent qu'il pouvait avoir pour contenter les désirs de Lisette.

Il devint lui-même, pour lui faire honneur, d'une élégance dans sa mise qui ne tarda pas à paraître suspecte à son père. Celui-ci l'observa, découvrit bientôt son manège, et obtint secrètement une lettre de cachet pour envoyer son fils en maison de correction à Saint-Lazare.



Un matin, donc, il lui demanda de l'accompagner dans une course urgente qu'il avait à faire chez un client et l'emmena, en voiture, à destination de Saint-Lazare.

Mais le jeune Cartouche n'était pas si facile à duper. Certains propos tenus par son père lui revinrent en mémoire et, son esprit travaillant, le mirent en défiance. Cette course urgente et inconnue, cette voiture inusitée, l'air préoccupé, le silence de son père, ce mystère qu'il pressentait, tout cela l'inquiétait. Et, profitant de ce que son père le laissait un instant seul dans la voiture, il s'empressa de disparaître.

Cette fois, il ne devait plus revenir.

Il est assez difficile d'établir quelle fut alors son existence.

Sans doute est-ce à ce moment qu'il réussit à se placer comme laquais chez le marquis de Saint-Abre.

Les grandes maisons possédaient alors un nombre imposant de laquais, dont le rôle était surtout d'apparat.

Ils jouissaient donc, en fait, en dehors des heures d'un service très peu chargé, de beaucoup plus de liberté que les gens de maison n'en sauraient avoir de nos jours.

Ils en profitaient pour fréquenter assidûment les promenades publiques, les terrasses de café, les salles de spectacles et, surtout, les nombreux tripots où le jeu faisait fureur.

Cartouche n'y manqua pas. Et, bientôt, il s'y fit remarquer par la constance vraiment anormale que lui témoignait la fortune du jeu.

Que ce fut au pharaon, au passe-dix, au lansquenet ou au biribi, les cartes lui étaient toujours favorables ; il gagnait toujours.

Est-il besoin de dire qu'il avait le talent de s'assurer la chance et que son incomparable dextérité et sa science des tours de cartes n'y étaient pas étrangères.

Quelle que fût son habileté de Grec, il était impossible qu'elle ne fut pas prise un jour en défaut.

Un adversaire exaspéré de perdre l'accusa, un soir, de tricher. Et Cartouche se vit interdire, dorénavant, l'accès de toutes les salles de jeux.

Un quidam, contre moi, l'âme de rage outrée,  
Fit tant que de ces lieux on me ferma l'entrée.

Ne pouvant plus demander au jeu ses moyens d'existence, il recommença à exercer ses talents de coupeur de bourses et voleur à la tire.

C'est dans cette fructueuse occupation qu'il fut un jour surpris par un certain Galichon, dit Bras d'Acier, un de ses émules en ce métier, qui, émerveillé de son adresse, voulut aussi éprouver son courage.

Il s'approcha donc de Cartouche et, menaçant, lui ordonna de lui remettre la bourse qu'il l'avait vu voler.

— Ma bourse, répondit Cartouche en dégainant, viens donc la prendre : elle est au bout de mon épée !

— Bravo ! s'écria Galichon ravi de l'épreuve, tu es bien l'homme qu'il me faut !

Et, le saisissant familièrement par le bras, il l'emmena boire un verre.

Il n'eut pas grand'peine à le convaincre qu'il avait tort de travailler seul, que l'union fait la force et qu'une association loyale avec un homme digne de lui ne pourrait être, à tous points de vue, que bien plus profitable et plus sûre.

Bref, il l'entraîna jusqu'à son domicile où Cartouche put se convaincre d'un coup d'œil, par la quantité d'objets volés qui s'y

trouvaient, que Galichon n'avait point exagéré en vantant ses propres talents.

L'association fut donc aussitôt conclue et même, pour la sceller d'un lien nouveau et la rendre plus complète, Cartouche épousa la belle-sœur de Galichon.

...On vit en moins d'une heure,  
Cet hymen proposé, célébré, consommé.  
Certain point, il est vrai, fut par nous supprimé :  
Il ne fut appelé ni prêtre ni notaire.

Cette singulière association ne put durer que quelques mois. Bras d'Acier, malchanceux, tomba aux mains des archets du guet. C'était pourtant un bandit ingénieux, plein de ressources et d'esprit inventif.

C'est lui qui, dans la fameuse forêt de Bondy, réussit, tout seul, à dévaliser un colonel, porteur d'une grosse somme d'argent, qui, en chaise de poste, allait rejoindre son régiment.

Pour réussir cet exploit difficile, il avait eu recours à toute une mise en scène. Il avait disposé derrière un buisson six mannequins dont on entrevoyait seulement les chapeaux et les canons des six mousquets braqués sur la route et luisant à travers le feuillage.

Lui-même, Bras d'Acier, avait bondi sur la route, ses pistolets à la main, devant les chevaux, et tenant en respect le postillon il avait crié au colonel qui, déjà, saisissait ses armes :

— Oui ! Vous pouvez me tuer, mais mes compagnons, eux, ne vous manqueront pas !

Impressionné par les six mousquets couchés en joue dans sa direction, le colonel, qui n'avait point l'intrépide sang-froid du capitaine Fracasse, s'était résigné, la rage au cœur, à jeter sa bourse au bandit.

Vous vous souvenez, sans doute, qu'en une aventure de tout point semblable, le capitaine Fracasse avait su déjouer la ruse, et qu'après avoir renversé sans effroi les menaçants mannequins, il avait fait grâce au brigand très piteux.

Bras d'Acier, moins heureux en une autre occasion, tomba aux mains de la justice et fut envoyé aux galères.

Sa femme et sa belle-sœur, « la charmante Michon », furent emprisonnées.

Cartouche seul s'échappa, mais jugea prudent de faire peau neuve, et nous le retrouvons, avatar inattendu, indicateur de police à deux écus par jour !

Il était en même temps rabatteur pour le compte d'un sergent recruteur.

Sous l'ancien régime, en effet, la conscription n'existait pas. Le service militaire obligatoire est une conquête de la Révolution. C'est elle, qui, la première, appela la nation aux armées. Du temps de la royauté, les nobles seuls étaient moralement tenus de se consacrer au métier des armes en temps de guerre. Pour le surplus, il y avait une armée de métier composée de mercenaires, au besoin étrangers, et qui, en principe, avaient en toute liberté contracté un engagement volontaire.

Il faut dire « en principe », car, dans la pratique, les sergents recruteurs, qui touchaient une prime par engagement contracté, ne se montraient pas toujours très scrupuleux dans leur façon de faire des recrues.

C'était un spectacle pittoresque que celui de ces sergents en quête de volontaires à enrôler.

Précédés de tambours et de trompettes, comme aujourd'hui les figurants de cirque ambulant à leur arrivée dans les bourgades, ils

parcouraient, en brillant uniforme, les rues de la ville et s'arrêtaient sur les places publiques où ils haranguaient la foule des curieux.

Ils ne négligeaient rien pour frapper l'imagination et séduire l'esprit des jeunes gens. Ils faisaient briller sous leurs yeux, tinter à leurs oreilles un sac de pièces d'or, montant de la prime d'engagement. Ils étaient suivis d'une bande de joyeux soldats en bel habit neuf, à la française, à parements rouges, culotte collante chamois, chapeau tricorne galonné d'argent, à cocarde blanche. Et tous ces compères, gais compagnons, chantaient d'entraînants refrains et balançaient au bout de leurs piques, des oies grasses, des jambons, des bouteilles de vin mousseux, des pains blancs, pour mieux tenter les convoitises des badauds et faire croire aux jeunes gens naïfs que tel était « l'ordinaire » du régiment.



LES CARTOUCHIENS DANS UNE GUINGUETTE.

Dessin de Bonnart.

Ceux qui acceptaient de boire avec eux « à la santé du Roi » étaient considérés comme engagés.

Cartouche, donc, s'était fait rabatteur.

Mais certain jour où il devait fournir quatre hommes au sergent recruteur, il n'en put amener que trois.

Celui-ci, sans paraître désappointé, invita Cartouche à diner. Il lui versa, à profusion, d'un petit vin de Bourgogne dont Cartouche était fort amateur et dont il ne se méfia pas suffisamment.

Mais quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'il se réveilla le lendemain, de se voir en route pour les armées, avec sa prime d'engagement dans sa poche.

Il voulut crier, protester. On lui assura qu'il avait bu à la santé du roi et s'était, la veille au soir, effectivement engagé.

Il comprit qu'il était inutile d'insister, et prit de bon cœur son parti de sa mésaventure.

Il y avait alors la guerre avec l'Espagne. Cartouche pouvait trouver là l'occasion de se réhabiliter.

Il était fort, brave, adroit, intelligent et très débrouillard. Ce sont ordinaires les qualités du gamin de Paris qu'il était. Elles sont précieuses en campagne.

Cartouche se fit donc bientôt remarquer. Il était bien vu de ses officiers autant que sympathique à ses camarades et, sans doute, eût-il rapidement « pris du galon » si la guerre n'avait fini plus vite encore.

La paix signée, on licenciait, par mesure d'économie, une bonne partie des troupes.

Cartouche obtint son congé et revint à Paris. L'aspect en avait sensiblement changé depuis son départ.

C'était au beau moment du système de Law. Paris regorgeait

littéralement de richesses. Un luxe insolent, luxe de parvenus enrichis par l'agiotage de la rue Quincampoix, s'étalait partout. La ville était envahie, surpeuplée par les provinciaux et les étrangers qu'attirait l'appât du gain.

Jamais on n'avait vu tant de bijoux, tant d'or et d'argent, tant d'étoffes précieuses dans les salles de spectacle, ni tant de carrosses dans les rues encombrées de la capitale.

Quant à la rue Quincampoix, vous savez quel trafic inouï de richesses s'y faisait chaque jour et comment la hausse vertigineuse des actions qu'on y négociait enrichissait, souvent en une nuit, les joueurs heureux.

On ne parlait que de millions ; on ne citait que millionnaires nouveaux.

Quel spectacle ! Et quelles ardentes convoitises ne devait-il pas éveiller chez un Cartouche et chez ses compagnons d'armes, les soldats licenciés de l'armée d'Espagne, qui arrivaient à Paris sans ressources, sans métier, sans emploi et plus gueux qu'avant leur engagement, en un temps où le prix de la vie avait triplé !

Sans doute, ils avaient gagné la guerre. Ils étaient les anciens combattants victorieux dont on avait, à l'envi, célébré la gloire et vanté l'héroïsme.

Oui ! Mais, en attendant, ils n'avaient pas de quoi dîner et ils se retrouvaient tout d'un coup au milieu de gens qui s'étaient enrichis sans efforts, pendant qu'eux-mêmes se battaient pour cinq sols par jour.

Et maintenant, ils faisaient figure d'importuns et de gêneurs, avec leurs récits de campagne et leurs faits d'armes, dans ce milieu de joueurs heureux et de financiers repus, où l'on ne s'intéressait qu'à la hausse des actions et aux gains réalisés.

Or, ces anciens combattants, ne l'oublions pas, étaient pour la plupart des gens sans aveu, souvent des vagabonds, enrôlés au coin d'une rue ou au fond d'un cabaret par un sergent recruteur qui se souciait fort peu des garanties d'honorabilité de ceux qu'il engageait.

Leur passage à l'armée, les dangers courus en campagne, avaient pu les aguerrir, leur donner plus d'audace et de sang-froid, mais ne pouvaient avoir eu ce miraculeux effet de les transformer, tout d'un coup, en petits saints !

Ils revenaient, au contraire, aigris, amers, désappointés et d'autant plus cupides.

On imagine, dès lors, sans peine, quelles pouvaient être leurs réflexions et leurs convoitises, en se retrouvant, libres et sans ressources, parmi toutes ces richesses étalées, parmi ce luxe qui semblait insulter à leur dénuement, avec l'impression qu'ils étaient victimes d'une iniquité, avec le sentiment qu'ils avaient été bien bêtes de se battre et de risquer leur peau, tandis que tant d'autres, grâce à eux, ne songeaient qu'à jouir de la vie et ne s'inquiétaient que d'amasser de l'argent !

Ce sentiment, ce fut Cartouche qui le traduisit et en tira les conclusions brutales et pratiques... mais criminelles :

Je leur dis sans façon : « Est-ce votre dessein  
Ou d'aller mendier ou de mourir de faim ?... »  
Je convoque, à huitaine, une grande assemblée  
Au fond d'une carrière, auprès de l'hôpital.

A ce rendez-vous... de mauvaise compagnie, donné par Cartouche, il vint plus de deux cents personnes.

Le langage que leur tint Cartouche, acclamé comme chef, fut bref mais saisissant.



En quelques mots il exposait ainsi tout son programme :

Tout consiste en deux points : prendre et n'être point pris.  
C'est, à qui l'entend bien, un Pérou que Paris !

On s'occupa aussitôt de l'organisation de cette petite armée du crime.

Cartouche s'inspira, pour cela, de l'organisation de l'armée. Il eut des lieutenants qui, seuls, étaient en rapport avec lui et dans le secret des opérations.

Ils transmettaient ensuite les ordres utiles à leurs hommes. Tous étaient tenus à une discipline très stricte, à une obéissance absolue et aveugle à ses instructions. Tous se juraient mutuelle entraide. Chacun était spécialisé selon ses aptitudes.

Peu à peu, Cartouche réussit à étendre son influence, à pénétrer dans tous les milieux, à se ménager partout des intelligences et des complicités. Il eut, au moment de sa plus grande puissance, plus de deux mille cartouchiens à sa dévotion. « Il commandait, dit M. Funck-Brentano, à un véritable Etat dans l'Etat. »

Il eut des bijoutiers receleurs, dont un orfèvre du roi, qui maquillaient les objets volés et transformaient les bijoux trop marquants afin de pouvoir les revendre sans risques.

Il eut des armuriers qui approvisionnaient sa troupe en armes et en munitions.

Il eut des cabaretiers chez qui l'on pouvait se réunir pour tenir conseil, préparer les coups, trouver asile ou alibi, entreposer les marchandises recélées et, à l'occasion même, dévaliser tranquillement un client de passage.

Il eut des chirurgiens pour soigner les cartouchiens blessés et aider à les soustraire aux recherches de la justice.

Il eut, enfin, des « recommanderesses » qui plaçaient, dans les grandes maisons, des domestiques et des femmes de chambre, de façon à posséder partout des indicateurs et des complices.

Il y eut, ainsi, des cartouchiens dans tous les milieux, il y en eut parmi les gardes françaises plusieurs centaines, et jusqu'à un des gardes du Palais-Royal, surnommé « Va de bon cœur », qui veillait à la sécurité du Régent ; il y en eut dans la police : les chefs de poste chargés d'assurer l'ordre rue Quincampoix en étaient, et l'on croit rêver lorsqu'on voit que le prévost de l'Isle, à qui incombait le soin de veiller à la sécurité de Paris et des routes de l'Île-de-France, était lui-même cartouchien !

Aussi l'audace de Cartouche ne connaissait-elle plus de bornes.

Il semblait que rien ne lui fût impossible tant la corruption, qui avait pénétré partout, favorisait ses plus folles entreprises.

Il volait au Louvre, dans l'antichambre du roi, l'épée du prince de Soubise.

Il volait au Palais-Royal des chandeliers de vermeil, des plats d'argent et jusqu'aux épées du Régent, à poignée d'argent incrusté de nacre.

Ces vols devenaient si fréquents que le Régent prit enfin un parti radical et, même, héroïque.

Tel ce propriétaire campagnard dont les gamins volaient les poires et qui ne trouva rien de mieux que de faire abattre ses poiriers, le Régent fit remplacer sa vaisselle d'argent par de la vaisselle d'étain et fit mettre à ses épées de simples poignées d'acier ciselé.

De cette façon, du moins, les voleurs seraient dupés. Cartouche trouva cette substitution tout à fait déplaisante, de mauvais goût et, pour tout dire, fort indigne d'un grand prince.

Il résolut d'en tirer vengeance. Et le Régent ne fut pas médiocrement surpris de recevoir, un jour, un paquet contenant une de ses épées nouvelles, brisée en deux, avec un billet où Cartouche l'appelait « le plus grand voleur du royaume » et lui reprochait de vouloir faire tort à de plus modestes confrères.

Tant d'insolence spirituelle, jointe à tant d'heureuse audace, mit les rieurs de son côté et valut à Cartouche une énorme popularité.

Ce n'était point, disait-on, un brigand vulgaire ; il avait du panache. Il prenait presque figure de justicier et de redresseur de torts, dans l'imagination de la foule.

Que dis-je ! Pour un peu, il eût passé pour un bienfaiteur fantaisiste, dépouillant l'opulence de ses richesses d'iniquité pour en secourir la misère méritante !

On racontait ainsi un certain nombre d'anecdotes édifiantes. On disait, par exemple, qu'ayant rencontré un brave paysan qui pleurait sa vache, il lui avait généreusement donné de quoi s'en acheter une autre avec un veau.

On racontait aussi qu'ayant aperçu, à travers une lucarne, une nuit de décembre qu'il se sauvait par les toits, une pauvre ouvrière, jeune et jolie fille, qui veillait dans sa mansarde sans feu, pour finir son travail, il avait discrètement, tel le bonhomme Noël, déposé trois mille livres dans sa cheminée.

On saisit, dans ces récits légendaires, la déformation généreuse que l'imagination populaire, dans son instinctif désir d'enthousiasme, fait subir à la véritable personnalité de ceux auxquels elle s'attache.

Est-il besoin de dire que Cartouche ne méritait point une si flatteuse réputation et n'avait à son actif aucun des bienfaits qu'on voulait naïvement lui prêter ?

En deux circonstances, pourtant, il faut le reconnaître, il se conduisit mieux que les vulgaires bandits.

Un soir, il passait sur le Pont-Neuf ; il vit tout d'un coup un homme en proie à une grande agitation, les yeux hagards, les gestes véhéments, parlant tout seul, qui se dirigeait vers le parapet pour l'enjamber et se précipiter dans la Seine.

— Eh ! monsieur ! Où allez-vous par là ? lui dit Cartouche en le retenant par son habit. Vous vous trompez de chemin !

L'homme lui expliqua qu'il était perdu, qu'il allait être mis en faillite, qu'il devait vingt-sept mille livres à ses créanciers et que ne pouvant s'acquitter, il préférerait la mort au déshonneur.

— Vous avez raison, lui dit Cartouche, le déshonneur est pire que la mort ; mais n'y a-t-il aucun moyen d'éviter l'un et l'autre ?

— Hélas ! monsieur, vingt-sept mille livres ! répétait le pauvre homme. Où les trouverais-je d'ici demain ?

— C'est une somme évidemment ! murmurait Cartouche songeur.

— Vous voyez donc bien qu'il faut que je meure ! reprenait le désespéré.

Et, derechef, il se précipitait pour enjamber le parapet.

— Enfin, monsieur, vous êtes enragé ! s'écria Cartouche en l'arrêtant à nouveau. Rentrez chez vous et dormez tranquille. Demain je paierai vos dettes !

— Quoi... Vous !... Vingt-sept mille livres !...

— Eh bien ! oui, moi, vingt-sept mille livres. Rentrez, vous dis-je, convoquez vos créanciers, qu'ils aient leurs quittances en règle ; demain soir je serai là !

— Ah ! monsieur ! mon sauveur ! comment pourrai-je...

— A demain !

Le lendemain soir, tous les créanciers étaient là et le pauvre marchand racontait pour la dixième fois la miraculeuse rencontre, la providentielle intervention qui lui avait sauvé la vie.

Son récit, faut-il le dire, trouvait quelques sceptiques... lorsque, enfin, Cartouche parut.

Tous les regards se tournent vers lui. Lentement il déboutonne son pourpoint et, d'un geste magnifique, il dépose sur la table les vingt-sept mille livres promises.

On procède aussitôt à la répartition et chaque créancier donne quittance au marchand radieux.

Puis Cartouche, toujours anonyme, propose de déboucher quelques bonnes bouteilles de bourgogne pour fêter cet heureux jour.

On s'attable. On s'attarde à boire. Cartouche est plein de gaieté, mais, malgré les questions dont on le presse, il refuse toujours de dire son nom.

Comme son obligé insistait plus vivement, le suppliant, au nom de la reconnaissance qu'il lui devait, de se faire connaître, Cartouche eut ce mot d'une rare délicatesse :

— Monsieur, lui dit-il, si vous saviez qui je suis, vous m'auriez de la reconnaissance et vous m'ôteriez par là même le principal mérite et tout le plaisir de mon bienfait !

Un des créanciers, qui avait particulièrement apprécié le bourgogne, en pleurait d'attendrissement.

Pendant Cartouche regardait sa montre de temps à autre, comme s'il eût attendu quelque chose.

Et ce fut lui qui, tout d'un coup, donna le signal du départ.

Tous les créanciers sortirent en même temps que lui et, tous en groupe, continuant à causer, l'accompagnèrent quelque cent mètres. Il faisait nuit noire. Un vent violent soufflait en

rafales. On n'y voyait pas à deux mètres. Tout à coup, au coin d'une rue, une bande de malandrins assaillit brusquement le groupe des créanciers et, avant qu'ils eussent pu se reconnaître, les dépouilla des vingt-sept mille livres et de quelques autres avec.

Cartouche criait : « Au voleur ! » plus fort que les créanciers. Mais ceux-ci n'étaient point revenus de leur stupeur qu'il avait déjà mystérieusement disparu avec toute sa bande.

Cette histoire véridique serait bien jolie si, malheureusement, Granval qui la raconte aussi n'y ajoutait un simple détail qui la rend plus vraisemblable mais moins pittoresque : le marchand menacé de faillite et si magnanimement secouru, aurait été, d'après lui, un affilié de Cartouche :

C'était un fourbisseur enrôlé dans la clique.

Le geste de Cartouche devient moins méritoire.

La seconde anecdote n'est pas moins piquante.

Certain soir de juillet 1721, la maréchale de Boufflers était occupée dans sa chambre à coucher à faire sa toilette de nuit, la fenêtre grande ouverte à cause de la chaleur, — c'était au premier étage — lorsqu'un jeune homme élégant et svelte, s'encadrant soudain dans l'embrasure, sauta prestement dans la chambre.

— Que signifie, monsieur ? Quel procédé ! s'écria la maréchale tout interdite. Je ne vous connais pas.

— Pardon ! madame la maréchale, vous me connaissez au contraire, très certainement..., au moins de réputation. Je suis Louis-Dominique Cartouche et votre serviteur ! Non ! Ne criez pas. Je ne vous ferai aucun mal. Je viens seulement vous deman-

der un gîte pour la nuit, car j'ai envie de dormir tranquille et je suis traqué, depuis plusieurs jours, par la méchante police. Ne cherchez pas à me livrer, mes hommes gardent les issues de votre demeure. N'appellez pas : votre femme de chambre, Justine, n'est pas là et ne rentrera pas de la nuit, je le sais. Je coucherai donc, si vous le voulez bien, dans son lit qui se trouve dans le cabinet à côté. Vous serez bien gardée : voyez plutôt ces beaux pistolets anglais ! Pour l'instant, je vous prierai seulement de me faire apporter à souper car j'ai grand'faim ! Oh ! la moindre des choses : un peu de poulet froid et une bouteille de champagne. Sonnez donc vos domestiques ; je passe, en attendant que le couvert soit mis, dans le cabinet d'à côté !



LA MARÉCHALE DE BOUFFLERS.  
Estampe de la Bibliothèque Nationale.

Que faire ? La maréchale de Boufflers s'exécuta. Ses domestiques, quelque peu interloqués de son caprice inusité, apportèrent du jambon, du pâté de bécassines et du champagne, puis se retirèrent discrètement.

Cartouche se montra un convive charmant à qui l'appétit n'ôtait rien de son esprit.

La maréchale, se frottant les yeux pour s'assurer qu'elle ne rêvait pas, assistait à son repas et lui donnait la réplique.

Il déclara le jambon parfait, le pâté succulent, mais trouva que le champagne laissait à désirer.

— Je prendrai la liberté, dit-il, de vous en faire déguster un qui me paraît bien supérieur. Il est vrai qu'il vient des caves réputées du célèbre financier Paris-Duverney, où j'ai eu l'occasion de m'en le procurer. Je vous en enverrai un panier de cent bouteilles.

Et c'est ainsi que Cartouche trouva, pour une nuit, sous le toit hospitalier de la maréchale de Boufflers, « bon souper, bon gîte »... mais non pas « le reste », quoi qu'on en ait dit.

Cette calomnie ne saurait atteindre l'honneur de la maréchale de Boufflers..., son état-civil suffit amplement, je pense, à la réfuter victorieusement : en 1721, elle avait largement dépassé la soixantaine..., et la soixantaine, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'était plus la jeunesse...

Le plus drôle, c'est que la maréchale reçut bien le panier de champagne promis par Cartouche et que, plus tard, cette histoire s'étant ébruitée, Paris-Duverney lui réclama en justice le prix de ses cent bouteilles.

La maréchale fit plaider avec esprit, qu'elle ne les avait point demandées et qu'au surplus elle avait conscience de les avoir bien gagnées.

Les juges furent aussi de cet avis. Ils déboutèrent Paris-Duverney de sa peu galante demande.

Ce financier fameux était, d'ailleurs, un parvenu sans éduca-



tion, un ancien garçon d'auberge de la région de Lyon et qui s'appelait seulement Paris.

On prétendait que son nom de Duverney aurait dû s'orthographier « Du verre net », car ce n'était qu'un sobriquet que lui avait valu sa promptitude à nettoyer les verres, au temps où il était plongeur avec ses frères.

Lorsque Cartouche fut emprisonné, la maréchale se souvint de son aimable convive d'une nuit d'été. Et elle rendit à Cartouche, au Châtelet, la visite qu'il lui avait faite. Même elle lui laissa deux louis pour améliorer l'ordinaire de la prison.

Mais ces traits aimables, galants et spirituels ne doivent pas nous donner le change sur la véritable physionomie de Cartouche.

Ils sont, dans son existence mouvementée, des exceptions très rares. Par contre, que de crimes affreux, que d'exploits cruels et sanguinaires en constituaient la trame ordinaire !

Les opérations les plus fructueuses des cartouchiens se faisaient au détriment des Mississipiens enrichis de la rue Quincampoix, ou bien consistaient en cambriolages de bijouteries, en attaques de carrosses, de coches d'eau, de courriers et de diligences.

Rue Quincampoix, où les chefs de postes étaient cartouchiens, où se pressait, où se bousculait, dans la fièvre de l'agiotage, une cohue d'étrangers, de provinciaux et de parvenus, Cartouche et ses hommes avaient toutes facilités de faire d'énormes raffles de billets et d'actions, et de soulager de leurs gains, parfois considérables, les joueurs heureux qu'ils avaient repérés.

Un Anglais, nommé Dermott, se vit ainsi dépouillé de treize cent mille livres.

Mais ils n'opéraient pas que rue Quincampoix. Cartouche

avait su répandre sur toute la France ses indicateurs, en quête de coups fructueux à tenter.

Un nommé Pellissier, jeune chirurgien des plus estimés de Lyon, répandu dans la meilleure société lyonnaise et dont l'honorabilité n'était mise en doute par personne, était secrètement affilié à la bande de Cartouche et lui servait d'indicateur. Ces curieuses existences, en partie double, sont peut-être moins exceptionnelles qu'on ne pense.

Pellissier fit donc savoir à Cartouche que le courrier de Lyon à Chalon devait, tel jour, transporter quatre cent mille livres d'argent.

Une attaque fut organisée en un point favorable aux environs de Chalon et Pellissier lui-même prit le commandement de l'entreprise.

Elle eut un plein succès. Les voyageurs, assaillis à l'improviste, furent maîtrisés en un instant, ligotés, ficelés comme des saucissons de Lyon et alignés en cet état la face contre terre, le long du fossé.

Peu après, Pellissier présida de même à l'attaque du carrosse de Bordeaux.

Mais, moins heureux cette fois, il fut surpris par la maréchaussée et, trahi par sa jument, se fit arrêter. Pris en flagrant délit, malgré la stupeur que causait sa participation à ce crime, il ne put nier sa culpabilité. Mais il refusa, malgré la torture de la question, d'indiquer aucun de ses complices et mourut avec le plus grand courage.

Ecumant ainsi toutes les routes du royaume, ayant établi sur la France entière un réseau de complicité par les aubergistes très

nombreux affiliés à la bande, les cartouchiens étaient pratiquement aussi les maîtres de Paris.

Ah ! si la duchesse du Maine avait compté Cartouche au nombre de ses conjurés, elle eût pu, sans doute, escompter avec plus de raison le succès de sa conspiration, et le régent eût été en droit de trembler.

Il tremblait déjà, s'il faut en croire l'avocat Barbin.

« Et cependant, ajoute celui-ci, il n'a jamais fait grand mal à Cartouche, mais c'est un déterminé à qui l'idée d'un mauvais coup peut venir ! »

« Paris semble une ville assiégée par les voleurs », note au même moment le docteur Lister.

On avait dû mettre des barreaux de fer à toutes les fenêtres pour empêcher les cartouchiens de s'introduire dans les maisons. Mais les barreaux se révélèrent bientôt insuffisants. Ils arrêtaient bien les voleurs mais non les vols. Car les cartouchiens ingé-



LE FINANCIER JOSEPH PARIS-DUVERNEY.  
Portrait par C. Van Loo.

nieux se servaient de longs crochets à l'aide desquels ils pêchaient, à travers les barreaux, les objets précieux, jusqu'au fond des chambres.

Il fallut grillager les fenêtres.

On ne parlait plus que de Cartouche. On croyait le voir partout en même temps. On le signalait à la police, à la fois sur plusieurs points de la ville.

Il faut dire que le dévouement de ses hommes pouvait expliquer ces illusions en lui permettant de donner le change. Car il y avait bien plusieurs Cartouches apparents quoiqu'il n'y en eût qu'un seul de réel.

Les historiens racontent que, le matin de la glorieuse victoire de Fornoro, en 1495, où le jeune roi Charles VIII battit avec neuf mille hommes, quarante mille confédérés, ce vaillant prince fut tout surpris de voir soudain paraître et se ranger, à ses côtés neuf chevaliers identiquement semblables à lui-même, sous leurs armures pareilles, point par point copiées sur la sienne.

Il se demandait quelle était cette gageure. C'était un trait émouvant d'héroïque dévouement. Ces fidèles chevaliers avaient appris que l'ennemi se proposait de tout faire pour tuer le roi, dont il possédait le signalement.

Ils avaient aussitôt résolu d'attirer sur eux-mêmes grâce à leur déguisement, la plus grande partie des coups qui lui étaient destinés et de diminuer ainsi, pour lui, le péril qu'il courait, en le partageant volontairement.

Sans avoir jamais lu, sans doute, ce joli trait de notre histoire, les cartouchiens usèrent d'une semblable ruse pour mieux donner le change à la police.

Cartouche, d'après le signalement officiel, devait porter un habit cannelle à parements rouges.

Il y eut, à la fois, vingt et un cartouchiens, exhibant sur tous les points de Paris à la fois, un habit cannelle à parements rouges. La police vingt fois trompée, ne sachant plus où donner de la tête, prenait finalement le parti de n'en poursuivre aucun.

Son zèle, d'ailleurs, avait été singulièrement refroidi par les terribles exemples qu'avait faits Cartouche.

Dans toutes les collisions — et elles étaient nombreuses — où les forces policières s'étaient heurtées aux cartouchiens, ceux-ci avaient eu le dessus et avaient impitoyablement abattu plusieurs de leurs adversaires.

Un exempt de robe courte nommé Huron, fort courageux et qui jouissait d'un grand prestige, s'étant vanté d'arrêter Cartouche fut trouvé assassiné le lendemain.

Sur son cadavre un écriteau indiquait que pareil châtimement attendait tous ceux qui seraient tentés de l'imiter :

Ainsi sera traité  
Qui d'arrêter Cartouche aura la vanité !

On disait dans le peuple que Cartouche était sorcier. On le croyait surtout depuis qu'il avait réussi à s'évader.

Car, en 1720, Cartouche s'était fait arrêter, volant une épée, et avait été incarcéré à For-l'Evêque.

Au cours de l'instruction, il s'était montré d'une insolence incroyable, puisqu'il avait, dans un accès de rage, déchiré le procès-verbal de son interrogatoire, en disant au magistrat que tout cela ne signifiait rien.

Il avait raison puisque, le lendemain, il réussissait à s'évader de For-l'Evêque avec une audace et une adresse déconcertante.

Au début de 1721, se place le plus étonnant, le plus incroyable, sans doute, de tous les exploits de Cartouche.

L'instruction interrompue par l'évasion de Cartouche ne pouvait être légalement reprise qu'après une nouvelle assignation du prévenu faite par « cri public ». Cette formalité du « cri public » était, en pareil cas, assez vaine et, pour tout dire, assez ridicule.

Le crieur public, précédé d'un tambour, était, habituellement, accompagné seulement des deux témoins requis. Il sortait du Palais de Justice et, par trois fois, devait crier l'assignation en trois points différents de la ville ; après quoi, il rentrait avec le sentiment du devoir accompli et l'instruction pouvait être reprise.

Pour Cartouche, étant données la terreur qu'il répandait et l'audace qu'on lui connaissait, on jugea prudent de prendre des mesures exceptionnelles. C'est tout un cortège en armes qui sortit du Palais, encadrant le crieur. Il n'y avait, en effet, pas moins de vingt archers à cheval et soixante à pied.

Le premier cri ne donna lieu à aucun incident. Il se faisait, du reste, à la sortie même du Palais, dans la cour de Mai.

Le deuxième cri, au carrefour de Bucy, se passa bien encore.

Mais lorsque à la place de la Croix-Rouge, au milieu d'un grand concours de peuple, l'huissier de la chambre criminelle, toujours encadré de ses quatre-vingts archers, commença pour la troisième fois à clamer, après un roulement de tambour : « Au nom du roi, de par nos seigneurs du Parlement, il est ordonné au nommé Louis-Dominique Cartouche... », une voix éclatante

s'éleva soudain de la foule et claqua comme un coup de pistolet :

— Cartouche !... Me voilà !

Il sembla qu'à ces mots un vent de folle panique eût tout à coup soufflé sur cette place, tout à l'heure pleine de monde et soudain déserte, tandis que les commerçants eux-mêmes fermaient et barricadaient précipitamment leurs boutiques.

Mais après tout, peut-être cette invraisemblable panique eut-elle une autre cause que la seule terreur ?

Peut-être tous les policiers ne se souciaient-ils point d'arrêter Cartouche, car, ainsi que le disait cyniquement l'un d'eux :

— Nous avons trente sous de solde extra par jour pour prendre Cartouche ! Il est clair que nous ne les aurons plus dès qu'il sera pris !

Ne pouvant réussir, peut-être un peu pour cette raison, à faire arrêter Cartouche, le gouvernement, pour avoir au moins l'air de faire quelque chose, prit alors des mesures draconiennes... contre les honnêtes gens !

« Il est défendu à tous armuriers, note l'avocat Barbier, en juin 1721, d'avoir chez eux aucun pistolet de poche ni baïonnette. On en fait la recherche, même chez les particuliers. Il y a un tiers de l'amende pour le dénonciateur. Depuis deux ou trois jours les commissaires de police en apportent de grandes quantités que l'on brise publiquement ! »

On désarmait donc chez eux et l'on punissait d'amendes les bons citoyens... C'était évidemment plus simple et moins dangereux que de courir sus aux bandits.

Pourtant, des volontaires s'étaient offerts pour rechercher Cartouche. Mais quels volontaires !... Beaucoup étaient des cartouchiens. D'autres, des soldats aux gardes dont la réputation

était si détestable qu'on s'aperçut bientôt que le remède ne faisait qu'aggraver le mal.

Le procureur du roi écrit à ce sujet à M. Le Blanc, secrétaire d'Etat, ministre de la Guerre :

« Quatre-vingt-dix soldats aux gardes rôdent nuit et jour par Paris, en habit travesti — traduisez : en civil —, à la recherche de Cartouche, par ordre de l'aide-major Pécôme.

» J'ai l'honneur de vous représenter que non seulement cette troupe armée n'arrêtera jamais Cartouche, mais encore, sous ce prétexte spécieux, est capable de commettre vols et assassinats très considérables.

» D'ailleurs, cela est entièrement contraire aux ordonnances du roi qui défendent aux soldats aux gardes de paraître, soit de jour soit de nuit, en habit travesti et qui doivent être, s'ils sont arrêtés en cet état, envoyés aux galères.

« Cette permission accordée aux soldats aux gardes de porter épée et pistolets en habit travesti peut ouvrir une voie sûre de commettre *les plus grands crimes auxquels vous savez parfaitement qu'ils ne sont que trop enclins*. La sûreté publique exige le retrait de pareilles permissions. »

Etait-ce de se sentir ainsi l'objet de la préoccupation générale, Cartouche était devenu de plus en plus nerveux, irritable, soupçonneux, inquiet. Il se sentait environné d'embûches, ne couchait plus deux nuits de suite à la même place, menait une existence empoisonnée de bête traquée. Il craignait surtout d'être vendu par un de ses hommes et cette crainte le rendit bientôt, envers eux, dur et cruel.

Suivant le mot d'un de ses lieutenants :

« Il n'était plus « vivable ! »



Grandval dit aussi qu'il était devenu impitoyable :

Etant très convaincu que dans l'état présent  
Le plus léger soupçon devenait suffisant  
Et qu'il valait bien mieux, dans un doute semblable,  
Perdre cent innocents que sauver un coupable !

Il ne se fiait plus à personne et régnait sur ses troupes par la terreur. Sur un simple doute, il exécuta sauvagement plusieurs de ses hommes.

Peut-être est-ce vers ce moment qu'il aurait, d'après la légende, passé quelques semaines en Angleterre pour y écouler les bijoux volés à Paris. Il y aurait rencontré, toujours d'après la légende, son rival anglais Makinston, le Cartouche de Londres.

Et tous deux auraient jeté les bases, dès cette époque, d'une sorte d'organisation, de confrérie internationale du brigandage qui leur eût permis, suivant les déplacements des riches étrangers, de se signaler réciproquement les bons coups à faire sur des proies faciles et désignées d'avance.

En quittant l'Angleterre, Cartouche, pour dépister les recherches et se faire un peu oublier à Paris, se serait alors rendu auprès de Bar-sur-Seine et, là, il aurait eu une aventure extraordinaire, vrai sujet de roman.

Il aurait été pris ou il aurait su se faire passer pour le fils d'une dame Bourguignon, fils parti depuis plus de dix ans pour chercher fortune à la Guadeloupe et que sa mère, sans nouvelles de lui depuis lors, attendait toujours avec la touchante confiance, l'indéfectible espérance d'un cœur de mère.

Cartouche, ayant appris par hasard cette particularité, se documenta minutieusement sur l'enfance de ce fils et les souvenirs qu'elle avait laissés. Il réussit, en outre, en l'absence de la

dame Bourguignon, à visiter la maison et l'aménagement de la chambre où il était censé avoir été élevé. Puis, certain alors de pouvoir jouer son rôle d'une manière convaincante, il se présenta un beau matin, comme Jean Bourguignon, revenant de la Guadeloupe, mais ayant perdu, hélas ! dans un naufrage, toute la petite fortune qu'il avait amassée.

La dame Bourguignon, toute émue, trouva bien d'abord que son fils avait beaucoup changé. Mais quoi ! les fatigues, les épreuves, les privations et plus de dix années écoulées ne suffisaient-elles pas à expliquer qu'on ne retrouvât plus l'enfant parti dans l'homme qui revenait ?

Et comme il lui rappelait, en même temps, tous les souvenirs du cher passé, comme il se reconnaissait sans hésitation dans la demeure de son enfance, la pauvre femme, dont le cœur ne demandait qu'à croire, ne douta plus que ce fût bien lui.

Il vécut là pendant quelques semaines, tranquille et choyé grâce à son odieux abus de confiance.

Puis, un jour, il manifesta le désir de reprendre la route et il partit non sans avoir extorqué à la pauvre dame Bourguignon quelques milliers de livres comme viatique.

Il n'était point oublié, cependant, à Paris, où l'on continuait à voir et à traquer Cartouche, bien qu'il fût absent, et où tous les méfaits lui étaient invariablement attribués. De temps à autre, il est vrai, courait le bruit de sa mort. Mais, le lendemain, un vol audacieux persuadait tout le monde qu'il était ressuscité.

Il ne retrouva donc pas, comme il l'avait espéré, une opinion plus calme. Il était toujours l'objet de la préoccupation publique. Et son inquiétude de bête traquée recommença à empoisonner sa

vie. Il ne dormait plus. Il passait des journées caché dans un égout.

Son système nerveux ébranlé, déséquilibré par des alertes répétées et des alarmes perpétuelles, le portait à voir partout la trahison et le poussait, par moments, à de véritables coups de folie : *Quos vult perdere Jupiter dementat...* La démence qu'il montrait par instants, semblait déjà présager sa perte.

Coup sur coup, deux échecs cuisants infligés à ses troupes jetèrent parmi elles le doute et la démoralisation.

Une nuit que les cartouchiens venaient de s'introduire, pour le mettre à sac, dans l'hôtel Desmarest qu'ils croyaient désert sur la foi d'un rapport, ils se virent soudain cernés par d'imposantes forces de police, qui semblaient leur avoir tendu un guet-apens.

Réfugié dans le salon barricadé, les cartouchiens y subirent un siège sévère. Cartouche réussit, pourtant, à s'évader par la cheminée, grâce à l'exiguïté de sa taille et à son agilité de chat. Mais il demeura convaincu qu'il avait été trahi, et plusieurs de ses hommes trouvèrent la mort dans cette aventure, tandis que son lieutenant Rozy, dit le Chevalier le Craqueur, tombait aux mains de la police. C'était une perte sensible et, surtout, un risque de voir dévoiler par ce lieutenant tous les secrets de son organisation.

Ce premier échec, en contribuant à lui ôter tout son sang-froid, ne tarda pas à en amener un second.

Un aubergiste affilié à la clique venait de lui envoyer sa démission. Les rats, dit-on, quittent le navire dont ils pressentent les premiers la perte. Cette démission, dans les circonstances où elle se produisait, parut à Cartouche, hanté par le soupçon, le prélude d'une trahison. Pour ôter aux autres toute envie de commettre une semblable défection, il résolut de faire un terrible exemple.

L'auberge fut assaillie et pillée de fond en comble. Fort heureusement pour lui, l'aubergiste ne s'y trouvait pas.

De dépit, Cartouche y fit mettre le feu.

Mais les cartouchiens, là encore, se laissèrent surprendre par la police et éprouvèrent de lourdes pertes : sept tués, huit prisonniers.

Ce nouvel échec, que Cartouche semblait avoir cherché par sa rage imprudente, entama considérablement son prestige de chef. Il avait déjà perdu l'affection de ses troupes, il perdait de plus leur confiance. Après s'être montré brutal, il se montrait maladroit.

Peu après, une femme de sa troupe, interrogée par la police, déclara qu'un seul homme pouvait, à sa connaissance, livrer Cartouche : son lieutenant Du Châtelet.

Ce Du Châtelet était une brute sanguinaire, soldat aux gardes. Sa logeuse, avait, depuis quelque temps, des soupçons sur son compte. Elle avait noté la coïncidence de ses fréquentes absences nocturnes avec les exploits des cartouchiens. Elle avait relevé sur son linge des taches de sang. Elle alla trouver l'aide-major Pécôme et lui fit part de ses remarques et de ses doutes. Celui-ci fit comparaître Du Châtelet devant lui et, feignant de tout savoir, il lui dit :

— Tu es passible du supplice de la roue : si tu ne livres pas ton chef Cartouche, je te livre à la justice ! Si, au contraire, tu réussis à faire prendre Cartouche, je te promets la grâce : choisis !

Le choix fut vite fait. Du Châtelet s'engageait à faire prendre Cartouche.

Un sergent et quarante hommes furent aussitôt mis à sa disposition !... A sa disposition, c'est une manière de parler, car Du Châtelet marchait à deux pas devant le sergent, directement sous le canon de son pistolet braqué sur sa nuque.

Le choix des quarante hommes avait été singulièrement laborieux, car Du Châtelet avait récusé, naturellement, tous ceux qu'il avait secrètement affiliés à Cartouche.

Et le sergent, affolé, ne pouvait croire qu'il en eût tant !

Plus de cent cinquante hommes désertèrent dans la journée qui suivit l'arrestation de Cartouche.

Du Châtelet savait que son chef couchait, cette nuit-là, au cabaret du Pistolet, entre Belleville et Ménilmontant.

Il savait le mot de passe qu'il fallait dire pour entrer. Il monta donc directement ; et Cartouche, le terrible brigand qui avait fait fuir, tout seul, quatre-vingts archers, fut pris au lit par quatre hommes sans coup férir.



L'ARRESTATION DE CARTOUCHE.

Sanguine de Saint-Aubin.

(Musée Carnavalet).

« Heureusement, dit Barbier, car il avait six pistolets sur sa table ! »

Saisi, ligoté, réduit à l'impuissance, il fut aussitôt emmené en chemise, pieds nus, les mains liées au dos.

La nouvelle de son arrestation se répandit aussitôt dans tout Paris et y causa plus de joie que n'eût fait une victoire.

Une foule immense formait la haie pour le voir passer lorsqu'on le conduisit, à pied, au Châtelet. En en décidant ainsi, le ministre avait voulu que le peuple pût bien s'assurer que, cette fois, Cartouche était vraiment pris.

Le brigand montrait du reste une étonnante audace. Il crânait avec insolence et déclarait, sûr de lui, qu'on ne le tiendrait pas longtemps. Par moments, il grimaçait et grinçait des dents.

Un des exempts qui l'accompagnaient l'ayant poussé, un peu rudement, du bout d'un bâton, Cartouche, rapide comme l'éclair, en maître de la savate qu'il était, lui décocha en pleine face un coup de pied bien appliqué, de son pied nu et boueux.

En même temps il lui disait, tandis que l'exempt, assez piteux et décontenancé, s'essuyait la figure :

— Imbécile ! Pourquoi me faire aujourd'hui ce que tu n'aurais pas osé me faire hier ?

Ce geste si prompt, ce mot si juste, cette attitude si crâne en l'état où il se trouvait réduit eurent (un tel succès dans la foule que l'exempt, hué et bafoué, se vit forcé de céder la place à un autre.

Au Châtelet, on prit des mesures exceptionnelles de sécurité. Quatre gardes montèrent nuit et jour la faction à la porte de la cellule de Cartouche. De plus, on lui chargea les poignets de chaînes et, pour empêcher toute tentative de suicide, on lui adjoignit un compagnon, un ouvrier maçon, passible, lui aussi,

de la peine de mort. Mais il s'en fallut de peu que ces précautions mêmes ne permissent à Cartouche de s'évader.

Il remarqua, en effet, que le sol sonnait creux en un point de sa cellule et que, de ce côté, on entendait rouler les voitures. Il en déduisit qu'il devait se trouver au-dessus d'un égout conduisant à la Seine et, par conséquent, du côté du quai. Il fit part à son compagnon de sa découverte et de son plan d'évasion. Tous deux se mirent aussitôt à l'œuvre pour desceller les dalles et creuser un trou. En s'aidant des chaînes de Cartouche pour entamer le ciment, le maçon, expert en ce travail, parvint assez vite à faire un trou par lequel ils purent se glisser.

Ils ne s'étaient pas trompés : c'était bien dans une fosse d'aisance qu'ils descendirent et, de là, en crevant un faible mur rongé par le salpêtre, ils débouchèrent dans la cave d'un fruitier..., en quel état nauséabond, on le devine !

Ils croyaient déjà tenir la liberté. Une porte vermoulue, au bout d'un escalier, les en séparait seule.

Mais derrière cette porte, soudain, un petit roquet se mit à aboyer furieusement. Le fruitier, réveillé en sursaut, descendit à sa boutique, en chemise et en bonnet de coton, s'éclairant d'une fumeuse chandelle et grotesquement armé d'une vieille espingole, bedonnant et comique en ce simple appareil

D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

— Au voleur ! au voleur ! hurlait cependant par la fenêtre, la fille du fruitier, toute glacée de peur.

Le guet survint et les deux prisonniers, cueillis dans leur escalier, furent bientôt réintégrés dans leur prison.

L'instruction, cependant, se poursuivait sans obtenir de Cartouche aucun aveu utile. Il disait s'appeler Jean Bourguignon, ne savoir ni lire ni écrire, n'avoir jamais commis aucun crime et ne pas comprendre ce qu'on lui voulait avec ce Cartouche qu'il ne connaissait pas et n'avait jamais vu. Il n'y avait pas moyen d'en tirer autre chose.

Ni les témoins qui le reconnaissaient formellement, ni les oburgations du juge, ni les instances de l'aumônier, qui lui parlait du repentir et du salut de son âme, ni, enfin, l'émouvante confrontation avec sa mère qui lui tendait les bras en pleurant, ne purent fléchir ce caractère indomptable.

Par ailleurs, il montrait beaucoup de liberté d'esprit et plaisantait même agréablement avec les visiteurs innombrables dont le défilé ininterrompu se renouvelait chaque jour.

Car chacun voulait voir Cartouche. Il n'était question que de lui à Paris. On jouait déjà un *Cartouche* à la Comédie-Italienne. On en annonçait un autre au répertoire de la Comédie-Française.

« C'est une pièce assez gentille de Legrand, écrit l'avocat Barbier ; il y va un monde étonnant. Mais les gens de bon sens trouveront toujours fort mauvais qu'on laisse représenter sur un théâtre un homme qui existe réellement, qui est tous les jours interrogé et dont la fin sera d'être roué vif. *Cela n'est pas séant.* »

Barbier avait raison. C'était bien le type même, le type traditionnel du bon et honnête bourgeois français, plein de mesure en tout, pondéré, raisonnable, laborieux, économe, dont les solides vertus et le robuste bon sens ont fait, de tout temps, la force de notre pays.

Il avait raison, car un abus en entraîne un autre. Le succès d-



la pièce, le désir d'une publicité malsaine, engagèrent les acteurs à venir s'inspirer de leur modèle, le vrai Cartouche.

Ils sollicitèrent et obtinrent facilement — peut-on rien refuser aux artistes et aux comédiens ? — l'autorisation de s'entretenir chaque jour avec le prisonnier.

Bien mieux, pour rendre ces entretiens plus libres et plus agréables, le lieutenant criminel fit sortir Cartouche de sa cellule et l'amena dans une salle plus spacieuse où il eut toutes facilités d'indiquer des jeux de scène pittoresques et de donner aux acteurs quelques leçons de vol à la tire.

Le lieutenant criminel qui y assistait, voulut s'y essayer lui aussi ; et il y montra, tout de suite, de merveilleuses dispositions.

Si bien qu'un jour, où, conquis par l'esprit de Cartouche, il déplorait qu'un homme si bien doué fut tombé dans le crime, Cartouche put lui répondre du tac au tac qu'il était plus déplorable encore de voir un homme aussi adroit que lui tombé dans la magistrature. « Il faut avouer, s'indigne l'honnête Barbier, que tout cela est fort indécent ! » Ce fut aussi l'avis du Parlement lorsqu'il connut ces séances. Il blâma des complaisances si peu compatibles avec la dignité de la justice.

Cartouche fut transféré à la Conciergerie ; son procès fut mené plus vivement et, bientôt après, il était condamné à subir la question pour être ensuite, roué vif en place de Grève.

C'est le 27 novembre 1721 que la question aux brodequins lui fut appliquée. La jambe ensermée entre deux lattes de bois, un bourreau enfonçait à coups de maillets huit coins consécutifs, qui torturaient et broyaient les chairs du patient.

C'était un abominable supplice au cours duquel beaucoup perdaient connaissance, et la plupart ne pouvaient ensuite se tenir

debout. Bien peu, en tout cas, avaient la force d'âme nécessaire pour garder le silence devant la menace d'un nouveau coin, lorsqu'ils avaient éprouvée déjà l'atroce souffrance causée par les premiers.

Cartouche, lui, supporta tout avec une étonnante maîtrise de soi. Il ne cessa jusqu'au huitième et dernier coin de répéter qu'il était innocent et qu'il ne savait ce qu'on lui voulait.

Le conseiller qui l'interrogeait, Arnauld de Bouëx, et qui avait mené toute l'instruction avec une rigueur implacable, que légitimait le souvenir de son père tué par les brigands, ne put se défendre d'un mouvement d'étonnement et de pitié devant un tel courage.

Le même jour, Cartouche devait être roué en place de Grève. Depuis le matin, la foule s'y entassait, s'y pressait de plus en plus nombreuse.

Toutes les fenêtres étaient louées à prix d'or. « Les fiacres, écrit Barbier, n'avaient cessé toute la nuit d'amener du monde. » La roue destinée à Cartouche était dressée au milieu de la place et, tout autour, le peuple impatient et avide d'émotions, attendait le condamné.

Il parut enfin, entouré de deux cents archers et, à la vue de la roue, s'arrêta un instant, et contempla la place...

— Voilà, dit-il, un vilain aspect !

Il semblait attendre, espérer et chercher des yeux quelque chose. Mais la foule restait immobile et silencieuse, aucun mouvement ne se dessinait parmi elle, aucun remous n'était perceptible dans cette marée humaine uniquement curieuse : décemment, l'intervention suprême, l'ultime assaut de ses troupes

pour le délivrer, qu'il avait jusque-là escompté, voulu espérer malgré tout, ne se produirait pas.

Il n'avait plus rien à attendre que la mort horrible, la mort ignominieuse.

Alors, se voyant définitivement abandonné de tous, trahi dans sa dernière espérance, cet homme étonnant que ni la prison, ni la torture, ni les habiletés des juges, ni les objurgations de son aumônier, ni les supplications de sa mère en larmes n'avaient pu fléchir, cet homme soudain s'abandonna et, mû par la rage, déclara qu'il était prêt à parler, à faire des aveux complets, à livrer tous ses complices.

Reconduit aussitôt en présence des magistrats, il commença par reconnaître qu'il était bien Louis-Dominique Cartouche. Puis il commença l'énumération de ses complices. Au fur et à mesure qu'il les nommait, on les envoyait aussitôt chercher pour une confrontation.

Et ce défilé tragique dura plus de dix-huit heures.

A tous, Cartouche disait :

— Vous avez manqué à la parole formelle que vous m'aviez donnée de me délivrer au péril de votre vie. Ne trouvez donc pas mauvais que je déclare aux juges qui vous êtes et ce que vous avez fait.

Quelques-uns laissaient éclater leur haine et leur colère, mais la plupart, sans révolte, baissaient la tête devant le chef qui les exécutait. Habitué à plier devant son autorité, ils ne songeaient point à s'indigner qu'il les entraînaît, à sa suite, dans la mort.

Pendant ce temps, sur la place de Grève, la foule impatiente se

faisait apporter des sièges, et pour tromper son attente, buvait et mangeait.

Enfin, les confrontations terminées, Cartouche envoya encore chercher, nous dit Barbier, « une fort jolie fille qui était sa maîtresse et il dit à son rapporteur, lorsqu'elle fut arrivée, qu'il n'avait rien à déclarer contre elle, que c'était pour la voir, l'embrasser et lui dire adieu ».

Dernière note sentimentale, dans ce cœur endurci de bandit !

Puis, il but un verre de vin à la santé de ses juges et marcha sans faiblesse au supplice.

« Ainsi a fini Cartouche, conclut le bon Barbier ; son esprit et sa fermeté l'ont fait plaindre ! »

Qui donc peut se dire indigne de pitié si Cartouche, couvert de tant de sang, coupable de tant de crimes, peut encore exciter, quand il paye le prix de ses forfaits, l'intérêt et la commisération publique ?

Granval exprime le même regret et écrit poétiquement :

Heureux si ce grand cœur, détestant l'injustice,  
Eût fait pour la vertu ce qu'il fit pour le vice.

Il avait beaucoup fait pour le vice, puisque le procès des Cartouchiens, l'un des plus considérables dont les annales de la justice aient gardé le souvenir, ne comprit pas moins de 366 complices jugés.

Cartouche avait vraiment conçu et réalisé la plus formidable organisation de brigandage qu'on ait connue. Il avait levé, formé, discipliné et organisé, avec un remarquable esprit de méthode, l'armée du crime. Il en était le chef incontesté, redoutable et redouté, car il possédait au plus haut point, sous un aspect

modeste et qui ne payait pas de mine, ces qualités d'autorité, de courage, d'activité, de méthode et d'habileté qui assurent le succès de toute entreprise, dans le mal comme dans le bien.

Mais était-ce à dire « qu'il eût pu faire pour la vertu ce qu'il fit pour le vice » ?

Il serait chimérique de le croire. La pente naturelle de son esprit le ramenait, sans cesse, dans la mauvaise voie. Il retombait délibérément dans le mal, chaque fois que les circonstances l'en avaient momentanément écarté. Il y a sans doute, dans l'espèce humaine, *des êtres en régression*, rétractaires à la civilisation de l'âme — la seule qui compte — et qui se comportent dans la société moderne comme des fauves déchaînés en qui n'ont point cessé de parler les implacables instincts de la jungle, les lois impitoyables de l'état de nature.

Cartouche était un de ces êtres primitifs, lâché dans la corruption de la Régence. Merveilleusement doué, il appliquait au mal toutes ses qualités et, par la maîtrise qu'il y montrait, par son heureuse audace et son impunité, suscitait des imitateurs et formait des élèves.

Car ces instincts sanguinaires assoupis dans l'âme moderne par des générations d'honnêtes civilisés, sont prompts à se réveiller au contact de l'exemple et, surtout, dans l'atmosphère de désordre social qu'engendre toute anarchie.

La Régence, gouvernement de coup d'Etat, gouvernement faible, gouvernement d'expédients, avait partout porté le trouble et la démoralisation.

Le scepticisme libertin, l'irrégion railleuse du duc d'Orléans ; l'exemple immoral de ses routs et de ses maîtresses ; la faillite retentissante du système Law bouleversant les finances ;

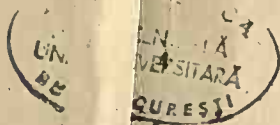
la folie du jeu ; l'amour du gain facile ; la provocation d'un luxe insolent de parvenus s'étalant partout ; la politique étrangère d'abdication d'un abbé Dubois, élevant sa fortune de scandales sur l'humiliation de la France ; l'abaissement des esprits et des caractères ; la servilité de la magistrature ; la vénalité trop fréquente et les complaisances du clergé ; l'abandon de la foi religieuse ; la recherche effrénée du plaisir et du lucre ; l'impudeur des femmes, la domination souveraine de l'argent ; tout cela constituait des ferments de décomposition sociale qui, logiquement, devaient aboutir à réveiller l'antique et primitif instinct de meurtre et de rapine, dont un Cartouche fut le spécimen le plus typique et l'expression la plus saisissante de son époque.

Gardons-nous d'oublier la redoutable leçon d'histoire, de politique et de psychologie sociale d'un tel exemple.

VERIFICAT  
1987



VERIFICAT  
2007



VERIFICAT  
2017